LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU 500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST À MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 19 JUIN 2013

VOLUME 110

ROSA FANIZZI et JEAN LAROSE Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS 215, rue St-Jacques, Bureau 110 Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL Me PAUL CRÉPEAU, Me ÉLIZABETH FERLAND

criminelles et pénales

INTERVENANTS :

Me GÉRALD SOULIÈRES pour M. Claude Asselin
Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec
Me STÉPHANIE DESROSIERS pour Dessau
Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN pour Ville de Laval
M. YURI TREMBLAY pour l'Union des municipalités du
Québec
Me DENIS HOULE pour l'Association des constructeurs
de routes et grands travaux du Québec
Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des
constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT pour l'Ordre des
ingénieurs du Québec
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
CLAUDE ASSELIN	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN	179
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	180
DISCUSSION	207

LISTE DES PIÈCES

PAGE

81P-768: Tableau du nombre de soumissions ainsi que la valeur des contrats de plus de 500 000 \$ octroyés par la Ville de Laval entre 1997 et 2012

101

81P-769: Tableau des soumissions de travaux d'ingénierie de la Ville de Laval concernant les soumissions ouvertes le 4 juin 2001, le 2 novembre 2004 et le 25 février 2005

- 5 -

L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce dix-neuvième 1 (19ième) jour du mois de juin, 2 3 PRÉLIMINAIRES 4 5 LA PRÉSIDENTE : Bon matin à tous. Est-ce que les procureurs peuvent 7 bien s'identifier, s'il vous plaît? 8 Me PAUL CRÉPEAU: Bon matin, Madame la Présidente. Paul Crépeau pour 10 la Commission. 11 Me ÉLIZABETH FERLAND : 12 Bon matin. Élizabeth Ferland pour la Commission. 13 Me GÉRALD SOULIÈRES : 14 Bonjour. Gérald Soulières pour le témoin M. 15 Asselin. 16 Me SIMON LAROSE : 17 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du 18 Québec. 19 Me STÉPHANIE DESROSIERS : 20 Bon matin. Stéphanie Desrosiers pour Dessau. 21 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN: 22 Bonjour. Jean-François Longtin, Ville de Laval. 23 M. YURI TREMBLAY: 24

Bon matin. Yuri Tremblay pour l'Union des

1	municipalités du Québec.
2	Me DENIS HOULE :
3	Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
4	l'Association des constructeurs de routes et grands
5	travaux du Québec.
6	Me SIMON LAPLANTE :
7	Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
8	constructeurs de routes et grands travaux du
9	Québec.
10	Me FRANÇOIS-XAVIER ROBERT :
11	Bonjour. François-Xavier Robert pour l'Ordre des
12	ingénieurs du Québec.
13	Me PIERRE POULIN :
14	Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
15	poursuites criminelles et pénales.
16	LA GREFFIÈRE :
17	Monsieur Asselin, si vous voulez vous lever debout
18	pour être assermenté, s'il vous plaît.
19	
20	

L'AN DEUX MILLE TREIZE (2013), ce dix-neuvième 1 (19ième) jour du mois de juin, 2 3 A COMPARU: 4 CLAUDE ASSELIN, retraité 7 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit : 8 9 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU : 10 Q. [1] Bonjour. Monsieur Asselin. 11 R. Bonjour, Maître. 12 Q. [2] On va reprendre un petit peu où on a laissé 13 hier. On était à se parler de la collusion dans les 14 contrats chez les entrepreneurs et j'aimerais qu'on 15 revienne. On va organiser un peu plus cette partie-16 là de votre témoignage. J'aimerais que vous nous 17 disiez, à votre connaissance, à quel moment vous en 18 avez pris connaissance que ca existait. J'imagine 19 que c'est avec votre première demande qui vous a 20 été faite? 21 R. Oui. J'ai pris connaissance à ce moment-là 22 évidemment puisque j'ai eu une demande. Mais, 23 j'avais déjà entendu parler de ça. 24

Q. [3] Au-delà des rumeurs, c'était la première

- demande qui vous est faite?
- 2 R. Absolument.
- Q. [4] Maintenant, est-ce que et je vous ramène dans
- le temps, toujours vers mil neuf cent quatre-vingt-
- dix-sept (1997), vous nous avez parlé hier, je vous
- ai montré un cahier de monsieur Jargaille qui
- 7 contenait des répartitions chez des ingénieurs.
- 8 R. Oui.
- Q. [5] Est-ce qu'à votre connaissance, dès ce moment-
- là, dès mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997),
- avez-vous déjà demandé à monsieur Lahaie, le
- successeur de monsieur Jargaille, de préparer des
- tableaux sur la répartition des contrats chez les
- entrepreneurs.
- R. Le document que vous m'avez montré hier, je... de
- mémoire, je ne me souvenais pas du document comme
- tel, mais c'est bien possible que j'aie demandé une
- compilation à monsieur Lahaie.
- Q. [6] À monsieur Lahaie.
- 20 R. Oui.
- Q. [7] Pourquoi avoir demandé une compilation à
- monsieur Lahaie pour les contrats chez les
- entrepreneurs?
- R. Ça peut m'avoir été demandé par le maire, à
- 25 l'époque.

- Q. [8] Et savez-vous ce que vous auriez fait de ce
- document-là?
- 3 (09:42:17)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [9] Ça vous a été demandé ou ça ne vous a pas été
- demandé? « Ça peut m'avoir », ça laisse place à...
- R. Bien, c'est dans le sens que je ne me souviens pas
- précisément que ça m'ait été demandé, donc... C'est
- que je n'avais pas d'usage pour un tel document, je
- parle de moi personnellement.
- Q. [10] Vous, vous n'avez pas d'usage en tant que tel,
- mais... Donc, ça vous a été demandé par le maire.
- 13 R. Probablement.
- 14 Me PAUL CRÉPEAU:
- 15 Q. [11] Pour vous...
- R. En fait, vous voulez une réponse « oui ou non ».
- 17 C'est plus oui que non.
- Q. [12] O.K. Mais, pour vous, la répartition des
- contrats chez les entrepreneurs, ce n'est pas une
- préoccupation.
- 21 R. Pas du tout.
- Q. [13] Et si vous le faites, c'est parce qu'on vous a
- demandé de le faire.
- 24 R. Oui.
- Q. [14] Et si on vous a demandé de le faire, si vous

- avez obtenu ces documents-là, les avez-vous
- transmis personnellement, outre le maire là,
- monsieur Vaillancourt, les avez-vous transmis
- 4 personnellement à qui que ce soit d'autre?
- 5 R. Non.
- Q. [15] Spécifiquement, si je vous parlais à monsieur
- 7 Marc Gendron.
- 8 R. Non.
- 9 Q. [16] Ou à votre demande, les auriez-vous fait
- transférer à monsieur Marc Gendron qui était chez
- Gendron Lefebvre à l'époque? Est-ce que ça vous dit
- quelque chose?
- R. Je n'ai pas souvenance de ça, mais... Non.
- Q. [17] O.K. Maintenant, on va reprendre ce phénomène-
- là de façon un petit peu plus général, « les »
- demandes parce que vous nous dites que, par la
- suite, il y a eu des demandes répétées de monsieur
- Vaillancourt pour favoriser certains entrepreneurs.
- Dans quel contexte? Comment vous présentait-il ces
- demandes-là? Est-ce que c'était toujours au même
- moment ou...? Essayez de nous expliquer ce pattern-
- là, comment ça se produisait?
- R. Bien, comme j'ai mentionné hier, ça se passait dans
- le bureau du maire, à deux personnes, lui et moi,
- pas... ce n'était pas le comité exécutif là.

17

18

1	D'après moi, le comité exécutif ignorait tout de
2	ça. Alors, c'était entre moi et monsieur le maire
3	et il me demandait ça faisait suite à une séance
4	du comité exécutif au cours de laquelle des
5	autorisations d'aller en appel d'offres avaient été
6	données par résolution. Donc, à ce moment-là, il y
7	avait un document qui indiquait tel contrat,
8	ouverture de soumission, le montant de
9	l'estimation, telle date, et c'est à partir de ce
10	document-là qu'il pouvait Mais, ce n'est pas une
11	chose qui arrivait à chaque séance du comité
12	exécutif là. Ça pouvait être très espacé dans le
13	temps, ça pouvait Il y a même, d'après moi, des
14	années où ce n'est jamais arrivé. S'il y avait
15	Q. [18] Des années où il n'y aurait pas eu du tout de

- demandes de favoriser certains entrepreneurs?
- R. De la part du maire. C'est arrivé. Il y a des années, ou des longues périodes où ça n'est pas arrivé.
- Q. [19] Si on se place, si on commence à partir de quatre-vingt-dix-sept (97), êtes-vous capable de nous dire si ces années-là, où il n'y aurait pas eu de demandes, seriez-vous capable de les placer dans le temps?
- R. Non. Pas vraiment. Bien, je sais que les dernières

- années, exemple, deux mille cinq (2005), moi je 1 quittais, donc je... Je n'ai pas eu de demandes en 2 deux mille cing (2005). Ça, je me souviens de ça. 3 Au début, également, je ne suis pas sûr si c'est quatre-vingt-seize (96) ou quatre-vingt-dix-sept (97), là. C'est que ça a commencé, il y a eu une première demande. Après ça, ça pouvait varier, ça 7 pouvait être, je ne sais pas, moi, trois demandes 8 dans une année, dix (10) dans l'autre. C'était vraiment très varié. Par rapport au nombre total de 10 contrats de Laval, c'était une fraction. 11
- Q. [20] C'était une fraction. D'autre part, êtes-vous capable d'y trouver un pattern? C'est-à-dire, est-ce que c'est des fois où les contrats sortaient en lot?
- R. C'est plutôt le contraire. C'est lorsqu'il y avait
 moins de volume, je crois. Parce que lorsqu'il y
 avait des gros volumes de contrats en même temps,
 je crois que les répartitions pouvaient se faire
 autrement.
- Q. [21] Comment, autrement?
- R. Bien, entre entrepreneurs, ou, ça pouvait se faire,
 là. C'était plus simple, là. Il y avait de
 l'ouvrage pour tout le monde. Alors, c'est un
 phénomène bien connu. Lorsqu'il y a plusieurs

- contrats qui sortent en même temps, et dans un
- milieu donné, où des entrepreneurs ne vont pas
- ailleurs, puis d'autres ne viennent pas dans un
- territoire donné, c'est plus facile de se partager
- entre eux le travail. Je ne dis pas qu'ils le
- faisaient, parce que je n'ai jamais été témoin de
- 7 ça.
- 8 Q. [22] Hum, hum?
- 9 R. Mais je présume que c'était ça.
- Q. [23] C'est l'impression que vous en avez.
- 11 R. Oui.
- Q. [24] Mais il y a des journées où, au comité
- exécutif, on autorisait dix (10), douze (12),
- quinze (15) contrats de travaux publics?
- R. Oui.
- Q. [25] Des lots de contrats?
- 17 R. Oui, ça, ça pouvait arriver. Bien, exemple, dans le
- climat où on vit, là, je parle de la température,
- les mandats d'ingénierie se donnent à peu près au
- mois d'octobre, au mois de novembre, pour que les
- gens aient le temps de faire des relevés
- planimétriques, faire du travail sur le terrain.
- Les ingénieurs, puis, bon, comme j'ai déjà
- mentionné, il n'y a pas d'ingénieurs à l'intérieur
- de la structure municipale qui préparent des plans

- de ça. C'est du génie-conseil.
- 2 Q. **[26]** Oui?

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

R. Alors, les ingénieurs-conseils préparaient les
plans, les estimations, pendant les mois de
novembre, décembre, et les appels d'offres. Bon,
après ça il y avait l'adoption des règlements, le
programme triennal et tout ça. Les appels d'offres
se faisaient généralement au mois de... Enfin,
après le dégel pour les travaux, là, donc ça veut
dire probablement au mois de mai.

Donc, c'est sûr qu'il y a une concentration entre mai et... Si on est chanceux, on fait des travaux jusqu'à la fin de novembre. Mais, c'est sûr qu'il y a une concentration dans cette période-là. Il peut y en avoir beaucoup au début, parce que tous les ingénieurs préparent leurs documents puis ils les envoient. Le service de l'ingénierie avait à préparer toute une série de communications pour les transmettre au comité exécutif. Et dans un même exécutif, il pouvait y avoir une autorisation pour dix (10) soumissions, quinze (15) soumissions. Ça c'est tout à fait possible.

- Q. [27] Dix (10), quinze (15) soumissions...
- R. Oui, oui, oui.
- 25 Q. [28] Des travaux de tous les prix, mais des travaux

- allant dans les millions aussi, là.
- 2 R. Oui.
- Q. [29] Quand on faisait des rues au complet, égouts,
- aqueducs, ça pouvait dépasser, sur les grands
- boulevards de Laval, un, deux, trois millions
- 6 (3 M), là.
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [30] O.K.
- R. Peut-être pas trois millions (3 M), de mémoire,
- mais ce... Les projets d'un million (1 M), un
- million et demi (1,5 M), deux millions (2 M), ça
- pouvait arriver, certain.
- Q. [31] On revient à ce pattern-là où on vous faisait
- des demandes. Alors, quand vous recevez une demande
- du maire Vaillancourt, vous nous dites, vous l'avez
- transférée à monsieur Deguise.
- 17 R. Oui. Verbalement.
- Q. [32] Verbalement.
- 19 R. Oui.
- Q. [33] Physiquement, ensemble l'un avec l'autre? Par
- téléphone?
- R. Non mais comme ça, là. Physiquement, là. Pas...
- Q. [34] Physiquement.
- R. Pas par téléphone. Parce que ça pouvait se passer
- lors d'une séance du comité exécutif, après une

séance du comité exécutif, lorsque... Comme j'ai déjà mentionné, monsieur Deguise était toujours présent aux séances de l'exécutif pour expliquer les choses très techniques de ses dossiers, et ça pouvait se passer à ce moment-là, après la séance.

Parce que, il faut peut-être que j'explique une chose. Le comité exécutif siégeait le matin à neuf heures (9 h 00).

Q. [35] Oui?

6

7

- R. De neuf heures (9 h 00) à midi (12 h 00), et 10 l'après-midi de deux heures (2 h 00), ça pouvait 11 aller à cinq heures (5 h 00), six heures (6 h 00), 12 ça dépendait du volume. Donc, entre le moment, 13 l'avant-midi, où il pouvait y avoir des 14 autorisations pour des soumissions, et l'après-15 midi, je pouvais avoir eu ma demande, et la 16 transmettre dans l'après-midi à monsieur Deguise. 17
- Q. [36] Rapidement.
- 19 R. Parce que le laps de temps entre l'autorisation de
 20 la soumission et l'entrée des soumissions, ce n'est
 21 pas une longue période. Ce n'est pas des mois, là.
 22 C'est quelques semaines, c'est... La loi prévoit,
 23 je pense, un minimum de quinze (15) jours, là. Je
 24 dis ça, là, de mémoire.
- 25 Q. [37] Il ne faut pas perdre de temps. Alors, vous

- transmettez la demande à monsieur...
- 2 (09:49:19)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [38] Ça se dit comment, concrètement? Vous dites
- quoi? « Le maire veut que ce soit tel entrepreneur
- qui ait le contrat »...
- 7 R. Quand il y a une demande...
- Q. [39] ... ou vous dites, « Organise-toi pour que ce
- soit tel entrepreneur qui ait le contrat. » Qu'est-
- ce que vous dites, concrètement?
- 11 R. Alors, « Claude, j'ai une demande... » Lui, je le
- tutoyais. Pas le maire. Je n'ai jamais tutoyé aucun
- membre du conseil, d'ailleurs. « Claude, j'ai eu
- une demande de monsieur le maire pour tel projet.
- Vois si c'est possible. Maintenant, il y a un
- budget de rattaché à ça. Je ne veux pas qu'il y ait
- de crédits supplémentaires, je ne veux pas de
- règlements complémentaires. Travaille avec ça. » Et
- 19 je...
- Q. [40] Et pour monsieur Deguise, il n'y a pas de
- doute, là. C'est vraiment le maire qui veut tel
- entrepreneur.
- R. Ah! D'après moi, oui.
- Q. [41] Avec vos propos, là.
- R. C'est que, il n'y avait pas de...

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [42] Non mais d'après... d'après...
- R. Oui. D'après moi.
- Q. [43] Vous dites, « D'après moi, oui. »
- 5 R. D'après moi, oui.
- Q. [44] Non non, mais, c'est parce que vous dites,
- « D'après moi, oui », mais juste avant, vous avez
- dit, « Je dis à Claude Deguise que le maire veut
- que ce soit tel entrepreneur. » Donc, il n'y a pas
- d'ambiguïté possible, là. Ce n'est pas d'après
- vous. Il le sait.
- R. Ah bien oui. Mes paroles étaient celles-là. Donc,
- il reçoit cette commande-là avec...
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [45] Donc, c'est une commande du maire, et non pas
- une commande de vous.
- 17 R. Oui.
- Q. [46] C'est ça que je veux dire.
- 19 R. Non, moi je ne faisais pas de commandes pour les
- travaux.
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [47] Alors, monsieur Dequise est informé que le
- maire veut un tel résultat. La première fois que
- vous lui présentez cette demande-là, comment
- réagit-il à cette demande-là?

- R. « D'accord, je vais voir. Je vais voir ce que je peux faire. »
- Q. [48] Pas de réaction de surprise : « Comment je vais faire ça? Comment je m'y prends? »...
- 5 R. Non.
- Q. [49] ... « Il y a un système d'appel d'offres,

 comment je fais pour contourner le système d'appel

 d'offres? », monsieur Deguise n'a aucune de ces
- 9 réactions-là?
- 10 R. Non. De mémoire, non. Simplement... pas de
 11 surprise... enfin, écoutez, ça fait longtemps de
 12 ça, là, mais je ne me souviens pas d'une réaction
 13 spéciale.
- Q. **[50]** Savez-vous... je vous pose la question, est-ce qu'il est possible que ce n'était pas la première fois que monsieur Deguise se faisait faire cette demande-là, peut-être par vous mais peut-être par d'autres personnes auparavant?
- 19 R. Ça, je ne peux pas répondre à ça. Il faut demander 20 ça à monsieur Deguise.
- Q. **[51]** Je vous le demande. Par sa réaction, est-ce qu'il a semblé surpris de cette demande-là?
- R. Je vous dis, ça fait longtemps...
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [52] On parle de la première fois.

- R. ... mais de mémoire... je ne me souviens pas exactement quelle a...
- Q. [53] Et de fois en fois?
- R. ... été sa réaction mais je n'ai pas eu à le
- convaincre, à insister, là. J'ai communiqué ça
- comme ça. Monsieur Dequise, enfin, on va peut-être
- en parler, c'est un homme efficace, là, « hands
- 8 on ».
- 9 Me PAUL CRÉPEAU:
- 10 Q. **[54]** Efficace...
- R. Respectueux de l'autorité, un peu comme moi, là.
- Respect de l'autorité, la chaîne de commandement,
- c'était ça, là.
- Q. [55] De la chaîne de commandement... respect de la
- loi, la Loi sur les offres... les appels d'offres?
- R. Généralement, parce que, quand même, je n'ai pas eu
- 1'occasion de l'exprimer mais, à Laval, ce n'est
- pas tous les contrats qui faisaient l'objet, à mon
- avis, de... d'organisation, là.
- Q. [56] O.K. Mais les contrats en haut de vingt-cing
- mille (25 000 \$), où il faut aller sur invitation,
- ou en haut de cent mille (100 000 \$), où il faut
- aller en appel d'offres, si on demande à monsieur
- Dequise de...
- 25 R. Ce que je veux dire, même ceux-là, là. Même sur

- invitation ou en soumission publique, ce n'est pas
- tous les contrats qui étaient arrangés, comme on
- dit.
- 4 Q. **[57]** O.K.
- R. Moi, je recevais des commandes pour une portion de
- ça. Et puis... mais il y a beaucoup de choses qui
- étaient en libre concurrence aussi, là.
- Q. [58] Oui, mais... on va les laisser de côté ceux
- qui sont en libre concurrence, on va se préoccuper
- de ceux qui ne le sont pas.
- R. Oui. D'accord.
- Q. [59] Et, dans ce cas-là, vous comprendrez que vous
- ne respectez plus la loi, ni monsieur Dequise,
- d'ailleurs, parce qu'on va contourner le système
- d'appel d'offres?
- 16 R. Oui.
- Q. [60] Qui est là justement pour s'assurer une libre
- concurrence, une saine concurrence dans les prix
- 19 aussi?
- 20 R. Absolument.
- Q. [61] O.K. Alors, j'essaie de voir comment monsieur
- Dequise, maintenant que vous lui présentez cette
- demande-là, il sait qu'il devra contourner la loi
- ou le système d'appel d'offres, comment est-ce
- qu'il réagit à ça, est-ce qu'il vous demande :

- Comment je vais faire? Est-ce que tu vas me
- couvrir? »...
- R. Non. Il n'est même pas question de ça. C'est tout
- simplement transmission d'une commande que j'ai
- reçue et il gère ça lui-même.
- 6 Q. **[62]** Avez-vous...
- R. Je n'ai pas expliqué de méthode ou de... de toute
- 8 façon...
- 9 Q. [63] Vous, vous ne l'avez pas fait.
- R. ... je ne m'y connais pas. Non.
- Q. [64] Est-ce que monsieur Deguise vous a dit comment
- qu'il s'y est pris pour contourner le système
- d'appel d'offres à ce moment-là?
- R. Non, j'ai appris ça en suivant les travaux de la
- 15 Commission.
- Q. [65] Alors, vous n'aviez pas la moindre idée...
- vous ne vous êtes jamais posé la question, et là on
- remonte à mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept
- (1997), vous avez été là jusqu'en deux mille six
- 20 (2006), aujourd'hui on est en deux mille treize
- 21 (2013). Vous ne vous êtes jamais arrêté à vous
- demander comment monsieur Dequise pouvait
- contourner aussi facilement le système d'appel
- d'offres?
- R. Non, et je ne demandais pas non plus de résultat.

- Je ne suivais pas les résultats.
- Q. [66] Vous ne demandiez pas de résultat ou vous ne demandiez pas à connaître le résultat?
- R. Je ne demandais pas... je ne connaissais pas, je ne suivais pas les résultats des appels d'offres.
- Q. [67] Est-ce que vous vous inquiétiez du fait que
 Claude Deguise ne respecte pas la demande du maire?
- R. Non, je ne me suis pas posé la question.
- 9 Q. [68] De toute façon, vous avez dit que c'était un 10 bon soldat, il écoutait ses ordres, alors...
- 11 R. Oui.
- Q. [69] ... c'est une commande du maire à vous; vous, vous la refilez à votre subalterne. Vous, vous
- dites: « Ça va se faire », puis on ne se pose pas de question?
- R. C'est ça. Je répète que je n'aurais pas dû, c'est ça.
- 18 (09:54:25)
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [70] Mais, Monsieur Asselin, quand vous dites que
 vous ne suiviez pas les résultats, c'est plus ou
 moins exact puisque, hier, à une question du
 commissaire Lachance, vous avez dit que le système
 ne marchait pas tout le temps parce que ce n'était
 pas toujours les entrepreneurs désignés qui avaient

- le contrat. Alors, il fallait que...
- R. Oui, je présume parce que, certaines fois, j'ai pu
- être au courant de... de certains résultats. Mais
- je ne suivais pas, je ne compilais pas les
- résultats puis je ne faisais pas de rapport non
- plus au maire, qui ne m'en demandait pas, sur le
- résultat des soumissions des derniers mois, là.
- 8 Jamais.
- 9 M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [71] Vous-même, tout à l'heure, vous nous avez dit
- que ça se fait dans un temps très restreint, quand
- même, là?
- 13 R. Oui.
- Q. [72] Lorsqu'on lance l'appel d'offres, que
- finalement le gagnant est connu, il n'y a pas un an
- d'écart, là, il y a quelques semaines?
- 17 R. Oui, c'est ça.
- 18 Q. [73] Donc, dans la réalité, c'est assez facile de
- savoir que si le maire vous a dit, pour un appel
- d'offres : « Prends tel entrepreneur, s'il vous
- plaît », que vous en parlez à monsieur Deguise
- puis, deux semaines après, vous allez au comité
- exécutif pour dire, « Finalement, l'appel d'offres
- est donné à tel entrepreneur ». Ça ne prend pas une
- mémoire très forte pour se rappeler que c'est

- exactement le nom de l'entrepreneur que voulait le
- maire exactement?
- 3 R. Mais...
- Q. [74] Sans les suivre, on est capable, mentalement,
- de... entre guillemets, de savoir si c'était la
- bonne personne?
- R. Je pouvais peut-être me souvenir à l'occasion si
- c'était la bonne personne ou non mais je n'en
- faisais pas une compilation et ce n'était pas dans
- mes préoccupations. Je consacrais très peu de temps
- à cette démarche. Ce n'était pas ça. Comme on dit,
- ce n'était pas ça qui me stimulait à travailler.
- Pas du tout.
- Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [75] Et ce n'était pas la partie la plus glorieuse
- de votre travail non plus?
- 17 R. Non.
- 18 Q. [76] Alors, vous ne vous préoccupez pas... d'autre
- part, vous n'en avez pas de préoccupation, vous, le
- savez, dans le fond, que les souhaits du maire qui
- vous ont été acheminés, que vous avez acheminés à
- monsieur Deguise, vous le savez qu'ils vont être
- respectés, de façon générale?
- R. Je pense que oui. Mais ça ne m'a pas été
- communiqué.

- 1 Q. [77] O.K.
- R. Ce que je veux dire, il n'y a pas de...
- Q. [78] Il n'y a pas de retour?
- R. Je pense que oui, sinon, j'avais peut-être entendu
- parler de temps en temps de ça mais, non, je n'ai
- pas entendu ça.
- Q. [79] Et monsieur le maire ne vous a jamais parlé
- pour vous dire : « Écoute, untel entrepreneur, il
- s'attendait à avoir tel, tel contrat, il ne l'a pas
- reçu. Qu'est-ce qui s'est passé, là. » Il n'y a
- jamais eu de discussion comme ça?
- 12 R. Non.
- 13 Q. [80] Monsieur le maire Vaillancourt n'avait pas
- avec vous, je vous pose la question, des longues
- discussions là dans son bureau souvent le soir tard
- après le travail, ce n'était pas un homme qui
- s'ouvrait à vous?
- R. Non. Moi, j'ai eu des discussions avec le maire
- dans son bureau sur des concepts d'aménagement de
- la Ville, sur, exemple, tout le zonage agricole,
- Laval c'est un tiers zoné agricole, permanent, et
- tout le temps, ce n'est pas et j'ai souvent discuté
- de concept comme ça avec le maire, mais pas de
- travaux et de soumissions et de...
- 25 Q. [81] Non?

- 1 R. Non.
- Q. [82] Les, vous avez parlé...
- R. Beaucoup de finances, aussi.
- Q. [83] Oui, de finances, c'est normal. Ça ça fait
- partie de votre travail. Sa vision sur le
- développement, la relation entre le maire et les
- entrepreneurs, il n'y avait pas des discussions
- comme ça, il faut avoir un partage équitable entre
- les entrepreneurs, il faut favoriser...
- 10 R. Non.
- 11 Q. [84] ... nos entrepreneurs locaux, nos firmes
- 12 locales?
- R. Non, il ne me mentionnait pas ça. Mais il n'avait
- pas à mentionner ça, dans le fond, il y a un
- contexte qui faisait qu'il n'avait pas à parler de
- ces choses-là avec moi. Il ne le faisait pas non
- plus. Comme il ne m'a jamais parlé, je pense que je
- 18 l'ai mentionné, des questions de caisse électorale
- de son parti politique, mais pas du tout. Ce
- n'était pas, c'était deux choses distinctes
- complètement.
- (09:58:02)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [85] Et si je comprends bien pour ce qui est des
- entreprises locales j'imagine que par la force des

1		choses lorsque vous entendiez le maire vous
2		demander de vous arranger pour que ce soit une
3		telle firme et une autre et une autre, vous vous
4		êtes bien rendu compte que c'était toutes des
5		firmes locales?
6	R.	Pas absolument. Il y avait une quinzaine
7		d'entrepreneurs à Laval. Mais peut-être
8	Q.	[86] C'était toujours les mêmes qui revenaient?
9	R.	À peu près. Oui.
10	Q.	[87] Puis c'était toujours les mêmes qui selon le
11		pourcentage que vous nous avez expliqué hier?
12	R.	Oui. Mais vous savez peut-être me permettre, non,
13		c'est correct, je ne peux pas élaborer.
14	Q.	[88] Non, allez-y?
15	R.	Non, tout simplement dire qu'un petit peu partout
16		dans la région c'est ce qui se passe dans le sens
17		suivant, c'est qu'un entrepreneur ne va pas
18		travailler ailleurs pour différentes raisons. Il y
19		a évidemment la question de protection de
20		territoire dont on a entendu parler beaucoup, mais
21		il y a aussi des raisons pratiques et économiques.
22		Pour un entrepreneur de Laval d'aller
23		travailler, je ne sais pas moi, à Saint-Jérôme ça
24		peut être problématique pour la question de

distance, mobilisation, démobilisation des

- chantiers, l'essence, ça coûte quelque chose et les
- fournisseurs aussi. Les fournisseurs en matériaux,
- parce que les gens négocient leurs prix au début de
- 4 la saison.
- 5 Q. [89] Oui, écoutez.
- R. Donc, c'est ça, donc, il y a deux aspects à ça, il
- y a des protections de territoire, mais il y a
- aussi le fait pratique.
- 9 Q. [90] Monsieur Asselin, si vous aviez dit qu'il y a
- une différence pour un entrepreneur de travailler à
- Laval ou d'aller travailler à, le même entrepreneur
- aller travailler à Longueuil ou sur la Rive-Sud, je
- vous suivrais, mais de Laval à Saint-Jérôme, là, je
- ne pense pas qu'il y a une grande distance au point
- de vue monétaire et gazoline de?
- R. Bien il peut y avoir une distance, mais Rive-Sud
- c'est sûr aussi. Mais c'est juste pour donner une
- image de ça, une idée qui m'est venue.
- 19 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [91] Et il reste tout de même que Laval était une
- ville en expansion depuis de nombreuses années,
- vous en avez parlé. Si on prend de mille neuf cent
- quatre-vingt-neuf (1989), quatre-vingt-dix (90) au
- moment où vous devenez directeur général, on amène
- ça jusqu'en deux mille cinq (2005), dans les quinze

- années la Ville a grandi, la population a grandi,
- il y a des nouveaux entrepreneurs qui veulent
- s'installer, des nouvelles entreprises. Comment
- elles font elles pour rentrer dans le marché? Moi
- je suis un jeune entrepreneur je veux me partir
- pignon sur rue à Laval, comment je fais si le
- marché est déjà concentré entre les mains d'une
- dizaine d'entrepreneurs locaux?
- R. C'est-à-dire que le marché est concentré, mais
- n'importe qui a le droit de soumissionner, vous
- avez le droit, un entrepreneur nouveau.
- 12 Q. [92] Oui?
- 13 R. Il peut très bien demander les plans et
- soumissionner.
- Q. [93] Et soumissionner, mais est-ce qu'il a des
- chances de l'avoir, si c'est le maire qui décide
- d'avance qui va gagner le concours?
- 18 R. Oui, mais comme ce n'est pas tous les contrats que
- bon, j'imagine que oui, il a dû y en avoir des
- nouveaux aussi à l'occasion.
- M. RENAUD LACHANCE, Commissaire:
- Q. [94] Vous, est-ce que vous avez déjà rencontré des
- entrepreneurs pour un peu les décourager de
- soumissionner?
- 25 R. Jamais.

- Q. [95] Jamais. Jamais parlé à un, dire : « Ce n'est
- pas ton territoire, ne viens pas ici »?
- R. Jamais. Jamais.
- 4 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [96] Avez-vous déjà rencontré des entrepreneurs
- pour leur dire comment s'y prendre pour réussir à
- faire des affaires à Laval?
- 8 R. Non plus. Jamais.
- 9 Q. [97] Spécifiquement monsieur Gilles Théberge de
- chez Sintra? Vous souvenez-vous d'une rencontre
- avec monsieur Théberge...
- R. Oui. Vous m'en avez parlé.
- Q. [98] ... il a témoigné à cet effet-là là-dessus?
- Oui. Qu'il veut rencontrer, qu'il veut savoir, il
- vient d'acheter un plan pour faire des travaux dans
- la région de Laval, il dit : « Je veux me
- 17 présenter, je veux savoir comment faire des
- affaires ». Vous souvenez-vous de cette rencontre-
- là, il est allé vous voir?
- 20 R. Oui, certainement. Monsieur Théberge a demandé à me
- rencontrer il venait, la compagnie Sintra venait
- d'acheter une carrière à Laval, la carrière Demix,
- et monsieur Théberge est venu me voir il a dit :
- « J'aimerais ça rencontrer le maire de Laval ».
- J'ai dit : « Oui, parfait, ce n'est pas

- compliqué ». J'ai appelé la secrétaire du maire,
- j'ai dit : « Monsieur Théberge vient d'acheter une
- entreprise à Laval il aimerait rencontrer le
- maire ». Et ils ont établi un rendez-vous.
- Q. [99] Vous souvenez-vous de ce rendez-vous là, où,
- quand, comment?
- R. Non, vous m'avez mentionné, je peux dire ça, vous
- m'avez mentionné que c'était au Tennis 13 et que
- j'étais présent. Je ne me souvenais pas, je ne me
- souviens pas d'avoir été présent à cette réunion.
- Je me souviens d'avoir rencontré monsieur Théberge,
- je me souviens de sa demande pour rencontrer le
- maire, mais je ne me souviens pas d'avoir été
- présent à une rencontre avec le maire et Théberge.
- Q. [100] Au Tennis 13, un dimanche matin, là, après
- une partie de tennis?
- R. Ah, non, pas le dimanche matin, sûrement pas.
- Q. [101] Certainement pas?
- 19 R. Non.
- Q. [102] O.K. Vous savez c'est ce que monsieur
- Théberge est venu dire ici lorsqu'il a témoigné.
- 0.K. Alors, vous vous n'étiez pas à cette
- rencontre-là. Donc, l'échange entre le maire et
- monsieur Théberge, vous n'y avez pas participé?
- R. Non, pas du tout. Ça m'est inconnu, j'ai appris le

- résultat quand vous m'en avez parlé, là. Donc...
- Q. [103] On parle depuis tantôt de monsieur Deguise,
- j'aimerais que vous nous fassiez le portrait de cet
- 4 homme-là que vous avez engagé engagé... que vous
- avez engagé! que la Ville de Laval a engagé au
- 6 Service de génie.
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [104] Est-ce que c'est vous qui l'avez engagé?
- R. Bien, c'est un comité. C'est la Ville. Moi, je n'ai
- pas le... La Ville de Laval...
- 11 Q. [105] Non, je comprends, mais...
- R. Il est engagé... Un directeur est engagé par
- résolution du conseil de la ville.
- 14 Q. [106] Je comprends, mais qui choisit le directeur?
- R. Ah, c'est un comité qui choisit les directeurs. Un
- comité dont j'ai pu faire partie, puis quelqu'un
- d'autre du Génie, quelqu'un d'autres services de la
- Ville, des élus également. Je ne me souviens pas
- dans ce comité-là spécifiquement. Mais ça peut se
- retracer ça dans les archives. Je n'ai pas accès
- aux archives de la Ville, là. Mais ça peut se
- retracer qui était...
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [107] Mais en quatre-vingt-dix-sept (97), vous
- étiez le premier fonctionnaire de la Ville...

- 1 R. Oui.
- Q. [108] ... le directeur général. Et est-ce qu'il
- serait normal que le directeur général ait son mot
- à dire sur l'embauche d'un directeur de service?
- R. Absolument. À l'intérieur d'un comité, oui.
- 6 Q. [109] O.K.
- 7 R. J'ai donné mon opinion sûrement.
- Q. [110] C'est dans ce sens-là que je disais que vous
- avez embauché, Ville de Laval, vous êtes le
- directeur général. Monsieur Deguise entre en poste,
- si je vous disais, début quatre-vingt-dix-sept
- 12 (97)?
- 13 R. Oui.
- Q. [111] Après un concours.
- R. À peu près, oui.
- Q. [112] En remplacement de monsieur Jargaille qui est
- décédé, monsieur Lahaie, a assuré l'intérim. Il
- arrive à la direction du Génie. Et on voit
- 1'importance que va avoir le directeur du Génie à
- Laval, parce que vous me dites qu'il participe
- statutairement, quasiment à toutes les semaines au
- comité exécutif. C'est donc un directeur de service
- important. Le Génie a une place importante à Ville
- de Laval?
- 25 R. Oui.

20

21

22

23

24

25

- Q. [113] Parlez-nous d'abord de la personne, après ça en tant qu'ingénieur, en tant qu'individu, comme employé de la Ville.
- R. Monsieur Deguise, c'est un ingénieur qui avait déjà 4 de l'expérience, il avait été chez Dessau pendant plusieurs années. C'est un monsieur d'une grande compétence, une grande capacité aussi sur le plan intellectuel. C'est un monsieur qui pouvait tenir 8 de front cinquante (50) dossiers, une mémoire phénoménale. Et ce que les gens lui reprochaient, 10 c'est qu'il avait peut-être un caractère un peu 11 prompt. Ça, c'est autre chose sur le plan... Je ne 12 peux pas évaluer les gens, moi, sur le plan 13 psychologique. Mais c'était un monsieur qui était, 14 il pouvait être incisif. Il savait décider ce qu'il 15 avait à faire. Un homme très - comment dire -16 autonome et... Mais une très très grande 17 compétence. 18

Monsieur Deguise, il connaissait la matière, la technique sur le bout de ses doigts, et la capacité aussi, comme je dis, de suivre beaucoup, beaucoup de dossiers en même temps, des choses complexes. Il préparait à chaque année d'ailleurs le premier jet du programme triennal d'immobilisation, qui est quelque chose de très

volumineux, très complexe. Et il venait présenter 1 ses ébauches au comité exécutif et ensuite au conseil. Et chaque projet avait son plan, une 3 estimation très sommaire évidemment. Comme j'ai déjà expliqué, il ne faisait pas de... Le Service d'ingénierie de Laval ne faisait pas des estimations détaillées, mais des estimations basées sur des coûts unitaires. Comme une rue, c'est... je 8 ne sais pas, moi, mille dollars (1000 \$) du pied linéaire, donc dans les meilleures conditions. Il 10 pouvait établir. Donc, il préparait ce document-là 11 avec... C'est une affaire d'une centaine de pages. 12 Q. [114] Au point de vue professionnel, on ne peut pas 13 lui faire de reproche? 14 15 R. Ah, pas du tout. Q. [115] Un bon ingénieur, l'homme à la bonne place. 16 Vous me dites qu'au point de vue personnel, et vous 17 nous avez présenté ça, je vous dirais, bien 18 présenter l'individu. Mais maintenant au niveau du 19 caractère, est-ce que ça va tout simplement au-20 delà... Est-ce que c'est rien qu'une question de 21 mauvais caractère ou... A-t-il causé des problèmes 22

R. Il y a des gens qui se sont déjà plaints de ça. Je

à la Ville au niveau de la gestion avec le

23

24

25

personnel?

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

vais vous dire pourquoi. Claude Dequise, c'est un 1 gars exigeant au niveau du personnel. Il veut que 2 les gens arrivent à l'heure, fassent leur travail. 3 Il avait une bonne idée de la quantité de travail qu'une personne pouvait faire dans la journée. Et il était exigeant pour ça, beaucoup. Il y a des gens qui se sont plaints. Il y a un syndicat à Laval, des cols blancs. Il y a eu des plaintes à 8 son endroit. Il y a eu des plaintes également plus tard, mais pour une question justement de 10 discipline au niveau du travail des employés. 11

- Q. [116] Il était exigeant. Est-ce qu'à la limite il pouvait, et je vous le demande en tant que directeur général, est-ce qu'il pouvait aussi insulter des employés, être méchant avec eux? Avez-vous eu des plaintes de cette nature-là?
- R. Non, je ne penserais pas. Écoutez, tout ça est relatif. Quand vous dites à une personne, arrive à l'heure le matin, puis je veux que tu fasses ta job, ça n'a pas de bon sens ce que tu fais, tu n'es pas assez efficace. C'est-tu méchant? Je n'ai pas... Je n'ai pas assisté à aucune discussion de cette nature de la part de monsieur Deguise. Mais qu'il y a eu des plaintes d'employés, oui, je me souviens vaguement de ça.

- Q. [117] Oui, de cette nature-là, qu'il les avait
- insultés?
- R. Peut-être oui.
- 4 Q. [118] Qu'il leur avait dit : « Tu es mieux de te
- trouver une job ailleurs, tu t'en vas, j'ai réglé
- ca en haut, puis je te mets dehors »?
- R. Non, ça, je n'ai pas entendu ça spécifiquement,
- 8 non.
- 9 Q. [119] Non?
- 10 R. Non.
- Q. [120] Si je vous parle spécifiquement de monsieur
- Robillard, monsieur Yves Robillard qui était aux
- Relations, officier de Relations publiques à la
- 14 Division du génie. Vous avez reçu une lettre de
- monsieur Robillard, une lettre du syndicat, vous
- demandant de corriger une situation où monsieur
- 17 Asselin... monsieur Dequise avait insulté monsieur
- 18 Robillard?
- 19 R. Je vais vous dire, je ne me souviens pas de cela.
- Mais s'il y a eu une lettre, elle doit exister.
- Mais je ne me souviens pas de ça. Mais je me
- souviens de monsieur Robillard. Je sais que
- 23 monsieur Robillard travaillait au cabinet du maire
- pendant une longue période.
- 25 Q. [121] Oui.

- 1 R. Après ça, il s'est retrouvé à l'Ingénierie. Je ne 2 me souviens pas comment, pour quelle raison.
- Q. [122] Est-ce qu'il a été tassé de l'Ingénierie suite à cette démarche-là?
- R. Je vais vous dire, je n'ai pas souvenance de ça.
- Q. [123] Vous ne vous souvenez pas de ça?
- 7 R. Mais peut-être.
- Q. [124] Quatre-vingt-dix-huit (98), là, tout de suite après l'entrée de monsieur Deguise. Suite à des événements très spécifiques où il y a eu des lettres qui vous ont été envoyées, lettre qui a été envoyée aussi par le président du syndicat des cols blancs, et aussi une lettre d'un bureau d'avocat pour dénoncer la situation, vous demandant
- d'intervenir pour corriger la situation auprès de monsieur Deguise.
- R. Honnêtement, je ne me souviens pas de ça. Mais...

 Je n'ai pas souvenance de ça. Je me souviens de

 Robillard, je me souviens qu'il était à une place,

 il s'est retrouvé à l'ingénierie, mais je ne sais

 pas pourquoi il a quitté l'ingénierie. Il a-tu été

 remercié de ses services complètement de la Ville?

 Je ne le sais pas.
- Q. [125] Il a-tu été... L'avez-vous tassé, monsieur
 Robillard?

- R. Moi?
- Q. [126] Oui?
- R. Non.
- Q. [127] Je vous pose la question...
- R. Non. Pas du tout.
- Q. [128] ... suite à ces démarches-là.
- R. Non.

11

- Q. [129] Non? Et vous ne savez pas, vous ne vous souvenez pas qu'il y a eu des négociations qui se sont tenues à l'hôtel de ville avec le cabinet 10
- d'avocats qui représentait monsieur Robillard pour
- tenter de régler cette situation-là. 12
- R. Je ne me souviens vraiment pas de ça. 13
- Q. [130] Est-ce que vous vous souvenez de situations 14
- où, avec des employés, c'est devenu des crises 15
- comme ça à l'égard de monsieur Deguise, et qu'il 16
- fallait régler le problème? 17
- R. Je me souviens de plaintes de certains employés. 18
- J'avais entendu dire, à un moment donné, qu'il y a 19
- une personne qui avait pleuré parce qu'elle avait 20
- été brassée... Pas brassée physiquement, là, mais 21
- qu'il avait insisté pour qu'elle travaille, qu'elle 22
- 23 fasse son travail mieux, ou... Ça, je me souviens
- d'avoir entendu parler de ça, mais le cas 24
- Robillard, je ne me souviens pas vraiment, là. 25

Q. [131] Vous souvenez-vous d'avoir eu des plaintes d'une firme de génie où monsieur Deguise aurait insulté la téléphoniste, au téléphone, en criant 3 après elle, puis c'est revenu jusqu'à l'hôtel de ville? (10:09:55)Me GÉRALD SOULIÈRES : 7 Si vous permettez, Madame, est-ce que ça fait 8 partie du mandat, les relations de travail à la Ville de Laval? Je ne suis pas convaincu qu'on est 10 dans le mandat, là. 11 LA PRÉSIDENTE : 12 C'est tout le climat, Maître, que, certainement, 13 maître Crépeau essaie de faire la preuve, et qui 14 entoure l'octroi, éventuellement, des contrats dans 15 l'industrie. 16 Me GÉRALD SOULIÈRES : 17 Maintenant, dernière chose, si on réfère à un 18 document qui aurait été envoyé au témoin puis on 19 veut l'interroger là-dessus, ça serait peut-être 20 une bonne chose qu'il en prenne connaissance. 21 LA PRÉSIDENTE : 22 Maintenant, Maître Soulières, là, je comprends le 23 sens de vos objections, mais je ne pense pas 24 qu'aucun droit fondamental de votre client n'ait 25

- été enfreint à l'heure où l'on se parle.
- 2 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Si jamais je pensais que c'était le cas, je vais me
- 4 lever.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- 6 C'est pour ça que vous devez rester assis si ce
- 7 n'est pas le cas.
- 8 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- 9 Écoutez. C'est parce que...
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- 11 Ceci dit bien... Ceci dit...
- 12 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- ... c'est dans la définition de droit fondamental,
- qu'on peut parler longtemps.
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- Non non. Ce n'est pas ça, non non. Alors, ceci dit
- bien respectueusement, Maître Soulières.
- 18 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Merci Madame. Oui.
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [132] On revient, je reviens à cette question-là.
- Est-ce que vous avez déjà été informé de situations
- de cette nature-là, où monsieur Deguise aurait
- insulté des gens d'une firme de génie, une
- réceptionniste, qui est même tombée en congé de

- maladie suite à une intervention de monsieur
- Deguise? Est-ce que ça vous dit quelque chose?
- 3 R. Non.
- Q. [133] Alors, la question, c'est est-ce que monsieur
- Deguise vous causait des problèmes en relations de
- travail à la Ville de Laval. Vous répondez?
- R. Pas d'une façon majeure, là. Ça peut être arrivé,
- comme je vous dis, qu'il y ait des gens qui se sont
- plaints. Vous parlez du cas Robillard dont je ne me
- souviens pas, là, mais il peut y avoir eu des
- tensions à cet endroit-là. Ça, ça se peut, là.
- 12 C'était dans la personnalité de Claude Deguise, qui
- était un leader de sa boîte, et puis... Il était
- exigeant pour son personnel. C'est sûr.
- Q. [134] Leader exigeant qui ne laissait personne
- indifférent.
- R. Bien, indifférent... Je ne sais pas le sens de
- indifférent, dans le sens que...
- Q. [135] Dans quelles circonstances est-il parti de la
- Ville de Laval? Le savez-vous?
- 21 R. J'étais déjà parti, moi.
- Q. [136] Vous étiez déjà parti, mais ce n'est pas la
- question. Savez-vous dans quelles circonstances il
- est parti de Ville de Laval?
- R. Je pense qu'à un moment donné il est entré du

- nouveau monde à Ville de Laval, dont monsieur
- Roberge, et je pense qu'il ne s'entendait pas bien
- avec les gens, et que... C'est ça.
- Q. [137] Et votre successeur...
- 5 R. Il voulait partir.
- Q. [138] Et votre successeur, à la Ville de Laval,
- 7 comme directeur général, c'était monsieur?
- 8 R. Gaétan Turbide.
- Q. [139] Si je vous disais que c'est monsieur Turbide
- qui l'a congédié dans l'année après qu'il ait pris
- votre place, est-ce que c'est possible, ça?
- 12 Congédié. Congédié monsieur Deguise.
- R. Je n'ai pas entendu ça.
- Q. [140] Vous n'avez pas entendu ça.
- R. Je ne pense pas. Il l'aurait congédié?
- 16 Q. **[141]** Oui.
- R. Non. Je... Je sais qu'il a quitté.
- 18 Q. **[142]** Oui?
- R. Mais... Et qu'on l'invitait à partir, là. Mais,
- est-ce qu'il a été congédié, là... Congédier un
- directeur, je ne le sais pas.
- 22 Q. [143] O.K.
- 23 R. Oui.
- Q. [144] Qu'il a été invité à partir. Ça, vous savez
- 25 ça?

- R. Bien... Oui, c'est ça. Il a quitté parce qu'on lui a demandé de quitter, là.
- Q. [145] O.K. C'est qui... Alors, qui vous a rapporté
- cet échange-là, qu'on lui a demandé de partir?
- 5 R. Lui-même.
- Q. [146] Monsieur Deguise. Alors, je comprends que
- vous avez gardé contact, quand même, avec monsieur
- 8 Deguise...
- 9 R. Oui.
- Q. [147] ... depuis son départ de la Ville.
- 11 R. Absolument.
- Q. [148] Si je vous disais, que vous l'avez aidé aussi
- à se replacer à l'emploi?
- R. Oui. À plusieurs reprises, il a communiqué avec moi
- pour dire, « Bien là, il y a un emploi à tel
- endroit. Si les gens communiquent, c'est-tu
- possible de me donner un coup demain, tout ça? Bien
- oui, regarde... » C'est arrivé. Les ports... Les
- ponts.
- Q. [149] Les ponts nationaux?
- 21 R. Aux ponts, chez Sintra. Et aussi, il voulait aller
- travailler à l'étranger.
- 23 Q. [150] Oui?
- R. Donc, chez Dessau. Et, finalement, il n'y avait pas
- de postes à l'étranger à cette période-là.

- 1 Q. [151] Savez-vous si...
- 2 R. Chez CIMA également.
- Q. [152] Oui, chez CIMA? Son premier emploi qu'il a eu
- après Ville de Laval, savez-vous si c'est chez
- Dessau, dans la région d'Ottawa? Gatineau?
- R. Je ne pense pas.
- Q. [153] Non? Avez-vous eu des nouvelles? Combien de
- temps il a gardé son emploi à cet endroit-là?
- 9 R. Non. Je ne... Je ne connais pas cette...
- 10 Q. **[154]** Vous ne savez pas?
- 11 R. Cela, non. Quand vous me dites chez Dessau... Je
- pense qu'il n'a pas travaillé chez Dessau après
- avoir quitté Laval. Je ne pense pas qu'il a
- travaillé chez Dessau. Il a voulu travailler...
- 15 Q. **[155]** Oui?
- R. ... à l'international, mais...
- 17 Q. [156] Oui?
- R. Ça n'a pas fonctionné. Je ne sais pas pourquoi.
- 19 Q. [157] Dans une firme de génie où il aurait
- travaillé, où il aurait travaillé une semaine. Est-
- ce que ça vous dit quelque chose, une semaine? Vous
- auriez même fait une lettre de référence pour cet
- emploi-là. Ou vous l'auriez référé à quelqu'un.
- R. Oui, ça c'est possible. Oui oui.
- Q. [158] Oui? Dans quelle firme?

- R. Je ne le sais pas.
- Q. [159] Vous ne savez pas. Ce n'est pas chez Dessau?
- R. Non, ce n'est pas chez Dessau.
- 4 Q. [160] O.K.
- R. J'étais à l'emploi de Dessau, donc ce n'est pas
- chez Dessau. Dans le sens que s'il y avait eu une
- référence à faire, je n'aurais pas pu, de
- 1'intérieur de chez Dessau, faire une référence
- pour engager un gars de Dessau à l'intérieur de
- Dessau.
- Q. [161] Hum hum. Aux Ports Nationaux, il a été là
- pendant un bout de temps, vous en avez eu des
- nouvelles?
- R. Oui. Il a été là... il a eu de la difficulté
- avec... il y a eu une centaine de griefs contre lui
- de la part des employés. Encore là pour une
- question de... de tempérament et d'exigences vis-à-
- vis les employés. Il m'a déjà commenté ça...
- 19 Q. **[162]** Oui.
- 20 R. ... en disant : « J'ai eu un problème majeur aux
- Ports... », aux Ponts?
- Q. [163] Les Ponts Nationaux.
- R. Les Ponts Nationaux. Dans le sens que... et les
- gens arrivaient le matin à dix heures (10 h), il
- disait : « Là ce n'est pas ça, c'est à neuf heures

- 1 (9 h) », il a essayé d'introduire, là-dedans, de la
- discipline, quelque chose d'assez rigoureux
- apparemment et... c'est ce qu'il m'a laissé
- 4 entendre.
- Q. [164] Mais il y a eu des... en fait, la question
- n'est pas de dénigrer monsieur Deguise mais de
- savoir, comme individu, c'est quelqu'un qui a eu de
- la difficulté partout dans ses emplois, dans ses
- 9 relations avec les gens?
- R. Bien, il en a eu à quelques endroits, là, oui,
- d'accord. Je ne peux pas dire à tous les endroits,
- je ne connais pas tout ce qu'il a fait dans sa vie.
- Q. [165] À Laval, il en a eu?
- 14 R. Oui.
- Q. [166] Tout le temps où vous avez été directeur
- général?
- R. Non, je ne peux pas dire ça.
- 18 Q. **[167]** Non?
- R. Il y a eu des cas, là, peut-être, qui ont été
- portés à mon attention mais ce n'était pas...
- Q. [168] Ce n'était pas systématique?
- 22 R. Non, pas du tout.
- Q. [169] Au moment où... je vous ramène encore au
- moment où monsieur Deguise a quitté Ville de Laval,
- vous dites : « On lui a demandé de partir. » Avez-

- vous fait une intervention particulière à cet
- égard-là?
- 3 R. Non.
- Q. [170] Spécifiquement à monsieur Gaétan Turbide,
- 1'appeler pour lui demander... pour lui dire que
- tout allait bien puis que Claude Deguise était à sa
- place, à l'Hôtel de Ville? Spécifiquement, avez-
- vous fait cette intervention-là, par téléphone, à
- 9 monsieur Gaétan Turbide?
- 10 R. Je ne me souviens pas de ça.
- 11 Q. **[171]** À l'hiver deux mille sept (2007)?
- R. Je ne me souviens pas de ça. J'aurais appelé Gaétan
- 13 Turbide pour lui dire que?
- 14 Q. **[172]** Je vous demande...
- R. Tout allait bien?
- Q. [173] Oui, tout allait bien. À l'égard de monsieur
- 17 Dequise. Que tout le monde savait que monsieur
- Turbide voulait congédier Claude Deguise et vous
- êtes intervenu auprès de monsieur Turbide pour
- qu'il ne soit pas congédié?
- 21 R. Je ne me souviens pas de ça.
- Q. [174] Vous auriez fait... et je vous suggère que
- cette intervention-là aurait été faite soit à la
- demande de Gilles Vaillancourt ou de Tony Accurso,
- spécifiquement?

- 1 R. Non, pas du tout.
- Q. [175] Pas du tout?
- R. Non, non, non. Non. Deux mille sept (2007)?
- 4 Q. **[176]** Oui.
- 5 R. J'aurais fait une intervention à la demande de
- 6 Gilles Vaillancourt...
- Q. [177] Ou de Tony Accurso, un des deux.
- 8 R. Non.
- Q. [178] Auprès de monsieur Turbide à l'effet que,
- monsieur Deguise, ça allait bien à l'Hôtel de
- Ville, qu'on devait le garder dans son poste?
- 12 R. Non.
- Q. [179] C'est, non, vous ne vous en souvenez pas ou,
- non, vous n'avez pas fait cette intervention-là?
- R. Non, je n'ai pas fait cette intervention-là.
- Q. [180] O.K. On va revenir à la période où
- monsieur... on va ramener... deux mille quatre
- 18 (2004), au moment où votre directeur général
- adjoint, c'est monsieur Turbide qui rentre en
- poste. À ce moment-là, vous avez déjà peut-être
- annoncé vos couleurs, vous vous préparez à partir,
- vous laissez savoir que vous vous préparez à partir
- éventuellement de Ville de Laval?
- 24 R. Oui.
- Q. [181] Et on va embaucher monsieur Turbide, un petit

- peu comme le dauphin qui s'en vient éventuelle-
- 2 ment...
- R. Remplaçant éventuel, oui.
- Q. [182] O.K. Alors, il va être votre directeur
- 5 général adjoint?
- 6 R. Hum hum.
- Q. [183] Vous souvenez-vous que monsieur Turbide ait
- demandé, spécifiquement, à avoir le service des
- services à la population, dont le service du génie,
- sous sa responsabilité en tant qu'adjoint?
- 11 R. Spécifiquement, non. Mais ça devait être ça, là, je
- ne me souviens pas de l'organigramme spécifique à
- cette époque-là, mais...
- Q. [184] Deux mille quatre deux mille six
- 15 (2004-2006), alors que monsieur Turbide est
- adjoint, votre adjoint, qui a la responsabilité
- administrative du service du génie? Le directeur
- général ou le directeur général adjoint? Vous-même
- ou monsieur Turbide?
- 20 R. Est-ce que, dans... il faudrait que je revoie
- l'organigramme de l'époque.
- Q. [185] C'est parce que, hier, vous nous avez dit que
- ça a toujours été... de mémoire, le service du
- génie relevait directement du directeur général.
- Mais, avec l'arrivée de monsieur Turbide, est-ce

- qu'il est possible que ce service-là, du génie,
- relève du directeur adjoint, comme d'autres
- services d'ailleurs, les services à la population
- 4 en général?
- R. En pratique, peut-être que... dans l'organigramme,
- là, il était dessiné mais comme de toute façon le
- directeur de l'ingénierie était toujours présent
- aux séances du comité exécutif et le directeur
- adjoint aussi, donc c'était tout ça... un ensemble,
- 10 là.
- 11 Q. **[186]** C'est un ensemble.
- 12 R. Oui.
- Q. [187] Est-ce que c'est un ensemble donc certains se
- 14 plaignaient?
- 15 R. Non.
- 16 Q. [188] Monsieur Turbide, est-ce qu'il se plaignait
- de ça? Est-ce qu'il se plaignait du fait que
- monsieur Deguise avait un accès prépondérant,
- quasiment statutaire, à tous les conseils? Est-ce
- qu'il vous a déjà dit que ce n'était pas normal
- qu'un directeur de service aille directement au
- comité exécutif à toutes les semaines? Est-ce qu'il
- vous a déjà dit ça, monsieur Turbide?
- R. Non et je... Non.
- 25 Q. [189] Non?

- R. Et je sais que les deux ne s'entendaient pas bien,
- là. Ça, j'ai compris ça, là.
- Q. [190] Hum hum. Est-ce que monsieur Deguise, à votre
- connaissance, est-ce qu'il se rapportait à monsieur
- 5 Turbide régulièrement, comme un directeur de
- service, pour faire un rapport sur ses activités?
- 7 R. Non, je...
- Q. [191] Deux mille quatre deux mille six
- 9 (2004-2006)?
- 10 R. Je ne pense pas.
- Q. [192] Non. Mais, à vous, il se rapportait
- régulièrement?
- 13 R. Non plus.
- 14 Q. [193] Non?
- R. C'était pour le comité exécutif qu'il venait.
- 16 Q. **[194]** Oui.
- R. Et pour le conseil, il était présent dans la salle
- au cas où il y aurait eu des questions sur des
- dossiers d'ingénierie. Mais il ne se rapportait pas
- quotidiennement à moi ni...
- Q. [195] Non. Spécifiquement est-ce que monsieur
- Turbide s'est déjà plaint à vous à l'effet que vous
- rencontriez régulièrement monsieur Dequise dans
- votre bureau, les portes fermées alors que lui-même
- ne pouvait pas avoir accès à son directeur de

- service parce qu'il refusait de venir le
- 2 rencontrer?
- R. Ça je ne sais pas s'il refusait de venir le
- rencontrer, mais que monsieur Turbide se soit
- 5 plaint à moi de ça...
- 6 Q. **[196]** Oui?
- 7 R. Je n'ai pas souvenance de ça.
- Q. [197] Vous n'avez pas souvenance?
- 9 R. Non.
- Q. [198] À plusieurs reprises qu'il se soit plaint à
- vous en disant : « Ce n'est pas normal qu'un
- directeur de service qui relève de moi soit
- toujours dans ton bureau alors qu'il ne vient pas
- me faire, me rendre compte de ses services quand je
- lui demande en plus de ça ». Ça serait ça cette
- conversation-là, est-ce que vous vous souvenez de
- 17 ça?
- 18 R. Non.
- Q. [199] Non. Et que vous auriez même répondu que
- c'était plus des relations de famille entre vous et
- monsieur Deguise, question d'enfant, un qui aurait
- aidé les enfants de l'autre, là. Est-ce qu'il y a
- déjà eu un événement comme ça, là, entre monsieur
- Deguise et vous-même, là, monsieur Deguise aurait
- aidé un de vos enfants?

- R. Non, pas particulièrement.
- 2 Q. [200] Non?
- R. J'ai un fils qui a déjà travaillé chez Dessau.
- 4 Q. [201] Oui?
- R. À une époque où Deguise travaillait chez Dessau.
- 6 Q. [202] Oui?
- 7 R. Mais ça c'est il y a bien longtemps.
- Q. [203] Non, ce n'est pas une question de travail,
- une question de relation personnelle. Monsieur
- Deguise était un petit peu comme quasiment comme un
- père pour un de vos enfants, votre garçon je
- pense...
- 13 R. Non.
- Q. [204] ... qui a eu des difficultés plus jeune. Non.
- Et vous auriez répondu ça à monsieur Turbide. Je
- fais rien que vous posez la question. Ce qui
- justifiait la relation privilégiée entre vous et
- monsieur Dequise?
- 19 R. Non, je vais vous dire non.
- 20 (10:22:19)
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [205] Est-ce que je comprends qu'il y a un de vos
- enfants qui travaillait chez Dessau pendant que
- vous étiez directeur de la Ville?
- 25 R. Oui, mais antérieurement c'est ça. Mon fils est

- ingénieur.
- 2 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [206] On revient à ce système-là de collusion,
- alors, vous nous expliquez que vous passiez des
- messages à monsieur Deguise, qu'il ne vous a jamais
- donné d'explications, mais qui, que vous lui
- passiez des messages et que finalement vous n'avez
- jamais eu de retour à l'effet que ça ne
- fonctionnait pas, sauf exceptionnellement, là, mais
- normalement pas de retour, vous compreniez que les
- commandes étaient passées, que ça se réalisait les
- commandes du maire?
- R. Oui, je ne suivais pas le résultat.
- Q. [207] Vous nous avez dit, il y avait une dizaine,
- une quinzaine d'entreprises à Laval qui en ont
- 16 bénéficié ou qui en ont profité. Pouvez-vous nous
- identifier ces entreprises-là?
- 18 R. Est-ce que vous avez, vous n'avez pas une liste
- 19 pour moi?
- Q. [208] Non, je vous demande de mémoire?
- 21 R. D'après moi c'est toutes les entreprises qui ont
- fait affaire à Laval à un moment ou à un autre.
- Alors, donnez-moi la liste, je vais toutes vous les
- indiquer, là, si vous avez une liste.
- Q. [209] Alors, toutes les entreprises qui ont fait

- affaire à Laval, toutes des entreprises de Laval?
- R. De Laval, ça, vous voulez dire des entreprises qui
- avaient une adresse...
- 4 Q. [210] Oui?
- R. ... à Ville de Laval. Ça je ne suis pas certain.
- Des entreprises qui faisaient affaire à Laval, il y
- a une quinzaine d'entreprises qui faisaient affaire
- à Laval depuis vingt ans.
- 9 Q. **[211]** O.K.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- 11 Q. [212] Laquelle avait le plus haut pourcentage de
- contrats?
- R. De pourcentage?
- 14 Q. [213] Hum, hum?
- R. Peut-être Simard-Beaudry, Poly Excavation, c'était
- parmi les principaux. Simard-Beaudry, bien sûr, je
- ne voudrais pas en oublier, si vous avez une liste.
- Q. [214] En quatre-vingt-dix-sept (97), est-ce que le
- pourcentage des contrats n'était pas réparti entre
- Dessau, GL, CIMA, est-ce que ce n'est pas ces
- entreprises-là?
- 22 R. Madame la Présidente, c'était là, on parle
- d'ingénierie ou de contrats.
- Q. **[215]** D'ingénierie, oui?
- R. Vous parlez d'ingénierie, là.

- Q. [216] Mais je voudrais juste revenir là-dessus?
- 2 R. Oui.
- Q. [217] La plus grande part de contrats d'ingénierie
- 4 allait à qui?
- R. On a vu sur un document de Jargaille.
- 6 Q. [218] Dessau?
- 7 R. Il y avait Dessau, Tecsult.
- Q. [219] C'était à Dessau qu'allait la plus grande
- part de contrats d'ingénierie?
- R. Dessau et Telsult, c'est à peu près égal, là.
- 11 Q. [220] O.K.
- 12 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [221] Qu'on appelait Gendron Lefebvre, à ce moment-
- 14 là?
- R. Oui, qu'on appelait GL, Gendron Lefebvre, oui.
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- 17 Q. [222] O.K. Continuez.
- 18 R. C'était pour l'ingénierie, mais c'est à une époque.
- 19 Me PAUL CRÉPEAU:
- 20 Q. [223] Oui?
- R. C'est avant la Loi 106. D'accord.
- Q. [224] Et si vous me permettez, Madame la
- Présidente, j'ai pour le moment laissé complètement
- la question des ingénieurs, on en parlera un petit
- peu tout à l'heure?

- 1 R. Oui.
- Q. [225] Si vous me permettez j'aimerais continuer
- dans les entreprises de construction, vous nous
- avez parlé Simard-Beaudry. Vous avez parlé de Poly,
- 5 Poly Excavation.
- R. Il me semble.
- Q. [226] Des autres grandes entreprises de Laval qui à
- votre connaissance ont bénéficié des faveurs du
- 9 maire Vaillancourt?
- R. Je vous dis ça de mémoire je ne peux pas être
- certain, certain, mais la plupart des entreprises.
- Donc, entreprises de Laval, c'est parce que je ne
- me souviens pas toutes par coeur. Sintra, oui,
- 14 Sintra. Nepcon.
- Q. [227] Mais Nepcon, ça c'est alors, c'est une
- entreprise des membres de la famille Mergl?
- 17 R. Oui.
- Q. [228] Je mets la famille Mergl. Vous connaissez les
- gens de la famille Mergl?
- 20 R. Oui.
- Q. [229] Des entrepreneurs. Est-ce que dans la famille
- Mergl, il y a d'autres entreprises que Nepcon?
- R. Mergad.
- Q. [230] Mergad, est-ce que Mergad a bénéficié de
- contrats dans le système des faveurs du maire à

- 1 l'occasion?
- R. Pas sûr, peut-être, je..., spécifiquement je ne me
- souviens pas de... C'est comme dans tous ces cas-
- là, je ne pourrais pas dire quel contrat puis
- guelle source. Mais généralement, une idée
- générale.
- Q. [231] Pas nécessairement quel contrat.
- R. Alors, là, un, deux, trois... J'en ai nommé cinq.
- Mais il y en a une quinzaine à Laval.
- 10 Q. [232] Oui.
- 11 R. Je vous dis, je ne me souviens pas de mémoire des
- noms.
- Q. [233] Si je vous parle de Valmont Nadon qui est une
- grande entreprise...
- 15 R. Oui.
- 16 Q. [234] ... de Laval?
- 17 R. Oui, Nadon.
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [235] Est-ce que vous pouvez nous préciser lesquels
- profitaient un peu des faveurs du maire, les
- demandes qu'il vous a faites?
- R. C'est ce que je fais présentement.
- 23 Q. [236] C'est ce que vous essayez de faire dans la
- liste qui est là?
- 25 R. Oui.

- Q. [237] O.K. Donc, ce n'est pas nécessairement les
- plus importants. Vous faites la liste des
- entreprises qui ont été favorisées par le maire?
- R. Que je crois, de mémoire, qui ont été...
- 5 Q. [238] Favorisées par le maire.
- R. Qui ont fait l'objet d'une demande spécifique, oui.
- Simard-Beaudry, Poly, Nepcon, Sintra, Mergad,
- Nadon.
- 9 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [239] Vous avez parlé de Simard-Beaudry. Est-ce que
- Louisbourg, c'est une entreprise qui faisait
- 12 affaire?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[240]** Louisbourg?
- R. Oui.
- Q. [241] Et qui est une autre entreprise ça de
- monsieur Accurso?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. [242] Est-ce qu'ils ont profité de certaines des
- faveurs du maire Vaillancourt?
- 21 R. Ils sont dans la liste que je suis après faire.
- Q. [243] Oui. Chez les Dufresne, et là il y a
- plusieurs noms Dufresne à Laval. Est-ce qu'il y a
- des entreprises qui portent le nom Dufresne ou des
- gens, des Dufresne qui ont bénéficié des faveurs du

- maire?
- R. Il y a Jocelyn Dufresne qui est une entreprise et
- il y a... J. Dufresne Asphalte.
- 4 Q. [244] O.K. Timberstone?
- R. Oui. Timberstone, oui. C'est un nom que j'ai
- entendu.
- 7 Q. [245] Que vous avez entendu des demandes du maire?
- R. Oui, je pense que oui. Mais... Comme je vous dis,
- je vous dis ça sous réserve. Je ne pourrais pas,
- comme on dit, spécifier telle entreprise, tel
- contrat. Je n'ai pas ça en mémoire. Et ce sont des
- noms que j'ai vus. Mais je les ai vus tellement
- souvent ces noms-là.
- 14 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [246] Que vous avez vus ou que le maire vous a
- demandé...
- R. Non, ce sont des noms...
- 18 Q. **[247]** ... d'octroyer le contrat?
- 19 R. Ce sont des noms que j'ai vus dans beaucoup de
- documents à Laval, des milliers de fois.
- Q. [248] Oui, mais tantôt, ça fait trois fois qu'on
- vous demande, et vous nous dites, oui, c'est
- justement cette liste que je suis en train de
- faire, c'est-à-dire que le maire vous demandait de
- faire en sorte que ce soit telle compagnie qui

- obtienne le contrat?
- R. Oui, c'est ce à quoi je suis à répondre. Ce sont
- ces noms-là. De mémoire. Mais comme je vous dis, je
- ne peux pas spécifier tel contrat. Mais le nom me
- 5 dit quelque chose.
- Q. [249] Ce que vous ne pouvez pas dire, c'est quel
- 7 contrat exactement le maire voulait octroyer à
- telle compagnie?
- 9 R. Exact.
- Q. [250] C'est ce que vous voulez dire?
- 11 R. C'est exact. C'est ça.
- Q. [251] Mais la liste que vous êtes en train de
- faire, c'est la liste de noms que le maire vous
- demandait d'octroyer les contrats, de vous arranger
- pour que ce soit telle compagnie qui obtienne le
- contrat...
- 17 R. Oui.
- Q. [252] ... dont vous n'êtes pas capable de nous dire
- 19 lequel?
- 20 R. Exact.
- 21 Q. **[253]** Parfait.
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [254] Vous comprendrez qu'on n'est pas en train de
- faire le bottin des entreprises de Laval, mais on
- est en train de regarder les firmes qui ont

- participé...
- 2 R. Oui, je comprends.
- Q. [255] ... au système de collusion. Vous avez parlé
- de Timberstone. Giuliani, est-ce que c'est une
- entreprise qui, à votre connaissance, a bénéficié
- des faveurs du maire?
- R. Oui, le nom me dit quelque chose. Comme là, je ne
- pourrais pas spécifié telle chose. Mais le nom, ça
- fait partie des entreprises de Laval, oui, qui ont
- probablement déjà fait l'objet d'une demande
- spécifique. Je pense que oui.
- Q. [256] Maintenant, à l'intérieur de chacune de ces
- entreprises-là, il y avait des personnes qui
- agissaient pour l'entreprise. Est-ce que vous avez
- déjà vu les représentants de ces entreprises-là
- avec le maire?
- 17 R. Non.
- 18 Q. [257] Non. Est-ce que c'est des gens qui se
- rendaient du côté politique de l'hôtel de ville?
- Monsieur Valmont Nadon, est-ce que c'est quelqu'un
- que vous avez vu rencontrer le maire ou des
- conseillers pendant les années où vous étiez
- directeur général?
- 24 R. Non.
- Q. [258] Monsieur Accurso?

- 1 R. Non, je n'ai pas vu non plus monsieur Accurso en compagnie du maire. Non.
- Q. [259] Monsieur Molluso, est-ce que ça vous dit quelque chose, ça, monsieur Molluso?
- R. Oui. Monsieur Molluso, c'était le genre de directeur de la compagnie de monsieur Accurso.
- Q. [260] De monsieur Accurso. Des compagnies de monsieur Accurso? Est-ce que c'est les deux,
 Simard-Beaudry et Louisbourg ou?
- R. Peut-être oui. Je ne sais pas exactement.
- Q. [261] Les membres de la famille Mergl? On a vu
 René, Anthony, Mike. Est-ce que c'est des gens qui
 se rendaient rencontrer le maire à l'hôtel de
 ville?
- R. Je ne le sais pas. Je ne les ai jamais vus aller rencontrer le maire à l'hôtel de ville.
- Q. [262] Aucun des entrepreneurs... Je le dis, c'est aucun des entrepreneurs. Marc Lefrançois, Jocelyn Dufresne, monsieur Moscato. Est-ce que c'est des gens qui se rendaient rencontrer le maire Vaillancourt à l'hôtel de ville?
- 22 R. Je n'ai jamais été témoin de ça.
- 23 Q. **[263]** O.K.
- 24 R. Il faut dire qu'on n'avait pas des bureaux qui me 25 permettaient de voir tous les gens qui passaient

- dans la bâtisse.
- Q. [264] Est-ce qu'à votre connaissance ces gens-là
- qu'on vient de nommer, les représentants... Est-ce
- que vous êtes d'accord que ce sont tous des
- représentants de ces grandes entreprises-là que
- vous avez identifiées plus tôt?
- 7 R. Oui.
- Q. [265] Est-ce que ces gens-là se rendaient
- rencontrer vos fonctionnaires de la Ville de Laval,
- particulièrement Claude Deguise?
- 11 R. Bien, c'est ce que j'ai entendu ici, mais d'après
- moi, oui, ça faisait partie de son travail.
- Q. [266] On sort complètement de ce que vous avez
- entendu ici. Ce que vous avez vu et ce que vous
- avez su pendant que vous étiez directeur général de
- la Ville?
- R. Je n'ai jamais vu, parce qu'on n'est pas dans la
- même bâtisse à l'époque. Donc, je ne pouvais pas
- voir les gens qui y allaient. Mais ce que j'ai
- entendu, oui.
- Q. [267] Oui. Est-ce qu'on vous a rapporté à l'époque
- qu'il y avait beaucoup de circulation
- d'entrepreneurs au bureau de Claude Deguise?
- R. Non. Mais je l'ai appris en regardant les
- témoignages ici, qu'il y avait beaucoup de gens qui

- attendaient à son bureau.
- Q. [268] Je vais toujours vous demander de faire la
- part des choses. Ce que vous avez appris ici disons
- n'est pas pertinent. Mais c'est ce que vous avez vu
- et su à l'époque quand vous y étiez à la Ville. Or,
- il n'y a jamais personne, à votre connaissance, qui
- vous a rapporté qu'il y avait beaucoup trop de
- 8 circulation au bureau de... beaucoup de circulation
- des entrepreneurs au bureau de monsieur Deguise?
- R. Non, je ne me souviens pas de ça, mais je sais que
- ca a existé, c'était son travail là...
- 12 Q. **[269]** Oui.
- R. ... de recevoir les entrepreneurs. Les gens
- allaient pour discuter de leurs travaux, discuter
- de leur... les questions de finir les... pas les
- bordereaux, mais les... les factures, le travail de
- finir ça. C'est sûr que, les entrepreneurs, c'était
- 18 l'endroit où ils devaient se rendre pour discuter
- de leurs problèmes.
- 20 Q. **[270]** Oui.
- (10:33:04)
- M. RENAUD LACHANCE, commissaire:
- Q. [271] Écoutez, un directeur général là, c'est
- supposé savoir bien des affaires sur sa ville, bien
- des choses de ce qui se passe avec son personnel.

- Les gens nous ont dit qu'il y avait tellement de
- personnes qui circulaient dans le bureau de
- monsieur Deguise qu'on faisait des blagues sur
- 1'usure du tapis. Ce n'est jamais venu à vos
- oreilles, vous, qu'il y avait un nombre peut-être
- un peu plus élevé que normal...
- 7 R. J'ai entendu ça...
- Q. [272] ... de gens qui allaient dans le bureau de
- 9 monsieur Deguise.
- 10 R. Comme je vous dis, j'ai entendu ça ici.
- 11 Q. [273] Vous avez entendu ça ici!
- 12 R. Oui.
- Q. [274] Est-ce que ce n'est pas un peu surprenant
- pour un directeur général qu'il apprend à la
- télévision que, à côté de lui, pendant de
- nombreuses années, il y avait beaucoup de personnes
- 17 qui circulaient autour de monsieur Dequise? Ce
- n'est pas un peu décevant?
- 19 R. C'est dans des bâtisses différentes complètement.
- Le service de l'ingénierie était...
- Q. [275] Et vous restez tout le temps assis dans votre
- bureau, vous ne sortez pas de votre bureau de temps
- en temps pour aller voir les autres personnes des
- autres secteurs?
- R. Oui, mais pas... pas souvent.

- 1 Q. **[276]** Pas souvent!
- 2 R. Non.
- Q. [277] Donc, vous ne saviez pas que tout le monde
- tournait autour de monsieur Deguise.
- R. Je savais que les entrepreneurs voyaient monsieur
- Deguise, c'était son travail là, mais personne ne
- m'a jamais dit que c'est anormalement...
- Q. [278] Mais, je parle, il les voyait un peu plus...
- un peu plus que prévu, plus que normal. Ça, vous
- 10 n'avez...
- 11 R. On ne m'a pas...
- Q. [279] ... ce n'est jamais venu à vos oreilles ça,
- vous.
- 14 R. Non.
- Me PAUL CRÉPEAU:
- 16 Q. [280] Votre adjoint...
- 17 R. Plus que normal!
- Q. [281] Votre adjoint Turbide ne s'est jamais plaint
- de ça, qu'il y avait beaucoup trop de connexités,
- 20 monsieur Deguise était trop proche des
- entrepreneurs. Vous n'avez pas entendu ça?
- 22 R. Non.
- Q. [282] On ne vous l'a pas rapporté spécifiquement
- qu'il y avait un problème du fait que monsieur
- Deguise était beaucoup trop près des entrepreneurs!

- R. Je ne me souviens pas de ça. Que monsieur Turbide
- 2 ait dit ça?
- Q. [283] Oui, vous l'ait dit à vous.
- 4 R. Non.
- 5 Q. [284] Non! O.K.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [285] Ou qui que ce soit d'autre vous l'ait dit.
- 8 R. Non plus. Non.
- 9 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [286] Un dernier élément, j'aimerais revoir avec
- vous les... Au niveau des contrats, vous nous avez
- expliqué comment votre service de génie préparait,
- dans un premier jet pour le programme triennal
- d'immobilisations, on préparait des projets et on
- émettait une première fois ce qu'on appelle un
- estimé très préliminaire.
- 17 R. Hum, hum.
- Q. [287] Et que par la suite, quand on autorisait les
- travaux, c'est la firme de consultants externes,
- c'est la firme de génie qui avait le travail de
- préparer les plans, qui faisait l'estimé sur lequel
- la Ville allait se baser pour émettre et recevoir
- des soumissions.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [288] C'est exact?

- R. Exact.
- Q. [289] Savez-vous comment était déterminé ce prix-là
- de l'estimé?
- R. Par le service de l'ingénierie?
- Q. [290] Celui du service de l'ingénierie, oui, pour
- 6 commencer.
- R. Du service de l'ingénierie, c'est une approximation
- qui se faisait, basée sur les taux unitaires.
- Exemple, une rue, ça coûtait mettons neuf cents
- dollars (900 \$) du pied linéaire, ce sont des
- choses connues, dans des meilleurs conditions de
- sol et de... bon, des conditions d'été, et caetera,
- mais c'est une approximation...
- 14 Q. **[291]** Oui.
- R. ... pour faire le programme triennal qui est, en
- fait, un recueil de tous les projets que la Ville
- veut faire dans l'an un, dans l'année suivante et
- la troisième année. Alors, ça donne l'endroit,
- 1'évaluation très approximative et le mode de
- financement, est-ce qu'il va y avoir une taxation,
- et caetera...
- 22 Q. [292] O.K.
- R. ... ou un fonds de roulement, et caetera. Donc,
- cette estimation-là qui était faite par le service
- de l'ingénierie était très très sommaire, donc

- approximative.
- Q. [293] Il n'y avait... on n'allait pas creuser dans
- le sol pour voir s'il y avait des surprises là.
- R. Non, pas du tout.
- 5 Q. [294] O.K.
- 6 R. Non.
- Q. [295] Maintenant, lorsqu'on confiait le mandat à
- une firme de génie d'aller préparer, elle, un appel
- d'offres, je comprends que c'est la firme de génie
- qui déterminait l'estimé des coûts.
- 11 R. Oui.
- Q. [296] Elle, elle devait le faire d'une façon plus
- scientifique. Savez-vous comment on s'y prenait
- dans les firmes de génie à Laval?
- R. Non. Techniquement...
- 16 Q. **[297]** Oui.
- 17 R. ... comment ils faisaient! Non, je ne le sais pas.
- Q. [298] Si je vous parle de l'estimé... l'estimé
- historique, l'historique des coûts de travaux, basé
- sur les soumissions des années précédentes.
- R. Non. Ça, je ne peux pas... je ne connais pas ce
- domaine. Je ne sais pas comment un ingénieur -
- parce que je n'ai jamais pratiqué le génie là...
- 24 Q. [299] Oui.
- 25 R. ... fait pour estimer les coûts autrement que de

- dire « il y a telle longueur, il y a tel type de
- sol », c'est une... c'est une méthode qui est
- connue là, mais que je... dans laquelle je n'ai
- jamais participé là. Je n'ai jamais fait
- 5 d'estimation.
- Q. [300] « Participé », je comprends, mais vous ne
- vous êtes jamais intéressé?
- R. Je n'ai jamais fait d'estimation.
- 9 Q. [301] Je veux dire, la Ville émet quand même pour
- soixante-quinze millions (75 M\$), cinquante,
- soixante-quinze millions (50 M\$-75 M\$). On verra
- tantôt des tableaux, ça a monté jusqu'à cent vingt-
- cinq millions (125 M\$) de travaux par année, selon
- des coûts estimés et des coûts de travaux chargés
- par la suite. Vous n'êtes pas intéressé de savoir
- comment les firmes de génie fixent les estimés
- pour, par la suite, mieux comprendre la structure
- des prix et des soumissions qu'on vous faisait?
- R. Mais, ce n'était pas mon travail là spécifiquement
- là de faire des estimations.
- Q. [302] Je comprends que ce n'est pas spécifiquement,
- 22 mais...
- 23 R. Non.
- Q. [303] ... ça ne vous intéressait pas de savoir ça!
- 25 Contrôler les coûts à Ville de Laval, ce n'était

- pas une de vos préoccupations?
- R. Oui. Et à un moment donné, ça s'est fait, on a fait
- faire une étude. Mais là, c'est parce qu'on n'a pas
- parlé des MOP, mais à un moment donné j'imagine on
- va parler de ça, les projets en maîtrise d'oeuvre
- privés. À un moment donné lorsque ces projets en
- maîtrise d'oeuvre privés-là ont commencé, il y a eu
- des plaintes de certains développeurs. Ils
- disaient : « Mais, ça coûte trop cher, les services
- coûtent trop cher par rapport à ailleurs ». Alors,
- ce qui a été demandé par le comité exécutif, c'est
- de faire faire une étude. On voulait savoir c'est-
- tu vrai que ça coûte plus cher ailleurs que... ou
- non. Alors, il y a une firme qui a été mandatée. Ce
- n'était pas une firme de génie de Laval, là, ce
- n'était pas le groupe des ingénieurs de Laval.
- 17 Q. [304] O.K.
- R. C'est une firme de l'extérieur qui faisait des
- choses statistiques, des analyses de différentes
- sortes, là, qui a fait l'étude.
- 21 Q. [305] Oui?
- 22 R. Et le résultat, c'était que c'est à peu près les
- mêmes... Mais Montréal était exclue de l'étude.
- Dans le sens qu'on savait que Montréal, pour des
- conditions très différentes de sol, de circulation,

ne veut rien dire.

- de types de construction, s'il y avait des rues de
 béton, tout ça. Bref, Montréal n'était pas, ne
 faisait pas partie de l'étude comparative, mais les
 autres municipalités, rive sud, rive nord, il y en
 avait plusieurs... Et l'expert est venu expliquer
 son rapport, et l'écart n'était pas significatif.
 Il y a un écart de un pour cent (1 %). Et, ce qui
- Sauf, dans les cas des MOP, bien, pour des raisons bien pratiques, Laval, dans ses MOP,

 faisait tous les services. C'est-à-dire, faisait...

 Demandait que tous les services soient inclus dans la maîtrise d'oeuvre privée payée à cent pour cent (100 %) par le développeur.
- 15 Q. [306] Oui.

8

- R. Dans d'autres municipalités, il y avait des
 projets, mais semblables, mais où les municipalités
 excluaient, par exemple le pavage, ou excluaient
 l'éclairage de rues, ou excluaient d'autres
 éléments. Donc, la comparaison...
- Q. [307] Était difficile à faire.
- 22 R. Était difficile à faire.
- 23 Q. [308] O.K.
- 24 R. Je n'ai pas ce document, mais je me souviens de 25 cette présentation au comité exécutif.

- Q. [309] Alors je veux revenir, moi, sur cette
 question-là, sur l'estimé historique des coûts. Ça,
 l'expression d'estimé historique des coûts, est-ce
 que ça vous dit quelque chose?
- R. Non.
- Q. [310] Alors, vous ne savez pas comment les firmes

 de génie faisaient pour déterminer, quand on

 soumettait un projet, on veut refaire le boulevard

 Le Corbusier, ça va coûter un million trois cent

 cinquante-neuf mille (1,359 M) pour le coût des

 travaux, vous ne savez pas du tout comment la firme

 de génie faisait pour arriver à ce prix-là.
- R. Bien, je ne savais... je ne sais pas du tout...

 C'est une méthode de travail que les ingénieurs
 conseils ont. Donc, à partir de relevés sur le

 terrain, d'échantillonnages de sol, de relevés

 quant au roc, quant aux différentes conditions, à

 partir de là, ils bâtissent une estimation de

 coûts, là. Mais...
- Q. [311] Et savez-vous si cette estimation-là est
 basée aussi sur les coûts estimés et soumissionnés
 dans les années antérieures pour les mêmes types de
 travaux?
- 24 R. Bien, peut-être que ça fait partie... Mais je ne le 25 sais pas, non.

- 1 Q. [312] Non?
- R. Mais ça fait peut-être partie de la méthode, là.
- Mais je ne pourrais pas vous dire ça. Je n'ai
- jamais fait d'estimation comme ça.
- Q. [313] Avez-vous déjà vérifié, fait des études, à
- Laval, pour voir si, vous me dites, si les coûts
- que vous payiez étaient conformes à ce qui est les
- coûts dans l'industrie puis ce qui se faisait dans
- les autres municipalités. Vous nous avez dit que
- 10 oui?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [314] O.K.
- 13 R. Une étude.
- Q. [315] Une étude. Une seule fois.
- R. Parce que ça avait été soulevé par un développeur,
- qui trouvait que les services étaient plus chers.
- 17 Q. [316] O.K. Pour le moment on va laisser les
- entrepreneurs de côté. On y reviendra tout à
- 19 l'heure. On va se parler un petit peu du génie. Et
- là on va rester uniquement dans le génie. Vous nous
- avez dit qu'avant deux mille deux (2002), la Loi
- 106, le génie, il n'y a pas de problème, c'est de
- gré à gré, c'est le maire qui dit : « Je veux que
- ça soit telle entreprise, tel pourcentage », à peu
- près, là.

- 1 R. Hum, hum.
- Q. [317] On avait des pourcentages pour les grandes
- 3 firmes.
- 4 R. C'est exact.
- Q. [318] Qui se trouvaient toutes à Laval. Après deux
- mille deux (2002), après l'entrée en vigueur de la
- Loi 106, est-ce que vous avez eu des commandes du
- maire pour favoriser des firmes de génie?
- 9 R. Non.
- Q. [319] Savez-vous pourquoi?
- 11 R. Non. Je ne le sais pas.
- Q. [320] Pourquoi qu'il y en a chez les entrepreneurs,
- puis il n'y en a pas dans les firmes de génie?
- R. Je ne le sais vraiment pas.
- Q. [321] Est-ce que c'est possible...
- R. C'est arrivé dans le cas des MOP. C'est ça que je
- vous ai mentionné hier, là.
- 18 Q. [322] Oui?
- 19 R. C'est arrivé dans le cas des projets en maîtrise
- d'oeuvre privée.
- Q. [323] Maîtrise d'oeuvre privée. O.K.
- 22 R. Ça c'est arrivé.
- Q. [324] De maîtrise d'oeuvre...
- R. Mais pas souvent, là, mais c'est arrivé quelques
- fois.

- Q. [325] De maîtrise d'oeuvre privée... Bon. Première
- des choses, là, dans les contrats de MOP à Laval,
- maîtrise d'oeuvre privée, je comprends que
- n'importe qui pouvait soumissionner, parce que même
- si ça reste un projet d'un entrepreneur privé,
- c'est la Ville qui en prend le contrôle au niveau
- 7 choisir l'ingénieur et choisir les entrepreneurs
- gui vont exécuter les travaux.
- 9 R. Non.
- 10 Q. [326] Non?
- R. La Ville faisait le processus d'appel d'offres pour
- les services d'ingénierie.
- 13 Q. [327] Oui?
- R. Ce n'était pas obligé, là, mais c'était... Ça avait
- été décidé comme ça. Et pour la question des
- entrepreneurs, ils demandaient au développeur,
- 18 Q. [328] Oui?
- R. Parce qu'ils n'étaient pas obligés d'aller en
- soumission non plus, là, pour ces travaux-là.
- C'était payable par celui qui...
- Q. [329] Par l'entrepreneur privé?
- 23 R. Par le développeur. C'est ça.
- Q. [330] Oui. Développeur.
- R. Donc, il demandait : « Fournissez cinq noms. » Bien

- des fois, les gens ne fournissaient pas de noms, ou
- je ne sais pas quoi, et là il y avait un choix qui
- se faisait, mais ça ne se faisait pas par le comité
- exécutif de la Ville, ça.
- 5 Q. [331] Ça se faisait par qui?
- R. Ça se faisait par le service d'ingénierie, là,
- pour... Et les gens qui s'occupaient du
- 8 développement...
- 9 Q. [332] Service d'ingénierie, monsieur Deguise?
- R. Entre autres, monsieur Deguise, puis les gens qui
- travaillaient avec lui, là.
- Q. [333] Par Ville de Laval? C'est Ville de Laval qui
- choisissait l'entrepreneur qui allait réaliser les
- travaux pour le développeur?
- R. Non. Pas qui choisissait. Ville de Laval demandait
- qu'il fournisse cinq noms.
- 17 Q. [334] Oui?
- 18 R. Et, à partir de là, il y avait une soumission, là.
- C'était sur des prix comparés, et c'était... le
- contrat était octroyé par le développeur privé.
- Q. [335] Par les développeurs.
- LA PRÉSIDENTE :
- 23 Q. [336] Quel était l'intérêt, pour la Ville de Laval,
- de s'immiscer dans ces projets-là?
- R. Question de s'assurer de la qualité. C'est que même

si c'est une entreprise privée qui fait le 1 développement complètement, qui paie les frais, il 2 faut s'assurer que cette entreprise, d'abord, 3 qu'elle a les moyens de le faire. Donc, il y avait 4 des garanties de demandées, des lettres de crédit bancaire irrévocable, inconditionnel sur le montant total des travaux à être faits, et les rues et l'éclairage et... Et donc, l'intérêt de la Ville 8 c'était de s'assurer que les travaux se fassent comme il faut. Que ce soit bien fait. Et il y avait 10 un autre intérêt, évidemment, c'est le financier. 11 L'intérêt financier étant que la Ville n'avait pas 12 un sou à emprunter, c'est le privé qui payait au 13 complet. C'est comme ça d'ailleurs que la dette de 14 la Ville, en valeur absolue, a réussi à descendre. 15 Tout le développement était payé par les 16 développeurs. Ce qui n'était pas le cas dans les 17 années préalables, là, bon, quatre-vingts (80) à 18 quatre-vingt-deux (82), je ne sais pas quoi, avant 19 ça. 20 Me PAUL CRÉPEAU:

- 21
- Q. [337] Autrement dit... 22
- R. Donc, il y avait deux aspects : aspect financier, 23 l'avantage sur le plan des finances publiques, et 24 sur le plan de s'assurer que les travaux étaient 25

- bien faits. Parce qu'il y avait des garanties de demandées et tout ça. Et la Ville s'immisçait làdedans pour... j'imagine, là, pour cet aspect.
- Q. [338] Des finances publiques, tout simplement parce qu'on refile la facture directement au consommateur qui, lui, va acheter le terrain, il devra payer l'équivalent du... ce que nos parents appelaient dans le temps, les travaux permanents, au lieu de les payer pendant vingt (20) ans sur un programme d'emprunt de la Ville, il le paie d'un coup, en
- R. Oui. Il n'y a pas d'intérêt non plus. Il n'y a pas de financement, comme on dit.
- Q. [339] O.K. Alors, ça c'est pour les MOP.

achetant son terrain du promoteur?

15 R. Oui.

11

- Q. [340] Je reviens, pour les firmes de génie, nous
 dites-vous qu'il n'y a pas eu de collusion, après
 deux mille deux (2002), pour les firmes, pour les
 contrats donnés aux firmes de génie?
- R. Moi, je pense qu'il n'y en a pas eu.
- Q. [341] Et qu'est-ce qui vous fait penser ça?
- 22 R. Bien, parce qu'on ne m'a pas demandé... je n'ai 23 jamais eu de demande pour ça. Sauf les MOP, comme 24 je vous dis, c'est arrivé quelques fois.
- 25 Q. [342] Oui.

- R. Mais ça c'est autre chose, les MOP, ce n'était pas
- sujet... ce n'était pas la Ville qui payait les
- services... les services ni l'ingénierie. Dans les
- MOP, le développeur payait l'ingénierie au complet,
- je parle des honoraires, il payait les services...
- 6 (10:47:27)
- 7 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [343] Je comprends mais vous dites « sauf les
- 9 MOP », donc le maire vous demandait...
- R. Ça peut être arrivé quelques fois...
- 11 Q. [344] ... de choisir...
- R. ... mais pas (inaudible).
- Q. [345] ... ou de vous arranger pour que ce soit
- untel ingénieur, firme d'ingénieurs plutôt qu'une
- autre...
- 16 R. Oui, ça...
- 17 Q. [346] ... et, notamment, Dessau?
- 18 R. Dessau ou DL ou Tecsult ou CIMA, là, ça peut
- 19 être...
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [347] Et je reviens à la question. D'après vous, ce
- n'était pas possible ou il n'y avait pas de
- collusion entre les firmes de génie, après deux
- mille deux (2002)?
- R. Ah! je ne dis pas que ce n'était pas possible. Mais

- ce n'était pas porté à ma connaissance, là, je...

 je n'ai pas eu connaissance de ça.
- Q. [348] Il y a eu plusieurs témoignages, si je vous
 rappelle peut-être un des derniers, monsieur Vallée
 qui est venu témoigner ici récemment à l'effet que,
 sur un contrat qu'il faisait à un moment donné, il
 s'est fait promettre, et par un entrepreneur et par
 le maire, qu'il allait avoir untel contrat. Alors,
 vous n'avez jamais entendu ça, les firmes, les
 ingénieurs ne sont jamais venus se plaindre à
 vous : « Écoute, on m'a promis tel, tel contrat
- 13 R. Non.

Q. [349] Alors, comment qu'on faisait... à votre

connaissance, est-ce qu'il y avait encore une

répartition de la pointe de tarte, des honoraires

d'ingénierie, à Ville de Laval, après deux mille

deux (2002)?

puis je ne l'ai pas eu »?

- R. Moi, je pense que peut-être, puis je vous dis ça...
- 20 Q. [350] Oui.
- 21 R. ... mais ça ne passait pas par mon bureau. D'aucune 22 façon. On ne me demandait rien dans ça.
- LA PRÉSIDENTE :
- Q. [351] Mais vous venez juste de dire que le maire vous demandait...

- R. Non, j'ai parlé des MOP, exceptionnellement, sur...
- 2 Q. [352] Oui.
- R. ... je ne sais pas, moi, sur dix (10) ans, quatre
- 4 (4) MOP, là, si on veut. Ce n'était pas quelque
- chose de fréquent. Les mandats de génie, à Ville de
- Laval, il y en avait, je ne sais pas, moi, une
- cinquantaine par année, quelque chose comme ça.
- 8 Me PAUL CRÉPEAU:
- 9 Q. [353] C'était beaucoup.
- 10 R. C'était un gros volume, oui.
- Q. [354] Alors, vous nous avez dit, à un moment donné,
- que monsieur le maire Vaillancourt, en quatre-
- vingt-dix-sept (97), avant la Loi 106...
- 14 R. Hum, hum.
- Q. [355] ... ils établissaient un peu la répartition
- des honoraires qu'on allait distribuer aux firmes
- de génie. Et, d'après vous, ça, ça s'est terminé
- avec la Loi 106, en deux mille deux (2002)?
- R. La Loi 106 a permis... puis suite à des avis légaux
- qu'on avait eus, de continuer un petit peu les
- mandats qui étaient déjà commencés. Alors, une
- firme qui avait telle chose pouvait continuer à
- faire... exemple, Frank a eu les plans et devis, il
- pouvait continuer à faire la surveillance de
- chantiers ou rajouter... même s'il n'y avait pas eu

- de résolution à l'époque, là. Ça c'était...
- Q. [356] On va laisser finir les contrats de deux
- mille un (2001)...
- 4 R. Il y avait ça.
- 5 Q. [357] ... deux mille deux (2002), là.
- R. Ça puis l'aménagement du territoire, je me souviens qu'il y avait aussi...
- Q. [358] On arrive en deux mille trois (2003), deux
- mille quatre (2004), là, les contrats de deux mille
- 10 (2000), deux mille un (2001) sont terminés, là. Les
- nouveaux contrats, est-ce que monsieur le maire
- Vaillancourt vous a déjà donné un pourcentage de
- répartition des honoraires des firmes de génie?
- R. Non, pas après la Loi 106.
- Q. [359] Est-ce que monsieur Deguise vous en a déjà
- parlé de la répartition des honoraires des firmes
- de génie?
- R. Non, pas après la Loi 106. Moi de mémoire, il y
- avait des comités qui faisaient des évaluations de
- la qualité, pas la qualité, mais la compétence.
- 21 Q. [360] Oui?
- R. Et du prix avec un facteur de corrélation puis
- c'était fait comme ça, complètement...
- Q. [361] Avec des comités de qualification. Bon.
- 25 R. Oui.

- Q. [362] Ça êtes-vous en train de nous dire que parce
- qu'il y avait des comités puis des appels d'offres,
- il n'y avait pas de collusion? Vous parlez des
- entrepreneurs. Il n'y en a pas des appels d'offres
- 5 puis il y a de la collusion chez les entrepreneurs?
- R. Oui, c'est vrai parce que ça j'étais au courant.
- 7 Q. [363] O.K.
- R. Mais les ingénieurs, non je n'étais pas au courant
- 9 de ça.
- Q. [364] Vous n'étiez pas au courant?
- 11 R. Peut-être que ça s'est fait, mais je n'étais pas au
- courant, ça ne passait pas par mon bureau d'aucune
- façon.
- Q. [365] Mais avec ce que vous savez ce n'est
- certainement pas parce qu'il y a un appel d'offres
- qu'il n'y aura pas de collusion?
- R. Non, ça ne veut pas dire ça.
- Q. [366] O.K. Monsieur Dupuis, monsieur Lucien Dupuis
- 19 a témoigné ici?
- R. Hum, hum.
- Q. [367] Monsieur Dupuis qui a expliqué qu'il a vendu
- son cabinet qui allait devenir CIMA?
- 23 R. Oui.
- Q. [368] Monsieur Dupuis nous a expliqué et je
- voudrais juste autant que possible aller au texte,

- monsieur Dupuis nous dit que les... qu'il a assisté
- à des dîners, qu'il a dîné avec le maire
- Vaillancourt, des dîners auxquels vous étiez
- présent où est-ce qu'il présentait la liste des
- travaux qu'il aimerait faire, on est après deux
- 6 mille deux (2002). Est-ce que vous vous souvenez de
- ces dîners-là où monsieur Dupuis expliquait au
- maire Vaillancourt : « Voici les travaux qu'on
- 9 aimerait faire dans la prochaine année »?
- R. En ma présence?
- 11 Q. [369] Oui?
- R. Je ne me souviens pas de ça, Monsieur. Après deux
- mille deux (2002)?
- Q. [370] Oui, après l'entrée en vigueur de la Loi 106?
- R. Non. Ça ça ne me dit rien, là.
- Q. [371] Monsieur Roger Desbois?
- 17 R. Oui.
- Q. [372] Gendron Lefebvre?
- 19 R. Hum, hum.
- Q. [373] Est-ce que vous avez déjà rencontré monsieur
- Desbois pour lui demander de prendre la place de
- Marc Gendron au moment où celui-ci se préparait à
- prendre sa retraite?
- R. Non, et j'ai entendu ça ici.
- 25 Q. [374] Oui?

- R. J'ai entendu le témoignage de monsieur Desbois?
- 2 Q. [375] Oui?
- R. Et monsieur Desbois c'est une personne que je
- connais, là, puis que j'ai rencontré deux fois dans
- ma vie. Une fois qui était peut-être dans les
- années quatre-vingt-quinze (95), quelque chose du
- genre. J'ai fait connaissance avec lui, on est allé
- manger une fois, on est allé manger une bouchée
- ensemble. Et plus tard, une autre fois je l'ai
- rencontré à mon bureau, mais je ne me souviens pas
- exactement du sujet, mais ce n'était pas pour
- remplacer Marc Gendron dans son rôle qu'on connaît
- maintenant.
- Q. [376] De collecteur, qu'on connaît?
- R. C'est ça.
- 16 Q. [377] Oui?
- R. Ce n'était pas, ce n'était pas à ce sujet-là. Moi
- je n'avais pas besoin, je n'avais pas d'affaire
- dans ça.
- 20 Q. [378] Vous n'avez pas d'affaire là-dedans, comme
- vous n'aviez pas d'affaire dans les contrats. Mais
- dans les contrats des entrepreneurs vous vous en
- 23 êtes mêlé beaucoup?
- R. Oui, et je l'ai dit ici.
- Q. [379] Vous l'avez dit. Et chez les firmes

- d'ingénieurs, spécifiquement, est-ce que monsieur

 Desbois nous rapporte c'est qu'il dit : « Monsieur

 Claude Asselin m'a dit si vous voulez conserver,

 vous avez vingt-cinq pour cent (25 %) du marché si

 tu prends la relève de Marc Gendron, vous allez

 conserver vingt-cinq pour cent (25 %), si toi

 Desbois tu ne prends pas la relève, votre part de

 marché va baisser à quinze pour cent (15 %) ».
- 9 R. J'ai entendu ça ici de la part de monsieur Desbois.
- 10 Q. [380] Oui.

20

21

22

23

- 11 R. Il semblait témoigner, bon, correctement. Mais je 12 vous dis que non, ce n'est pas le cas.
- Q. [381] Alors, aussi bien monsieur Dupuis que
 monsieur Desbois qui sont des ingénieurs, qui
 introduisent des firmes de génie ou qui parlent de
 partage d'honoraires, qui vous impliquent dans des
 discussions auxquelles soit vous avez pris part
 soit vous étiez présent. Ce n'est pas exact, ça?
 - R. Non, monsieur Dupuis je ne me souviens pas de... et je ne pense pas d'avoir dîné avec monsieur Dupuis, oui avoir mangé avec monsieur Dupuis et le maire en même temps et qu'il ait parlé de contrats qui demandaient d'avoir à l'encontre de la loi. Non.
- Q. [382] Des contrats qu'il souhaitait avoir dans la prochaine, il en discutait avec le maire

- Vaillancourt en votre présence?
- 2 R. Non, je regrette.
- Q. [383] Est-ce qu'il y a quelqu'un qui a déjà discuté
- avec le maire Vaillancourt en votre présence des
- contrats qu'il souhaitait avoir, du partage...
- R. Vous parlez d'ingénierie.
- Q. [384] Oui, d'ingénierie, on est juste dans le
- génie?
- R. Même enfin je peux vous dire, je peux vous
- répondre, ni ingénierie ni contrat de construction.
- Je n'ai jamais participé à une réunion avec le
- maire et entre un entrepreneur ou un ingénieur
- concernant des contrats.
- 14 Q. [385] Avez-vous déjà arbitré des chicanes entre
- soit des entrepreneurs soit des firmes de génie à
- savoir qui va avoir les honoraires, qui va avoir
- 17 quel contrat?
- 18 R. Non, ce que j'ai déjà mentionné ici, dans le cas de
- 19 l'ingénierie c'est qu'avant la Loi 106.
- Q. [386] Après, on va rester juste après?
- 21 R. Après, non.
- Q. [387] O.K. Ça fait que vous n'avez jamais?
- 23 R. Non.
- Q. [388] Puis vous n'avez pas arbitré de chicanes
- entre les entrepreneurs, des grosses chicanes quand

- les entrepreneurs se chicanaient pour les
- honoraires, là, on ne vous a pas...
- R. Les entrepreneurs se chicanaient...
- 4 Q. [389] Oui.
- R. ... pour des honoraires, vous dites?
- Q. [390] Oui. Pour des contrats, des travaux.
- 7 R. Non.
- 8 Q. [391] Non?
- 9 R. Pas du tout. Ce n'était pas mon rôle d'arbitrer ça.
- Q. [392] Ce n'était pas votre rôle, mais ce n'était
- pas votre rôle non plus de transférer des listes de
- contrats à Claude Dequise?
- R. Non, mais, ça, je l'ai dit.
- 14 Q. [393] Je comprends.
- 15 R. Je l'ai dit ici.
- Q. [394] Quand vous dites « ce n'était pas mon rôle »,
- 17 là...
- R. O.K. Mais je... Enfin ce n'était pas mon rôle! Ce
- n'est pas un rôle que je jouais. C'est mieux?
- Q. [395] Madame Blanchette, pouvez-vous nous montrer
- l'onglet 1, s'il vous plaît. Le laisser comme ça.
- Alors c'est un tableau, Monsieur Asselin, qui a été
- préparé par les analystes ici de la Commission qui
- nous établit le nombre... regardons bien les
- termes, le nombre de soumissions ainsi que la

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

valeur des contrats. Alors, le nombre de soumissions, c'est la colonne A; valeur des contrats est dans la colonne à la droite. Et ce sont toujours des contrats de plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$). On a extrait de l'ensemble des contrats accordés aux entrepreneurs année après année les petits contrats - je vais me permettre d'appeler les contrats de moins cinq cent mille (500 000 \$) des petits contrats - octroyés par Ville de Laval.

Si on prend l'année quatre-vingt-dix-sept (97). Il y a vingt-six (26) soumissions pour des contrats de plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$). La valeur totale est à dix-huit millions (18 M\$). Nombre de contrats près de l'estimé. Peut-être, Madame Blanchette, allez complètement en bas pour qu'on voit les petits caractères. Alors, ce tableau a été produit par les...

- R. La Commission.
- Q. [396] Les analystes de la Commission. Seuls les
 contrats de plus de cinq cent mille (500 000 \$) ont
 été conservés. Ça va. Donc, il y a une sousestimation évidemment de l'ensemble de la valeur
 des contrats accordés année par année.

- 1 R. O.K.
- Q. [397] Parce que si on ajoute tous les petits
- contrats, vous allez comprendre que la valeur va
- être plus élevée. Derniers caractères en bas.
- Seuls les contrats dont la valeur du
- contrat se situe à moins de cinq pour
- cent (5 %) de l'estimation
- préliminaire figurent à cette colonne,
- que l'écart soit positif ou négatif.
- 10 Ce qui veut dire qu'on a pris les contrats pour
- lesquels un estimé... et là, je vous donne un
- exemple...
- 13 R. Oui.
- Q. [398] ... on a un contrat pour lequel la firme de
- génie estime le coût à un million de dollars
- 16 (1 M\$). Et on a retenu dans la troisième colonne,
- celle qui s'appelle B, le nombre de ces contrats
- qui sortent à plus ou moins, qui sont accordés à
- plus ou moins cinq pour cent (5 %) de l'estimé.
- 20 R. Je m'excuse, vous avez dit le Service de
- l'ingénierie a estimé?
- Q. [399] Que la firme de génie.
- 23 R. O.K.
- Q. [400] La firme de génie, le consultant.
- R. D'accord. Je m'excuse.

- Q. [401] On voit qu'en quatre-vingt-dix-sept (97), il y a vingt-six (26) soumissions de plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$) qui sont émises.
- 4 R. Oui.
- Q. [402] Il y en a cinq de ces vingt-six (26) là, donc pour un ratio de dix-neuf pour cent (19 %), dans lesquels le contrat va être accordé à plus ou moins cinq pour cent (5 %) de la valeur estimée par la firme de génie?
- 10 R. Oui.
- Q. [403] Je comprends bien cet exemple-là. On va juste
 prendre les années suivantes, la dernière colonne,
 le rapport B sur A. Le nombre de contrats qui sont
 accordés à plus ou moins cinq pour cent (5 %) de
 l'estimé.
- 16 R. Oui.
- Q. [404] On va descendre de dix-neuf (19), vingt-cing 17 pour cent (25 %) à dix-sept pour cent (17 %). En 18 deux mille (2000), on est rendu à trente-sept pour 19 cent (37 %); en deux mille un (2001), soixante-20 trois pour cent (63 %); quarante-cinq (45), 21 quarante-deux (42), trente-six (36); soixante pour 22 cent (60 %) en deux mille cinq (2005). En passant, 23 c'est une année électorale à Laval. Cinquante et un 24 (51), quarante (40), quarante (40), vingt-trois 25

- (23), cinq, zéro pour cent (0 %) et dix pour cent 1 (10 %). Est-ce qu'on peut tirer une conclusion de 2 ce tableau-là, Monsieur Asselin, que de quatre-3 vingt-dix-sept (97) se rendant jusqu'à au moins deux mille huit (2008), et même deux mille neuf (2009), il y a tout de même une forte proportion avec un pic autour des deux mille quatre (2004), 7 deux mille cinq (2005), là, où est-ce que les 8 contrats sont accordés toujours à une valeur très, très près de l'estimé? 10
- 11 R. C'est ce que le tableau dit, oui, en effet.
- Q. [405] O.K. Est-ce que ce n'est pas le genre de données, ça, qui vous préoccupent comme directeur général d'une ville?
- R. Bien, ce n'est pas des données que j'avais devant moi. Là, vous me les montrez.
- 17 Q. **[406]** Oui.
- 18 R. Mais je vous donne une question peut-être, là. Si

 19 je prends mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept

 20 (1997), il y a vingt-six (26) soumissions, il y en

 21 a cinq qui sont près de l'estimé. Et les autres

 22 c'est quoi?
- Q. **[407]** Ils sont à plus ou moins cinq pour cent
 (5 %). Ils peuvent être au-dessus, ils peuvent être
 en dessous.

- R. Oui, mais les autres? Il en reste vingt et un (21).
- Q. [408] C'est ça. Alors, ils ne sont pas à cinq pour
- cent (5 %) du montant estimé de la Ville. C'est
- tout ce qu'on retient. Moi, je cherche rien qu'à
- savoir, comment se fait-il qu'on arrive en deux
- mille un (2001) puis en deux mille cinq (2005), des
- années électorales, entre autres, là, où soixante
- pour cent (60 %) des contrats sortent
- systématiquement. C'est plus que la moitié des
- contrats de plus de cinq cent mille dollars
- 11 (500 000 \$). On comprend... et regarde là, on en a
- pour cent vingt millions de dollars (120 M\$) en
- deux mille cinq (2005). C'est une grosse année ça?
- 14 R. Hum, hum.
- 15 Q. [409] Cent vingt millions (120 M\$), ce n'est même
- pas tous les contrats accordés par la Ville, des
- contrats de... des travaux. Il va y en avoir plus
- que ça, mais on en a au moins pour cent vingt
- millions (120 M\$) puis il y a soixante pour cent
- 20 (60 %) de ces contrats-là qui sortent
- systématiquement, qui sont accordés à plus ou moins
- cinq pour cent (5 %) de l'estimé de la Ville.
- L'estimé est fait par les firmes d'ingénieurs, il
- est pas mal bon, hein! Comment se fait-il que...
- R. Mais, je reviens à la question.

- 1 Q. **[410]** Pourquoi...
- 2 R. Je m'interroge en voyant un tableau que je n'ai pas
- vu, là, que... que je ne connaissais pas. Il y a
- vingt-six (26) soumissions dont... Bon. Prenons-en
- un plus important là, mettons...
- Q. [411] Allez en deux mille cinq (2005), on en a
- soixante et un (61), tiens.
- R. Deux mille cinq (2005), il y a soixante et une (61)
- 9 soumissions.
- 10 Q. **[412]** Oui.
- 11 R. Il y en a plus de la moitié qui sortent dans un
- « range » de moins cinq pour cent (-5 %) ou plus
- cinq pour cent (+5 %) de l'estimation.
- Q. [413] Oui, de la valeur estimée.
- R. Et le reste, j'imagine, vous n'avez pas la donnée?
- Qu'est-ce qui arrive au reste des contrats? Ils
- sont-tu quatre fois le... ils sont-tu plus chers
- que l'estimé, ils sont-tu moins chers? Ça n'a pas
- 19 d'importance.
- Q. [414] Le tableau ne nous le dit pas. Tout ce qu'on
- sait, c'est qu'ils sont à plus ou moins cinq pour
- cent (5 %) de l'estimé.
- R. Donc, ce qu'on peut conclure, c'est que la majorité
- des projets... et d'autant plus en deux mille cinq
- 25 (2005)...

- 1 Q. **[415]** Oui.
- 2 R. ... sont proches de l'estimé.
- 3 Q. **[416]** Oui.
- 4 R. Voilà! Ça, on peut conclure ça.
- Q. [417] On conclut ça.
- R. C'est ça, c'est là, là.
- Q. [418] Et encore une fois, je vous pose la
- question : savez-vous comment il est fait cet
- 9 estimé-là?
- R. Bien, il est fait par le génie-conseil, les
- ingénieurs-conseils qui a le mandat.
- Q. [419] C'est eux autres qui le font.
- 13 R. Oui.
- Q. [420] Mais, comment il est fait?
- 15 R. Non.
- Q. [421] Si je vous dis qu'il est basé sur
- 1' historique des coûts des soumissions des années
- antérieures.
- 19 R. Je ne sais pas ça. Non.
- Q. [422] Savez-vous comment ça se fait...
- R. Je ne peux pas vous dire ça.
- 22 Q. [423] ... que soixante pour cent (60 %) des
- contrats peuvent sortir en deux mille cinq (2005)
- si près que ça de l'estimé? Vous ne trouvez pas une
- indication qu'il y a un problème? Pourquoi que

soixante pour cent (60 %) des gros contrats sortent 1 collés, collés comme ça sur l'estimé? 2 Regardez en deux mille dix (2010), regardez en deux 3 mille onze (2011), plusieurs témoins qui sont venus 4 ici nous ont dit que la collusion était terminée en deux mille dix (2010), deux mille onze (2011). Regardez, il n'y en a plus de contrat qui sorte à 7 cinq pour cent (5 %) de l'estimé de la Ville. Il y 8 en a zéro pour cent en deux mille onze (2011), quatre-vingt millions (80 M\$) de contrats. Ça ne 10 vous indique pas qu'il y a un problème? 11 R. Moi, ça m'indique que c'est... il y a une 12 curiosité, c'est sûr. Mais, deux mille onze (2011), 13 deux mille douze (2012), exemple, j'aimerais bien 14 savoir les dix-sept (17) contrats qui sont sortis, 15 il n'y en a pas un qui était près de l'estimé, mais 16 ils étaient où? Ils étaient comment ces contrats-17 là? Ça n'a pas... ça n'a pas d'importance. 18 Q. [424] La seule chose, la seule chose, je vous 19 ramène, c'est qu'en deux mille onze (2011), ils ne 20 sortent pas proches de l'estimé, alors qu'en deux 21 mille cing (2005)... 22

R. Oui. Donc...

Q. [425] ... ils sont tous... soixante pour cent

(60 %), c'est plus que la moitié, sont collés sur

l'estimé. 1 R. O.K. Donc, ça soulève une question, une interrogation, c'est certain. 4 (11:01:42)LA PRÉSIDENTE : Q. [426] Mais, de toute façon, tantôt vous nous avez dit que vous étiez au courant de la collusion. R. Oui, ça, j'en ai entendu parler, c'est sûr. Mais oui, mais... Me PAUL CRÉPEAU: 10 Q. [427] O.K. On va peut-être... Alors, ce tableau-là, 11 j'aimerais le produire sous la cote - excusez-moi, 12 on est rendu à? 13 LA GREFFIÈRE : 14 81P-768. 15 Me PAUL CRÉPEAU : 16 768. 17 18 81P-768 : Tableau du nombre de soumissions ainsi 19 que la valeur des contrats de plus de 20 500 000 \$ octroyés par la Ville de 21 Laval entre 1997 et 2012 22 23

LA PRÉSIDENTE : 24

Est-ce que vous voulez prendre la pause? 25

```
1 Me PAUL CRÉPEAU:
```

- Oui, c'est peut-être une bonne idée à ce moment-ci,
- Madame la Présidente.
- 4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE
- 5 REPRISE DE L'AUDIENCE
- _____
- 7 (11:32:14)
- 8 LA GREFFIÈRE:
- Monsieur Asselin, vous êtes toujours sous le même
- serment.
- 11 R. Oui. Oui.
- 12 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [428] Monsieur Asselin, on s'est laissé tout à
- 14 l'heure en regardant certains... l'écart de cinq
- pour cent (5 %) qui pouvait exister dans plusieurs
- contrats année après année. Et on voit qu'il y a
- des pics particulièrement autour de deux mille cinq
- 18 (2005) là où jusqu'à soixante pour cent (60 %) des
- contrats vont sortir... des contrats importants,
- plus de cinq cent mille dollars (500 000 \$) vont
- sortir très très près de l'estimé. Je veux revenir
- maintenant... On va recouper un petit peu ces
- notions-là et je vais vous parler du programme
- « Conservation chaussée ». Est-ce que ça vous dit
- 25 quelque chose ça?

- 1 R. Oui.
- 2 Q. [429] C'est quoi?
- R. Bah! C'est un programme suivant lequel à chaque
- année la Ville refaisait une partie des chaussées
- usées avec le temps.
- Q. [430] Pour pouvoir les conserver plus longtemps...
- 7 R. Oui.
- 8 Q. [431] ... en investissant.
- R. Exact. Il y avait différentes façons de...
- 10 Q. **[432]** O.K.
- 11 R. ... différentes techniques pour faire ça.
- Q. [433] En fait, c'est de l'entretien qu'on fait des
- surfaces pour les faire durer plus longtemps.
- 14 R. Oui.
- 15 Q. **[434]** C'est un bon résumé ça?
- 16 R. Oui.
- Q. [435] O.K. Est-ce que... Alors, pour ce type de
- travaux-là, je comprends qu'il doit y avoir une
- partie génie, préparation de plans...
- 20 R. Hum, hum.
- 21 Q. [436] ... et une partie exécution, réalisation.
- 22 R. Oui.
- Q. [437] O.K. Est-ce qu'il y a une firme de génie tout
- 24 particulièrement qui a été favorisée dans ce
- programme de Conservation de chaussée tout le temps

- que vous avez été directeur général?
- R. Quand vous dites « favorisée », en fait ce que je
- peux vous dire, c'est que la spécialité de la firme
- 4 CIMA...
- 5 Q. [438] Hum, hum.
- R. ... était dans les chaussées. Ils en ont fait
- beaucoup, principalement c'est cette firme CIMA,
- 8 CIMA+, CIMA qui faisait ce genre de travail
- d'ingénierie là, t'sais.
- 10 Q. **[439]** D'ingénierie.
- 11 R. D'ingénierie.
- Q. [440] Alors, on revient peut-être aux règles de
- base. Il reste quand même que si on est avant deux
- mille deux (2002), les contrats pouvaient être
- accordés là je suis spécifiquement à la firme de
- génie le contrat pouvait être accordé de gré à
- gré et, après deux mille deux (2002)...
- 18 R. Oui.
- Q. [441] ... par appel d'offres, le cas échéant, si on
- est en haut de vingt-cinq mille dollars (25 000 \$).
- 21 R. Exact.
- Q. [442] O.K. Je vais vous demander, Madame
- Blanchette, peut-être de nous projeter à l'écran
- l'onglet... il s'agit de l'onglet numéro 2, un
- tableau qui s'appelle « Soumission de travaux

2

3

7

8

10

11

12

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

ingénierie Ville de Laval » du cinq (5) juin. Et avant de regarder le tableau plus dans le détail là, je vous dis tout de suite, la page 1 - c'est un document de trois pages - la page 1 couvre les soumissions ouvertes le cinq (5) juin deux mille un (2001); la page 2, ce sont des soumissions ouvertes le deux (2) novembre deux mille quatre (2004); et la page 3, des soumissions ouvertes le vingt-cinq (25) février deux mille cinq (2005).

Alors, les analystes ici de la Commission ont extrait de l'ensemble des travaux... des contrats de travaux de Ville de Laval trois journées - alors les trois dates mentionnées - où il y a eu de nombreuses soumissions qui ont été ouvertes en même temps. Vous remarquerez que, le cing (5) juin deux mille un (2001), il y a vingt et un (21) soumissions ouvertes. Évidemment, l'octroi des contrats va se faire à des dates un peu différentes, mais toutes les soumissions sont ouvertes le cinq (5) juin deux mille un (2001). La deuxième journée, le deux (2) novembre deux mille quatre (2004), on a treize (13) ouvertures de soumissions; et le vingt-deux (22) février deux mille cinq (2005), on en a onze (11). J'attire votre attention sur la première page, celle du cinq

- (5) juin deux mille un (2001). 1
- R. Hum, hum.
- Q. [443] On remarque et je vous dirais peut-être en 3 plein milieu de la page à partir de la dernière colonne où c'est en rosé là... Bah! En fait, oui, je vais prendre peut-être le numéro de financement, ça va peut-être être ce qu'il y a de plus... non, le numéro de soumission, à la deuxième colonne. 8 Alors, on a en milieu de page le numéro 8214 « travaux de restauration de la berge » et tous les 10 autres en bas de ceux-là s'appellent « travaux de 11 réhabilitation des infrastructures routières et 12 travaux connexes ». Est-ce que c'est le nom qu'on 13 donnait au programme « Conservation chaussée », 14 c'est-à-dire « réhabilitation des infrastructures 15 routières »?
- R. Oui, je pense que c'est ça, oui. 17
- Q. [444] Parfait. Vous remarquez que, dans l'avant-18 dernière colonne - le maître d'oeuvre dans tous les 19 cas est CIMA+. 20
- R. Oui. 21

Q. [445] Je comprends qu'on est avant la Loi 106, donc 22 ils ont été accordés de gré à gré, le maître 23 d'oeuvre, la firme de génie qui va s'occuper des 24 travaux. Dans ce cas-là, on a choisi à la Ville de 25

- Laval d'accorder tous ces contrats-là à CIMA+.
- 2 R. Hum, hum.
- Q. [446] Regardez maintenant, on va se concentrer sur 3 cette partie-là là des travaux de réhabilitation de chaussée. Les contrats... Alors, on a toujours une estimation préliminaire. L'estimation préliminaire, si je comprends bien, a été préparée, dans ce cas-7 ci, par CIMA qui est la firme qui est le maître 8 d'oeuvre. On a ensuite, dans la colonne suivante, 9 le coût de contrat. C'est le coût accordé, alloué 10 par le comité exécutif. Et ensuite, le décompte 11 définitif à la fin des travaux. Ça va? 12
- 13 R. Oui.
- Q. [447] O.K. On a fait un écart, dans la dernière 14 colonne, entre le coût du contrat et le coût de 15 l'estimation. Regardez systématiquement, cette 16 journée-là du cinq (5) juin, la variation qu'il y a 17 entre le coût estimé et le coût accordé. Et, sauf 18 pour deux d'entre eux qui sont restés en blanc, un 19 contrat accordé à Giuliani et un contrat accordé à 20 Dufresne, tous les contrats sont alloués à plus ou 21 moins cinq pour cent (5 %) du coût estimé. 22
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[448]** Oui?
- R. Hum, hum. C'est ce que je vois, oui.

Q. [449] Écoutez. Je vous pose la question, mais estce qu'il n'y a pas là une tendance qui démontre que 2 tous les contrats qui ont été accordés aux 3 différentes entreprises mentionnées, et je vous indique qu'il s'agit, dans tous les cas, sauf peutêtre pour Ciments Lavallée, de firmes que vous avez mentionnées comme étant des entreprises collusionnaires, toutes ces entreprises-là sont 8 toujours capables de soumissionner à point deux (0.2), point un pour cent (0.1 %), ou encore 10 directement au coût estimé par la firme de génie. 11 Il n'y a pas un problème, là? Vous êtes le 12 directeur général de la Ville. Vous regardez ces 13 chiffres-là passer, puis ça va au comité exécutif, 14 là. Tout ça, ça va passer à des dates différentes, 15 on le sait, là, mais ça va au comité exécutif. Et, 16 systématiquement, la Ville... la firme de génie 17 évalue un contrat, exemple, à un million (1 M), et 18 systématiquement, à plus ou moins cinq pour cent 19 (5 %) dans ce cas-là, les entreprises de 20 construction soumissionnent, le plus bas 21 soumissionnaire est toujours collé sur le coût de 22 l'estimé. Il n'y a pas un problème? 23 R. Ah, ça soulève une hypothèse. On peut penser qu'il 24 y a eu collusion en quelque part. Mais ce n'est 25

- pas... Ça me... Ça ne me regarde pas, là. Ce que je
- veux dire par là, c'est que je n'ai pas participé à
- 3 ça, là.
- Q. [450] Je comprends que ça va...
- 5 R. Ça peut supposer ça, là.
- 6 Q. **[451]** O.K.
- R. Mais je ne peux pas vous dire, tu sais, je n'ai pas
- 8 constaté ça.
- 9 (11:39:58)
- 10 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [452] Je trouve ça difficile à comprendre comment
- le directeur général dit à plus... l'ex-directeur
- général, mais au moment où vous étiez directeur
- général, vous dites, « Ça ne me concerne pas, ça ne
- me regarde pas. » Vous êtes le directeur général
- d'une très grande ville. Et vous dites, « Oui, ça
- soulève des problèmes. On peut se poser la question
- qu'il y avait de la collusion », et vous nous avez
- dit que vous aviez entendu des rumeurs à l'effet
- qu'il y avait de la collusion, et vous, vous ne
- faites rien. Vous allez encore nous dire que ce
- n'était pas votre rôle, comme directeur général, de
- faire quelque chose?
- R. Oui. Je vais vous dire ça encore. Et je vais vous
- dire autre chose. C'est qu'un tableau monté comme

- ça, avec des... une analyse mathématique, on n'en avait pas. On n'en faisait pas, là. Et ce n'est pas parce que... On n'en avait pas, tout simplement.
- Q. [453] Vous n'aviez pas besoin de faire d'analyse
 mathématique, vous aviez les chiffres qui étaient
 soumis à votre, normalement à votre attention
 sérieuse, et vous voyiez les chiffres. Et juste en
 les regardant, maintenant parce que vous aviez
 les contrats qui passaient devant vous vous nous
 dites que oui, ça vous soulève une question qu'il
 pouvait y avoir de la collusion. Mais à l'époque,
 vous les voyiez, ces chiffres-là, là.
- R. Oui mais pas en tableau...
- Q. [454] La seule chose que vous n'aviez pas, c'était le un pour cent (1 %).
- R. Oui. Ce que je ne voyais pas, c'est un tableau,

 comme ça, regroupant, montrant... Là on voit que

 c'est... C'est frappant, là.
- 19 Q. **[455]** Mais c'est tout le cinq (5) juin.
- 20 R. Mais chaque contrat va être individuel.
- Q. [456] Les contrats étaient tous la même journée.
- 22 R. Mais ça... Ça ne m'avait pas frappé. Je vais vous
 23 dire... Et je le vois, là, dans un contexte où on a
 24 entendu beaucoup de choses depuis, là. J'ai entendu
 25 des choses ici, là, beaucoup. Ça...

- 1 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [457] Vous avez entendu...
- R. Ça soulève un petit problème. C'est ça.
- Q. [458] Vous avez entendu beaucoup de choses, et vous avez dit beaucoup de choses.
- 6 R. Oui.
- Q. [459] Vous avez dit aussi que vous transmettiez les
 messages du maire Vaillancourt à Claude Deguise. De
 sorte que vous le savez que l'entreprise gagnante
 est déjà déterminée par le maire, et tout ce que
 vous dites à Claude Deguise, « Il faut respecter le
 budget. »
- 13 R. Mais...
- Q. [460] Autrement dit, le message que vous passez à 14 Deguise, c'est que peu importe... Pas peu importe 15 le gagnant : il est choisi par le maire. Il faut 16 que ça soit deux choses : le gagnant, c'est celui 17 que le maire a déterminé, puis deuxièmement, qu'il 18 ne soumissionne pas au-dessus du budget. De sorte 19 qu'un collusionnaire, qu'une firme collusionnaire 20 soumissionne à cinquante dollars (50 \$) en bas du 21 montant estimé par la Ville, ça ne vous dérange 22 pas. Parce qu'on ne dépasse pas le budget. C'est ça 23 que vous nous dites, là. 24
- R. Oui mais le...

```
Me GÉRALD SOULIÈRES :
          Si vous me permettez, ce n'est pas honnête avec ce
          que le témoin a dit. Le témoin n'a jamais parlé de
3
          deux mille un (2001). Il a parlé après deux mille
          deux (2002).
          LA PRÉSIDENTE :
          Maître...
          Me GÉRALD SOULIÈRES :
          Et avant deux mille deux (2002).
         LA PRÉSIDENTE :
10
          Maître Soulières...
11
          Me GÉRALD SOULIÈRES :
12
          Avant deux mille deux (2002)...
13
          LA PRÉSIDENTE :
14
          Maître Soulières...
15
          Me GÉRALD SOULIÈRES :
16
          ... il a dit comment ça fonctionnait.
17
          LA PRÉSIDENTE :
18
          Maître Soulières...
19
          Me GÉRALD SOULIÈRES :
20
          Et qu'il ne passait pas de messages.
21
          LA PRÉSIDENTE :
22
          Maître Soulières, vous n'êtes pas...
23
          Me GÉRALD SOULIÈRES :
24
```

Ça fait partie des droits fondamentaux.

```
1 LA PRÉSIDENTE :
```

- Non, ça n'est pas...
- 3 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- 4 Qu'on ne...
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Non, ça n'est pas ça, Maître Soulières.
- 7 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- 8 ... tente pas de mêler le témoin en...
- 9 LA PRÉSIDENTE:
- Maître Soulières, ça n'est pas...
- 11 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- ... en lui faisant dire ce qu'il n'a pas dit.
- 13 LA PRÉSIDENTE :
- Maître Soulières, assoyez-vous. Merci. Oui, Maître
- 15 Crépeau?
- 16 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [461] Alors, on a fait l'exercice pour cette date-
- là du cinq (5) juin deux mille un (2001), où on
- voit que systématiquement, le contrat accordé est
- toujours très, très, très près du prix
- estimé. Et ça, vous dites que ce n'était pas votre
- préoccupation de voir à corriger cette situation-là
- pour faire diminuer les coûts à Ville de Laval.
- R. C'est-à-dire, permettez-moi un commentaire. C'est
- que normalement, lorsqu'il y a une estimation de

- coût et qu'il y a un projet, une soumission qui est
 lancée, le résultat doit être relativement près de
 l'estimation qui a été faite. Si c'est, je ne sais
 pas, moi, vingt-cinq pour cent (25 %) de plus, ça
 ne va pas. C'est arrivé qu'on est retourné en
 soumission, hein, parce que c'était trop élevé.
 - Q. [462] Mais si c'est vingt-cinq pour cent (25 %) de moins, de la concurrence entre les entreprises, ça va-tu mieux pour Ville de Laval?
- R. Oui, ça peut arriver si c'est vingt-cinq pour cent 10 (25 %) de moins, mais lorsque quelqu'un prépare une 11 estimation, il devrait à peu près assez juste 12 sur... j'imagine, là, je n'en ai pas préparé mais 13 ça devrait être à peu près comme ça. Et la 14 conclusion que vous tirez c'est : « Regardez, ils 15 sont tous pareils, donc il y avait peut-être 16 quelque chose d'arranger », mais, comme je vous ai 17 déjà mentionné, c'est que j'avais, des fois, des 18 demandes du maire mais ce n'était pas systématique 19 sur toutes les choses, là. C'est important ça 20 aussi, là. Je n'ai jamais dit que c'était 21 systématique. 22
- Q. [463] On va tourner, on va aller à la deuxième
 page, celle du deux (2) novembre deux mille quatre
 (2004). Alors, nous sommes après l'entrée en

- vigueur de la Loi 106, évidemment, à ce moment-là.
- Je vais vous demander de regarder dans la
- troisième, quatrième et cinquième ligne, on a des
- travaux, les contrats 8755, 56 et 57. Alors, on
- voit, il s'agit de travaux de réhabilitation des
- infrastructures urbaines sur certaines rues, Ville
- de Laval; ça ressemble encore au Programme
- 8 conservation chaussée?
- 9 R. Oui.
- Q. [464] O.K. Les maîtres d'oeuvre, dans les trois
- cas, CIMA+. Écoutez... puis là, regardez la nature
- des coûts de travaux, on en a pour cinq cent mille
- (500 000) dans un cas, deux millions (2 M) dans
- 14 l'autre cas, quatre cent cinquante mille (450 000)
- pour dans le troisième des cas. Est-ce qu'on
- s'entend que, généralement, les honoraires des
- firmes de génie, ça tourne autour de dix pour cent
- 18 (10 %) des coûts des travaux?
- 19 R. Oui. On peut dire ça, oui.
- 20 Q. **[465]** O.K.
- 21 R. À peu près, là.
- Q. [466] Est-ce que c'est des cas, ça, où il a dû y
- avoir des appels d'offres pour choisir le maître
- d'oeuvre?
- 25 R. Oui. C'est obligatoire.

- Q. [467] Et, dans ces cas-là, CIMA les a toujours
- gagnés?
- R. Oui, c'est possible.
- 4 Q. **[468]** C'est possible.
- 5 R. Absolument, oui.
- Q. [469] O.K., c'est possible. On regarde maintenant
- ces trois contrats là, regardez, CIMA, qui est le
- maître d'oeuvre, et on regarde à qui le contrat est
- accordé. Je vous donne le 8755, CIMA évalue les
- coûts à cinq cent quatre mille dollars (504 000 \$)
- et le contrat est accordé à Sintra pour cinq cent
- trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et dix-
- sept sous (503 999,17 \$). « Eille! », Sintra, ils
- 14 l'ont pas mal dans l'oeil, juste... ils
- soumissionnent quatre-vingt-trois sous (83 ¢) en
- dessous d'un contrat d'un demi-million de dollars.
- 17 Ça a-tu de l'air arrangé ça, Monsieur Asselin?
- R. Je vois le chiffre là, c'est surprenant, dix-sept
- 19 cents (17 ¢) près, là.
- 20 Q. **[470]** Oui.
- R. Mais c'est une affaire qui se peut, là...
- 22 Q. **[471]** Qui se peut?
- R. Bien, écoutez, oui, ça se peut.
- Q. [472] O.K. Regardez les deux autres contrats,
- accordés la même journée.

- R. Hum hum.
- Q. [473] Ouverture, alors, le deuxième, qui va être accordé à Nepcon, le troisième, Simard Beaudry.

 Regardez l'écart, on est toujours à un point zéro
- zéro, on est à quelques sous, à quelques dollars
- près de l'estimé. Comment se fait-il... je reviens
- avec la même question. Comment se fait-il que les
- entreprises qui gagnent les contrats sont toujours
- à quelques dollars près, dans un cas à quatre-
- vingt-trois sous (83 ¢), de l'estimé préparé par
- les ingénieurs? Vous êtes au comité exécutif, vous
- voyez tous ces chiffres-là passer devant vous, il
- n'y a pas quelqu'un à un moment donné qui lève le
- drapeau rouge, qui dit : « Un instant, comment ça
- se fait que, systématiquement, les entreprises sont
- capables de soumissionner collé comme ça sur le
- coût de l'estimé préparé par la firme de
- génie? »? Il n'y a pas de la collusion, là, entre
- les ingénieurs puis les entrepreneurs?
- 20 R. C'est possible, là, mais je ne peux pas vous
- confirmer ça.
- Q. [474] Vous ne pouvez pas le confirmer quand vous voyez ça mais, aujourd'hui, avec ce que vous savez,
- je pense qu'on a tous entendu...
- R. Bien, ça semble bien indiquer ça, là.

- Q. [475] C'est ça. Mais, à l'époque, ça, ça ne vous soulevait pas des problèmes, de voir...
- 3 R. Non.
- Q. [476] Puis regardez, dans cette page-là, tous les contrats de cette journée-là, à l'exception d'un, sortent tous à plus ou moins cinq pour cent (5 %) du montant estimé par la Ville. Alors, sur les treize (13) contrats, il y en a douze (12), cette journée-là, qui sont accordés à plus ou moins cinq pour cent (5 %) de ce que la firme de génie avait 10 estimé. Encore une fois, cet ensemble-là, ca ne 11 vous sonne pas des cloches quand vous êtes au 12 comité exécutif ou c'est parce que vous ne voulez 13 changer la situation? 14
- R. Non, non. C'est que, lorsque ça arrive au comité 15 exécutif, c'est des communications... je vous dis 16 ce dont je me souviens, là. C'est des 17 communications qui arrivent une à la fois, il n'y a 18 pas un tableau qui donne tout ça. Donc, la 19 principale préoccupation c'est que le contrat à 20 être octroyé n'excède pas le montant des crédits 21 qui ont été prévus pour ces travaux-là. C'est ça la 22 principale préoccupation de... Parce que, je veux 23 dire, des résolutions, il y en avait dix mille 24 (10 000) par année, là, alors il y a un gros 25

volume, donc... Remarquez que, même s'il y a un
gros volume, il faut les examiner, là, puis c'était
le cas. Mais il arrive un octroi de contrat, octroi
de contrat, telle affaire, tel endroit, au coût de
telle chose, avec un certificat de trésorerie,
c'est donc... Comme je vous dis, c'est que...

- Q. [477] Mais jour après jour. Jour après jours, on voit tous les contrats... tous ceux qu'on examine, là, à ce moment-ci, vous comprendrez qu'il semble y avoir une constance, là.
- 11 R. Oui.

7

8

10

Q. [478] Une journée, on a treize (13) contrats, on a 12 douze (12) de ces contrats-là qui vont sortir à 13 cinq pour cent (5 %). Il n'y a pas quelqu'un qui a 14 posé des questions au comité exécutif, vous y 15 participez, vous êtes là? Il n'y a pas quelqu'un 16 qui dit : « " Eille! " on a fait faire une étude il 17 n'y a pas longtemps sur nos coûts parce qu'on se 18 posait des questions si on était dans le marché. 19 Puis regardez comment ça sort systématiquement, 20 toujours collé sur le coût de l'estimé. » Il doit 21 bien y avoir quelqu'un qui a dit, à un moment 22 donné : « Bien, c'est peut-être parce que, nos 23 ingénieurs, ils parlent à nos entrepreneurs puis 24 ils leur donnent le coût de l'estimé. » Ça ne vous 25

- est jamais passé par la tête?
- R. Non, pas à l'époque.

- Q. [479] Sachant ce que vous sachiez (sic) que vous transmettiez déjà des commandes du maire pour les entrepreneurs. Là, vous n'avez pas fait le lien?
- R. Remarquez que sur une partie des choses et comme je ne suivais pas les résultats de ces commandes-là, je ne peux pas situer dans le temps tel projet 8 telle chose. Mais là ce que je vous dis c'est que ce qui était examiné lorsque les communications 10 venaient à l'exécutif une par une, qui étaient 11 présentées une à la fois, ce qui était regardé 12 c'est que ça n'excède pas le montant de crédit 13 qu'on a alloué. C'est une des considérations. 14 L'autre considération c'était bon tout ce qui est 15 autour de ça, ça dérange quoi, ça commence quand, 16 est-ce que ça va engager des fermetures de rues. Il 17 y avait toutes sortes d'aspects et c'était vu un 18 par un. Je vous répète ça. 19
 - Q. [480] Mais le coût, le coût en soi en autant que ça ne dépasse pas le coût de la valeur?
- 22 R. Mais c'est la principale préoccupation parce que
 23 lorsque ça arrivait que ça excède le coût
 24 largement, la soumission, on retournait en
 25 soumission, on disait : « Non ça ça ne peut pas

- aller ».
- Q. [481] Là vous ajoutez largement parce que vous
- comprendrez en regardant ces tableaux-là qu'il y en
- a plusieurs qui sont en haut de un pour cent (1 %),
- un point zéro cinq (1,05) on en a trois à cette
- page-là où les contrats sont accordés vingt, trente
- mille dollars (20 000-30 000 \$) au-delà de l'estimé
- 8 de la Ville?
- 9 R. Mais à cinq pour cent (5 %) ce n'est pas.
- 10 Q. **[482]** O.K.
- R. Ce n'est pas exagéré. Même dix pour cent (10 %), ça
- dépend des conditions de marché, différentes
- choses.
- Q. [483] La dernière page, Madame Blanchette. Ça sera
- des contrats du vingt-cinq (25) février, alors, on
- est toujours après la Loi 106, les contrats qui
- sont soumis, c'est un peu comme les contrats de la
- veille. Il y a onze contrats, onze ouvertures de
- soumission le vingt-deux (22) février deux mille
- cinq (2005). Je vous fais remarquer que tous,
- l'avant-dernier de la page vous voyez, là, l'estimé
- est à deux millions quatre (2,4 M), il n'a jamais
- été accordé, soumission annulée. Donc, lui on n'en
- tiendra pas compte.
- Il y a un seul contrat qui n'est pas dans

1	la colonne des rouges à la fin, on va le regarder
2	celui-là. Travaux de réaménagement, stationnement,
3	le contrat 8814, valeur estimée à quarante-quatre
4	mille dollars (44 000 \$) par Équation Groupe
5	Conseil. Coût du contrat accordé vingt-cinq mille
6	dollars (25 000 \$), coût du décompte définitif dix-
7	neuf mille dollars (19 000 \$).

Il semble y avoir eu un très bon contrôle des coûts dans ce contrat-là. Le contrat est sorti à moitié du prix évalué, puis il a coûté encore moins cher que prévu.

- R. Travaux de réaménagement d'un stationnement.
- 13 Q. **[484]** Oui?

8

10

- 14 R. C'est un stationnement dans un centre 15 communautaire. Ça peut être estimé trop fortement.
- 16 Q. **[485]** O.K.
- R. Je ne peux pas, je n'ai pas de réponse à ça.
- Q. [486] Bon. On tasse celui-là, on regarde tous les 18 autres qui nous restent et c'est encore la même 19 chose, peu importe la nature des travaux et là vous 20 avez toutes sortes, il y a des travaux de 21 réhabilitation, des infrastructures urbaines, mais 2.2 il y a toutes sortes d'autres travaux. On voit 23 encore que CIMA est l'entreprise qui gagne les 24 travaux de réhabilitation des structures, des 25

1	infrastructures urbaines. Donc, les travaux de
2	réhabilitation chaussées. C'est toujours des
3	montants de deux millions (2 M), un million (1 M),
4	donc c'est des contrats qui sont certainement allés
5	en soumission publique.

Je vous repose la question. Comment ça se fait que CIMA gagne systématiquement parce que tous les exemples qu'on voit c'est CIMA qui gagne tous ces contrats-là au niveau de la maîtrise de main-d'oeuvre, des travaux de conservation de chaussées.

- Pourquoi que c'est toujours CIMA?
- R. O.K. On est à une époque où la Loi 106 est en vigueur.
- 14 Q. **[487]** Oui?

7

8

9

- R. CIMA c'est une firme spécialisée là-dedans.
- 16 Q. [488] Hum, hum?
- 17 R. Lorsqu'ils soumettent j'imagine au comité, il y a
 18 un comité d'évaluation des, pour octroyer les
 19 contrats aux professionnels.
- 20 Q. **[489]** Oui?
- 21 R. Lorsque leurs documents, leurs C.V. arrivent là, 22 ils ont toutes les équipes qu'il faut pour faire 23 ça, ils l'ont déjà fait. Donc, ils ont des bons 24 pointages. Et deuxièmement ils peuvent être à 25 quatre-vingt-dix pour cent (90 %), quatre-vingt-

- quinze pour cent (95 %) sur les points. Et
- lorsqu'ils arrivent avec les prix, s'ils ont un bon
- 3 prix.
- 4 Q. **[490]** O.K.
- R. Ça peut, ils peuvent être les meilleurs là-dedans.
- Q. [491] Ils peuvent être les meilleurs.
- R. Et ils peuvent aussi parler entre eux, je ne le
- sais pas.
- 9 Q. **[492]** O.K.
- 10 R. Je ne peux pas vous dire ça.
- Q. [493] Mais est-ce que c'est une constante à Laval
- que c'est CIMA qui gagnait toujours tous ces
- contrats-là de conservation de chaussées?
- R. CIMA, oui. C'est une firme spécialisée, je vous
- l'ai dit au tout début tantôt.
- 16 Q. **[494]** Oui?
- 17 R. Qui faisait beaucoup de chaussées.
- Q. [495] Et ça, est-ce que ça a de quoi à avoir avec
- le fait que monsieur Lucien Dupuis comme il a
- témoigné ici, il dit, aller rencontrer le maire et
- que vous étiez présent et qu'il demandait : « On
- aimerait bien avoir ce type de contrat-là puis ce
- type de contrat-là?
- 24 R. Non.
- 25 Q. [496] Ça vous avez nié ça?

- 1 R. J'ai nié ça.
- 2 Q. **[497]** Vous n'étiez pas là?
- R. J'ai nié que j'étais à la rencontre avec.
- 4 Q. [498] Oui?
- R. Bon. Et ce que je dis c'est que ce n'est pas parce
- qu'il aurait demandé, surtout là, on est dans la
- loi, après la Loi 106, là.
- 8 Q. [499] Oui, oui?
- R. Qu'il aurait demandé ça, moi je n'ai jamais eu de
- commande pour des mandats d'ingénierie après la Loi
- 11 106.
- Q. [500] Mais manifestement le résultat c'est que CIMA
- les gagne en deux mille cinq (2005) et en deux
- mille six (2006)?
- R. Ce que je vous dis c'est qu'il les a peut-être
- gagnés par compétence et par un bon prix.
- 17 Q. **[501]** O.K.
- R. Ce n'est pas impossible. C'était, en fait, c'était
- à peu près les seuls qui faisaient ce genre de
- choses. Ça pouvait arriver que d'autres en fassent
- aussi j'imagine, je vois Telsult.
- Q. [502] O.K. Et est-ce qu'on n'avait pas, chez CIMA
- il n'y avait pas un ingénieur qui s'appelait Laval
- Gagnon qui était responsable...
- 25 R. Oui, un employé.

18

19

20

21

22

23

24

25

- Q. [503] ... du bureau de CIMA pendant un bon bout de temps jusque dans ces années-là?
- R. Oui, je sais qui c'est, Laval Gagnon.
- Q. [504] Et on remarque encore une fois que tous ces contrats-là qui sont accordés aux différentes entreprises collusionnaires que vous avez identifiées plus tôt. Alors, tous ces contrats-là sont toujours accordés à un virgule zéro zéro quatre-vingt-dix-neuf (1,0099), quatre-vingt-dixsept (1,0097) ou à un virgule un (1,1) encore une 10 fois on a des entreprises collusionnaires qui ont 11 l'oeil très, très juste et qui savent trouver 12 systématiquement quel est le plus bas 13 soumissionnaire, va toujours trouver quel est le 14 prix estimé puis c'est lui qui va être capable de 15 soumissionner collé sur le prix estimé. 16

Ça ne vous indique pas encore une fois collusion, gros signal, là, un code rouge, là, il y a collusion entre l'entrepreneur et l'ingénieur, parce que l'entrepreneur sait à quel prix soumissionner. Ça ne vous dit pas que l'entreprise...

R. Je vous donne la même réponse que je vous ai donnée tantôt. Je vois ça aujourd'hui, tous les un pour cent (1 %)... pas les un pour cent (1 %), mais les

- points un, les cent pour cent de l'estimé précis.
- Mais ça n'a pas été examiné dans ce sens-là lorsque
- ça se passait dans la réalité des faits. Les
- 4 communications arrivaient. Aujourd'hui, vous me
- dites ça. Oui, je vais ça, là. Ça a l'air étrange.
- Q. [505] Mais voulez-vous vraiment le savoir quand
- vous étiez directeur général? Vouliez-vous avoir un
- résultat comme ça devant vous?
- R. Ce n'est pas parce que je ne l'ai pas demandé que
- je ne voulais pas l'avoir. C'est que ça ne se
- 11 faisait pas comme ça.
- Q. [506] Ça ne se faisait pas comme ça?
- 13 R. Tout simplement.
- Q. [507] On n'oublie pas toujours que, pendant ce
- temps-là, de votre main gauche, vous placez des
- commandes qui vous... vous déplacez une commande,
- vous êtes le messager entre monsieur Vaillancourt
- et monsieur Deguise. Il faut favoriser une telle
- entreprise. La seule limite qu'on met, il faut
- respecter le montant estimé, le budget.
- R. Le budget et pas le règlement... c'est ça, pas le
- règlement complémentaire pour des crédits
- additionnels, et cetera.
- Q. [508] Donc, en même temps, il faut être logique,
- là. Si vous dites, il faut que ce soit telle

3

4

8

9

10

11

12

13

14

15

16

17

18

entreprise qui gagne, on ne dépasse pas le budget, on sait très bien que telle entreprise va aller soumissionner des fois quatre-vingt-sept cents (87 ¢) en bas du demi-million, hein. Pourquoi une entreprise laisserait des centaines de milliers de dollars sur la table quand elle sait qu'elle peut se rendre jusqu'au montant estimé sans problème?

Alors, d'une part, vous laissez, vous favorisez des entreprises par un système de collusion et, d'autre part, vous ne cherchez surtout pas à changer un système qui vous obligerait à arrêter le système de collusion? Il faut être logique. Vous favorisez la collusion d'un côté et, d'autre part, vous ne cherchez pas à obtenir ces chiffres-là qui vont vous démontrer qu'il y a de la collusion? Est-ce que c'est ça qui explique le fait que vous n'avez fait aucune démarche pour arrêter ces contrats-là en collusion?

- 19 R. Non.
- Q. [509] Avez-vous cherché à les arrêter?
- 21 R. Non. Mais j'ai expliqué ça déjà.
- 22 Q. **[510]** Oui.
- 23 R. Je n'ai pas fait de démarche pour arrêter des 24 choses dont j'entendais parler pour des raisons 25 d'efficacité au travail avec... Bon. J'ai expliqué

- ça hier, je crois, très bien. Et, ça, comme je vous
- dis, le tableau qui est là aujourd'hui, on le voit
- d'emblée. Mais ça n'arrivait pas au comité exécutif
- comme ça. Et ce n'est pas tous les contrats. Je
- regarde ceux-là. Il n'y en a peut-être pas un qui
- avait été demandé par le maire. C'est possible
- qu'il n'y en ait pas un.
- 8 LA PRÉSIDENTE:
- 9 Q. [511] Excusez-moi! Vous venez de dire que vous
- n'aviez pas fait de démarche pour arrêter la
- collusion pour des raisons d'efficacité?
- R. C'est ce que j'ai expliqué hier. D'efficacité,
- c'est-à-dire que, dans le travail que je faisais,
- cet aspect, c'est une petite partie de mon temps.
- 15 Ce à quoi je me dévouais et je mettais beaucoup
- beaucoup d'heures...
- 17 Q. [512] Mais qui impliquait beaucoup la Ville...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[513]** ... monétairement?
- 20 R. Oui.
- Q. [514] Et les contribuables?
- R. Oui. Vous m'avez posé la question hier. Mais ce que
- je disais, c'est que mon intérêt, ce qui faisait
- que j'aimais mon travail, ce n'est pas ça, là,
- c'est tout le reste, la job, si je peux m'exprimer

- ainsi. Le d.-g., c'est très varié. Il y a beaucoup
- de choses. Le développement...
- Q. [515] Ça, on comprend ça.
- 4 R. C'est tout ça.
- Q. [516] Mais vous dites que vous n'avez pas arrêté la
- collusion pour des raisons d'efficacité?
- R. Non, mais efficacité dans le travail que, moi,
- j'avais à faire dans le reste de mon travail. Moi,
- j'avais besoin... Je vous ai expliqué que...
- Q. [517] Ce que vous voulez dire, c'est que vous
- n'aviez pas de temps à perdre à essayer d'arrêter
- la collusion?
- R. Bien, je n'ai pas dit ça dans ces termes-là. Je
- n'ai pas dit ça comme ça.
- Q. [518] Mais c'est ce que vous voulez dire?
- 16 R. Non. Non, non.
- 17 (11:59:05)
- 18 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- 19 Ce n'est pas ce que le témoin dit.
- PAR LE TÉMOIN :
- 21 R. Je n'ai pas dit ça.
- LA PRÉSIDENTE :
- Maître Soulières...
- Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Je parle des droits fondamentaux.

1	LA PRÉSIDENTE :
2	Maître Soulières
3	Me GÉRALD SOULIÈRES :
4	Je suis prêt à argumenter, Madame.
5	LA PRÉSIDENTE :
6	Maître Soulières, si vous me permettez.
7	Me GÉRALD SOULIÈRES :
8	Je suis prêt à argumenter.
9	LA PRÉSIDENTE :
10	Maître Soulières, nous ne sommes pas dans un procès
11	criminel. En commission d'enquête, il n'y a que
12	deux droits fondamentaux qui tiennent, c'est-à-dire
13	le secret professionnel et le privilège d'un
14	informateur.
15	Me GÉRALD SOULIÈRES :
16	Je ne suis pas d'accord avec vous. Et je vais vous
17	expliquer pourquoi.
18	LA PRÉSIDENTE :
19	Mais vous avez le droit de ne pas être d'accord,
20	Maître, mais
21	Me GÉRALD SOULIÈRES :
22	Et je vais vous expliquer pourquoi. Le premier
23	(1er) juin mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit
24	(1998), le gouvernement du Québec a adopté une
25	déclaration de principe concernant les témoins. Et

1	ça vous lie. Ça lie tous les tribunaux du Québec et
2	toute personne qui agit comme un tribunal. Le but,
3	c'est de reconnaître l'importance d'assurer la
4	primauté de la personne dans l'administration de la
5	justice et l'importance d'assurer -je vous donne
6	des copies- aux personnes assignées en justice le
7	respect, l'information, l'attention auxquels elles
8	ont droit.
9	LA PRÉSIDENTE :
10	Je ne pense pas que le témoin ne soit pas respecté.
11	Me GÉRALD SOULIÈRES :
12	Et entre chose, il y a un engagement qui a été pris
13	au nom de la magistrature, du ministère de la
14	Justice et du Barreau du Québec, à l'effet de
15	protéger le témoin contre toute manoeuvre
16	d'intimidation lors de l'audition et de s'assurer
17	que les interrogatoires ne soient ni vexatoires ni
18	abusifs. Je vous soumets que lorsque vous êtes deux
19	ou trois à le contre-interroger, c'est abusif.
20	LA PRÉSIDENTE :
21	Très bien. Je note votre
22	Me GÉRALD SOULIÈRES :
23	Que c'est abusif.
24	LA PRÉSIDENTE :
25	Je note ce que vous dites.

Me GÉRALD SOULIÈRES : 1 Et que d'insulter... Insulter, peut-être pas. Mais de dire que le témoin a dit qu'il n'avait pas de 3 temps à perdre à s'occuper de lutter contre la collusion... LA PRÉSIDENTE : Je lui ai demandé... Me GÉRALD SOULIÈRES : 8 ... ça peut être vexatoire. LA PRÉSIDENTE : 10 ... si, lorsqu'il dit que, pour des raisons 11 d'efficacité, il ne s'est pas occupé d'arrêter la 12 collusion, j'essaie de savoir ce qu'il veut dire 13 par efficacité « pour être plus efficace ». Et il 14 nous ramène à ce qu'il faisait dans ses tâches 15 administrative. Je lui ai demandé la question, 16 Maître, si la raison d'efficacité voulait dire 17 qu'il n'avait pas le temps de s'en occuper, parce 18 que ses autres tâches prenaient trop d'importance. 19 Et c'est au témoin de répondre, Maître, pas à vous. 20 Me GÉRALD SOULIÈRES : 21 Ce qu'il vous a dit hier, il l'a expliqué hier. Ce 22 qu'il a dit, c'est « Voici pourquoi je n'ai jamais 23 intervenu. J'avais besoin du maire, le maire 24 passait des commandes, et je les... » 25

		,	
1	T.A	PRESIDENTE	•

- Vous n'avez pas à témoigner pour le témoin, Maître.
- 3 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- C'est ce qu'il a dit. Je ne témoigne pas pour lui.
- 5 LA PRÉSIDENTE :
- Vous n'avez pas à témoigner pour le témoin.
- 7 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Je rappelle tout simplement ce qu'il a dit hier,
- 9 Madame.
- 10 (12:01:56)
- 11 Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [519] Alors on était là-dessus, Monsieur Asselin,
- et on se demandait un petit peu, vos
- justifications, pourquoi vous n'êtes pas intervenu,
- quand vous voyiez des chiffres comme ça? Parce que
- vous êtes au comité exécutif, vous voyez toutes ces
- 17 communications-là qui passent avant de se rendre au
- comité exécutif. Et, d'autre part, vous savez très
- bien ce ne sont plus des rumeurs mais vous
- savez qu'il y a de la collusion chez les
- entrepreneurs.
- 22 Pourquoi vous ne cherchez pas à arrêter ce
- système-là, alors que vous êtes le directeur
- général en place dans cette ville-là, et que votre
- devoir, c'est de voir à la protection des deniers

- de la Ville, des citoyens de Laval?
- R. D'abord, j'ai expliqué que les communications
- venaient au comité exécutif une à la fois, et qu'il
- n'y avait pas une image globale aussi spécifique
- que ce qu'on voit là qui indique ça. Qui indique,
- 6 c'est tout près de l'estimé en tous coûts. Et je ne
- suis pas intervenu. Même si j'avais... j'étais
- informé de, j'étais au courant un peu de ce qui se
- passait, quand même. Parce que je n'en avais pas
- les moyens. Comment on fait? C'est la même chose
- que je vous ai demandée hier. On fait ça comment?
- Il y avait des gens qui étaient au courant
- de tout ça puis qui... Ce n'est pas... Pas une
- police. Je n'étais pas une police, moi. Ça a
- pris... Ça s'est fait. Regardez. La raison pour la
- 16 Commission aujourd'hui, ici, là...
- 17 Q. **[520]** Oui?
- R. Ça, ça va régler le problème. Ce n'est pas un DG
- d'une ville de quatre cent mille (400 000)
- 20 personnes qui peut régler ce genre de problème
- lorsqu'il y a eu bien des enquêtes puis bien du
- monde qui ont essayé de faire des choses. Ça ne
- s'est pas fait.
- Q. **[521]** Mais dans...
- 25 R. Et ce n'était pas dans ma...

- 1 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [522] Mais vous ne trouvez pas...
- R. ... dans ma nature...
- Q. [523] ... que vous pouviez être un premier maillon
- pour aider le système à cesser? Pour faire en sorte
- que ce système cesse? Ou c'était la loi d'omerta?
- 7 R. Omerta?
- Q. [524] On ne parlait pas, on gardait le silence?
- R. Non mais tout le monde... C'était très, très
- discret, mais la seule personne à qui je pouvais,
- j'aurais pu dire ça, c'est à mon supérieur. J'en
- avais juste un supérieur, là.
- Q. [525] Oui mais si c'était votre supérieur qui vous
- disait d'agir de façon collusionnaire, c'est-à-dire
- de dire aux gens que vous vouliez avoir tel
- entrepreneur, ou telle firme de génie qui
- remportait le contrat, c'est sûr que ce n'est pas à
- votre supérieur immédiat que vous allez vous
- plaindre, mais pourquoi n'alliez-vous pas vous
- plaindre à la police?
- 21 R. Il y avait déjà eu, comme je vous dis, des enquêtes
- de la police, des constatations, tout ça, qui
- n'avaient pas donné de résultat...
- Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. **[526]** Vous ne répondez pas, Monsieur Asselin.

- 1 R. Oui.
- Q. [527] Quand vous la voyez, la collusion, vous la
- voyez devant vous, vous y participez. Est-ce que
- c'est pour ça que vous n'allez pas voir la police?
- 5 R. Dans les contrats où on me demandait des choses?
- 6 Q. **[528]** Oui?
- 7 R. Bien, c'est sûr.
- 8 Q. **[529]** O.K.
- 9 R. C'est évident, ça.
- Q. [530] Alors, vous ne voulez pas vous dénoncer?
- 11 R. Non. C'est ça. Pas...
- Q. [531] Vous ne voulez pas changer des choses?
- R. J'aurais bien voulu changer des choses, mais...
- Puis je n'aurais pas dû faire... Bon, je l'ai
- expliqué longuement hier. D'ailleurs je peux
- revenir là-dessus, là, même si ce n'est pas ce que
- je préfère.
- Q. [532] Mais c'est de ça qu'on parle ici, Monsieur
- 19 Asselin.
- R. Oui. D'accord. Mais ce que je vous dis, c'est
- 21 que...
- 22 Q. [533] Je comprends que vous préférez ça, mais il va
- falloir que vous nous l'expliquiez, une fois pour
- toutes, pourquoi vous n'avez pas fait des démarches
- pour changer des choses, pour arrêter cette

collusion-là. Vous êtes le premier fonctionnaire de 1 la Ville, vous avez des pouvoirs d'arrêter, de 2 prendre des mesures administratives pour arrêter 3 plusieurs éléments importants de ce mécanisme-là, et vous ne l'avez pas fait. C'est ça qu'on veut comprendre. Pourquoi vous ne l'avez pas fait? R. Parce... 7 Me GÉRALD SOULIÈRES : 8 Je comprends que la réponse ne satisfait pas mon collègue. Cependant, il a posé la question à 10 plusieurs reprises, et vous l'avez posée également. 11 Je pense que la réponse a été donnée par le témoin. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Merci. Continuez, s'il vous plaît, Maître. 14 Me PAUL CRÉPEAU : 15 Q. [534] Alors, pourquoi vous n'avez pas pris des 16 mesures administratives à l'hôtel de ville, et dans 17 vos services en tant que directeur général, pour 18 changer les choses, pour ralentir, pour 19 éventuellement arrêter la collusion à Laval? 20 R. Parce que je n'en avais pas le moyen. Parce que je 21 n'en avais pas le moyen, puis parce que le fait 22 d'avoir participé dans certains projets me 23 permettait d'être... je ne veux pas 24

utiliser le mot « efficace » à nouveau, là. Mais de

- pouvoir faire avec plus d'efficacité, en fait, le
- reste de mon travail, qui était très important pour
- moi.
- Q. [535] Alors, je comprends que vous avez mis ça en
- 5 balance.
- R. Non, mais c'est fort dans la balance, c'est que...
- 7 Q. **[536]** « Ce que je peux faire »...
- R. Regardez, c'est que je pouvais avoir accès...
- d'abord, j'ai expliqué, à Laval, il n'y a pas un
- comité exécutif... et un maire, qui était le chef
- incontesté, bon. Et le fait qu'il n'y avait pas de
- règlement de délégation, tout ça, ça... Donc, pour
- être efficace dans tout le reste de l'entreprise
- c'était beaucoup de choses. Je devais par... il y a
- une question de respect d'autorité aussi, là, qui
- entre en jeu puis...
- Q. [537] D'autorité... vous appelez ça de l'autorité?
- Quand on vous demande de...
- R. Le maire de la Ville.
- Q. [538] ... contourner un système mis en place par la
- 21 loi...
- R. Ce que je veux dire c'est que le maire de la
- Ville...
- Q. [539] ... vous appelez ça de l'autorité?
- R. Le maire de la Ville c'était une autorité. Moi,

- comme mon prédécesseur, on a toujours eu un grand respect pour le premier magistrat de la Ville.
- Q. [540] Et refuser... et si on refuse à quelqu'un de participer à un acte qui est illégal en soi, de contrecarrer le système des appels d'offres, c'est de manquer de respect?
- R. Non, mais c'est tout un contexte, là, ce n'est

 pas... si vous posez la question spécifique, comme

 ça, là. Mais c'est tout un contexte d'une opération

 de Ville qui comporte beaucoup de facettes et

 beaucoup de discussions et de... ce n'est pas

 aussi... là on parle d'un seul sujet, là, mais, une

 Ville, c'est beaucoup de choses.
- 14 Q. **[541]** Oui. Alors...
- R. C'est des discussions...
- Q. [542] ... regardez vos successeurs... je vais vous 16 parler de votre successeur, qui n'a pas témoigné 17 ici, mais son adjoint, monsieur Roberge, qui a 18 témoigné ici, qui nous a dit quelle mesure il a 19 mise en place alors qu'il est au service du génie 20 et, par la suite, comme directeur adjoint. Les 21 mesures qu'il a mises en place pour fermer des 22 23 portes. Fermer des portes pour... et, éventuellement, ce qu'il nous a rapporté ici : « Je 24 me suis mis debout, j'ai rencontré le maire en 25

- dehors de son bureau et je lui ai dit " C'est fini
- les transferts de listes ". » Hein? Il s'est tenu
- debout. Pourquoi vous ne l'avez pas fait? Vous avez
- été là, directeur général pendant dix-huit (18)
- 5 ans.
- R. Regardez, moi, je n'ai pas à témoigner pour Jean
- 7 Roberge, là.
- 8 Q. **[543]** Non.
- R. Mais j'ai écouté ce qu'il a dit ici et il y a peut-
- être d'autres aspects aussi qui sont plus...
- moins... moins « glamour », de son témoignage. Et,
- de toute façon, lorsqu'il a décidé de faire ça,
- vous étiez déjà en marche. Je parle, en marche,
- déjà Marteau, UPAC, c'était en marche, ça, là.
- Avant ça, il s'est passé quoi? Il a organisé les
- contrats? Peut-être, je ne le sais pas. Mais...
- vous me dites : « Pourquoi? » Peut-être si j'avais
- été là quand a commencé l'UPAC, j'aurais dit :
- « Wo! attendez, là. » Vous comprenez ce que
- j'essaie de dire? C'est que...
- 21 Q. **[544]** Oui.
- 22 R. ... vous faites une comparaison avec un gars avec
- qui je n'ai pas travaillé, là, je ne connais pas
- monsieur Roberge pour avoir travaillé avec lui,
- mais vous situez ça dans le temps, vous

- dites : « Pourquoi, toi, tu n'as pas fait comme lui
- a fait? » Mais il l'a fait dans un contexte qui n'a
- pas été mon contexte, moi, quand je vivais là, là.
- C'est juste ça que je vous dis, là.
- Q. [545] Question de période, ce que vous nous dites?
- R. Bien, c'est une question de contexte. Il était...
- 7 comment dire? Il était contraint d'agir comme ça, à
- s ce moment-là, là.
- 9 Q. **[546]** Avez-vous eu peur...
- R. Parce que...
- Q. [547] ... pour votre emploi? Avez-vous eu peur de
- perdre votre emploi si vous disiez non au maire, si
- vous vous teniez debout?
- R. Pas peur de perdre mon emploi, je n'ai pas dit ça,
- j'espère, je n'ai pas dit ça à date.
- Q. [548] Non, non, je vous le demande. C'est une
- question. Est-ce que vous avez eu peur de perdre
- votre emploi?
- R. Non. Je n'ai pas eu peur de perdre mon emploi sauf
- que je... dans un contexte où, cet emploi-là, c'est
- un emploi qui est exigeant, ça demande un contact
- quotidien avec le maire pour différentes choses,
- différentes décisions, qui sont en dehors des
- contrats de...
- 25 (12:10:17)

1 LA PRÉSIDENTE:

- Q. [549] Êtes-vous en train de dire, Monsieur Asselin,
- gue si vous aviez dit au maire : « Non, je ne
- recommanderai pas que ce soit tel entrepreneur ou
- telle firme de conseil », vous n'auriez pas perdu
- votre emploi et vous n'aviez pas peur de perdre
- votre emploi en lui refusant ce qu'il vous
- 8 demandait de faire?
- R. C'est une question hypothétique, mais je ne pense
- pas qu'il aurait passé une résolution au conseil
- pour me mettre dehors.
- Q. **[550]** Mais la question...
- R. Je ne pense pas.
- Q. [551] O.K., mais je vais rendre la question plus...
- moins hypothétique alors. Est-ce que vous aviez
- peur de perdre votre emploi au moment où le maire
- vous demandait : « Arrange-toi pour que ce soit tel
- entrepreneur ou telle firme de génie qui
- obtienne le contrat »?
- 20 R. Permettez-moi de commenter en disant comme ceci.
- J'avais peur de gâcher l'emploi que j'aimais et que
- je faisais avec une équipe.
- 23 Q. [552] Mais ça veut dire quoi « peur de gâcher
- 24 l'emploi... »?
- R. Bien, là, si j'avais... bon, si j'avais été,

- comment dire? en mauvais termes avec mon comité
- exécutif, avec le maire de la Ville, ça ne
- travaille pas bien, je l'ai vu dans d'autres
- municipalités. Parce que j'ai eu des offres
- d'emploi au courant de ma vie.
- Q. [553] Donc, vous aviez peur d'une certaine
- 7 répercussion?
- R. Bien oui, bien oui, on a toujours peur d'une
- 9 certaine répercussion, bien oui.
- 10 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [554] Alors, c'était plus facile de plier avec le
- vent, de suivre le courant malgré les coûts que ça
- entraînait pour la Ville parce que vous réalisez,
- vous le saviez aussi à ce moment-là que ça
- entraînait des coûts, des coûts en argent, le coût
- des contrats?
- R. Ce n'est pas certain ça.
- 18 Q. **[555]** Non?
- 19 R. Non, vous dites vous saviez que ça entraînait des
- coûts, quels coûts.
- Q. [556] Bien si un contrat est en concurrence, on a
- des entreprises qui peuvent soumissionner pas mal
- plus bas que l'estimé de la Ville pour avoir le
- 24 contrat?
- R. Mais il y en avait beaucoup de contrats en

- concurrence à Laval.
- Q. [557] O.K. On a vu une année et je fais juste vous y ramener?
- R. Non, vous n'avez pas tous les contrats de Laval depuis, pendant dix-huit ans.
- Q. **[558]** On ne les a pas tous, mais regardez, on en a pour cent vingt millions (120 M) en deux mille cinq (2005), des contrats qui sont en haut de cinq cent mille dollars (500 000 \$)?
- 10 R. Hum, hum.
- Q. **[559]** Cent vingt millions (120 M) c'est pas mal de contrats dans la Ville de Laval puis on sait que ce n'est pas tous les contrats. Et soixante pour cent (60 %) de ces contrats-là sortent au coût de l'estimé, pas beaucoup de concurrence là-dedans?
- R. On peut présumer ça, là. Et je vous le concède.
- 17 Q. **[560]** Et ici...
- 18 R. Il ne semble pas y avoir beaucoup de concurrence
 19 là-dedans parce que ça arrive proche de
 20 l'estimation.
- Q. **[561]** Oui. Puis en deux mille onze (2011), là, on
 en a pour quatre-vingt millions (80 M) puis il y en
 a zéro pour cent (0 %) qui sont en dedans, en bas
 du...
- 25 R. Mais là, ce que vous supposez, je m'excuse de dire

- ça comme ça, c'est que l'estimation n'était pas correcte. C'est ce que vous supposez.
- Q. [562] Je vous ai demandé tantôt si vous saviez qu'il était fait l'estimation?
- R. Non, c'était fait par des ingénieurs-conseils qui ont des méthodes.
- 7 Q. [563] Qui ont des méthodes?
- R. Qui ne sont pas des...
- Q. [564] Des ingénieurs-conseils, excusez-moi, mais

 ceux de Laval, là, on a entendu toutes sortes de

 témoignages ici, est-ce qu'ils jouaient dans le

 système de la corruption et de la collusion les

 ingénieurs de Laval avec qui vous donniez tous ces

 contrats-là?
- R. C'est possible, mais ils ne m'ont jamais parlé de ca à moi.
- Q. **[565]** O.K. Et d'autre part, ce que vous êtes en
 mesure de constater c'est que systématiquement
 certains types de contrats, certaines journées, ça
 sort toujours au prix de l'estimé?
- 21 R. Mais ça je vous ai expliqué ça tantôt, on peut 22 revenir cinquante (50) fois sur le même point.
- 23 Q. **[566]** Oui?
- 24 R. Je ne voyais pas un tableau de tous les contrats de 25 la même journée, il arrivait au comité exécutif,

- cent cinquante (150) communications et je les
- signais toutes, là. Ils venaient au comité
- exécutif, explication.
- Q. [567] Les regardiez-vous?
- R. Bien oui je les regardais. Voyons donc, il y avait,
- c'est des communications de dix pages.
- Q. [568] Vous voyez le coût de l'estimé à cinq cent
- mille (500 000), puis vous voyez le coût du contrat
- 9 à...
- R. Vous présumez que c'était le point, là.
- Q. [569] ... quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille
- neuf cent quatre-vingt-dix-neuf et dix-sept sous
- (499 999,17 \$), quatre-vingt-trois cents (0,83 ¢)
- en bas de l'estimé?
- R. Regardez, avant d'arriver à mon bureau ça passait
- dans toute une série d'examens, des finances, puis
- tout ça pour avoir un certificat de trésorerie et
- tout ça. Et quand ça arrivait, s'il y avait un
- dépassement, ça m'était souligné.
- Q. [570] Un dépassement?
- 21 R. Non, mais je vous dis, s'il y avait un dépassement
- ça m'était souligné, si c'était à l'intérieur de
- l'estimation qui avait été faite par un ingénieur
- professionnel.
- 25 Q. **[571]** Oui?

- R. L'ingénieur-conseil, il n'y avait pas de questions qui étaient soulevées, là, les services antérieurs qui m'envoyaient les communications.
- Q. [572] Et quand systématiquement ça sort toujours
 comme ça, vous ne vous êtes jamais demandé si vos
 ingénieurs ne fournissaient pas le coût de l'estimé
 aux contracteurs gagnants?
- 8 R. Non.
- Q. [573] Parce que vous savez qu'il y a des

 contracteurs gagnants. Ce que vous ne savez pas

 c'est que les ingénieurs participent à ça, puis ça

 ne vous a pas sonné des cloches? Ça ne vous a pas

 attiré votre attention, l'envie d'aller voir plus

 loin de faire faire une enquête, de prendre des

 mesures correctives?
- R. Non, je vous dis aujourd'hui que non à cette
 époque-là, non. Et non aujourd'hui avec tout ce
 qu'on apprend puis qu'on sait, là, c'est bien
 facile, d'ailleurs, moi oui, bien oui. Mais à
 l'époque non.
- Q. **[574]** Non. O.K. Qu'est-ce que vous saviez au niveau des redevances, des ristournes au Parti politique PRO?
- 24 R. Ce que j'avais entendu dire, ce qui se disait qui 25 était connu, c'était connu, les gens disaient ça,

- parlaient de ça, deux pour cent (2 %). Ça se
- parlait.
- Q. [575] Ça se parlait, vous-même vous en entendiez
- parler, vous étiez à l'hôtel de ville?
- R. Mais je n'en entendais pas parler si vous voulez
- 6 parce que...
- 7 Q. **[576]** Oui?
- R. ... on va éclaircir les choses. Je n'entendais
- jamais, je n'ai jamais entendu parler ni par le
- maire ni par les gens qui ont été nommés ici comme
- des gens qui collectaient des fonds.
- 12 Q. **[577]** Oui?
- R. Ni par les ingénieurs-conseils ni par..., ça venait
- des employés qui jasaient comme ça entre eux
- autres, là. Les rumeurs qu'on entendait.
- 16 Q. **[578]** Des rumeurs?
- 17 R. Des vérités aussi, là.
- 18 (12:15:55)
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- Q. [579] Alors, ce que vous dites c'est que vous n'en
- entendiez parler par les employés de la Ville?
- R. Oui, ça pouvait être des choses qui se disaient.
- Q. [580] Mais pas les entrepreneurs, pas les
- ingénieurs?
- R. Non, pas les entrepreneurs, pas les ingénieurs,

mais pas le maire, pas les membres de l'exécutif ni 1 les gens qu'on a nommé ici comme étant des gens qui 2 ramassaient des fonds. Les gens qui ramassaient des 3 fonds ne m'ont jamais parlé à moi des fonds, le maire non plus, ne m'a jamais parlé de sa caisse électorale, de rien de ça. Et je n'ai jamais participé, je n'ai pas fait partie du PRO, je n'ai 7 pas fait. Ce n'était pas ça moi ma..., comment est-8 ce qu'on appelle ça donc? On dit... « What make you tick? » Ce n'était pas ça. C'était le reste de la 10 job. J'aimais ça. Parce que j'ai été pressenti pour 11 des emplois ailleurs, puis des emplois qui auraient 12 pu être assez challengeant, intéressant. J'aimais 13 ça Laval. J'aimais ça la job que je faisais. 14 Beaucoup! 15

- Q. [581] D'autre part, vous voyez des problèmes, des gros problèmes, collusion, corruption, ristournes politiques, vous en entendez parler, vous participez même à tout ça. Et vous ne faites rien pour l'arrêter?
- R. Bien, j'ai répondu à ça tantôt.

16

17

18

19

- Q. [582] Je sais que vous avez répondu.
- R. Je vais répondre une autre fois, là.
- Q. **[583]** Alors vous faites rien à ça. Maintenant,
 quand on entend même des ristournes, des ristournes

- à un parti politique. Est-ce que vous associez

 cette idée-là avec le fait de donner des contrats à

 des entrepreneurs choisis?
- R. Madame la Présidente, c'est évident que c'est ça.
- Q. [584] C'était évident. C'était évident que le contrat allait à telle entreprise parce que telle entreprise allait probablement remettre une ristourne politique au parti du maire? C'était évident pour vous?
- 10 R. C'est évident maintenant, c'est bien clair que c'était comme ça.
- Q. [585] À l'époque, est-ce que c'était évident?
- R. Je pouvais me douter de ça.
- Q. [586] Et vous n'avez rien fait pour arrêter ça?
- R. Je réponds à nouveau. Non, je n'ai rien fait. Et quand vous me citez quelqu'un qui l'a fait, il l'a fait au moment où c'était Marteau qui était en place puis qui était allé déjà. Écoutez! Vous comparez, vous dites « hey, hey, pas correct ».
 - Q. [587] Vous nous avez parlé plus tôt de certaines personnes qui ont participé ou des entreprises qui ont participé. Parlez-moi de monsieur Accurso, Antonio Accurso. Vous avez parlé de ses entreprises tantôt, de Louisbourg, Simard-Beaudry.
- 25 R. Hum, hum.

20

21

22

23

- Q. [588] Est-ce qu'à votre connaissance, monsieur
- Antonio Accurso participait, lui, le savait qu'il
- participait à un système de collusion?
- R. Probablement. Mais il ne m'a jamais parlé de ça à
- 5 moi.
- Q. [589] Quelle était votre relation avec monsieur
- 7 Accurso?
- R. Je le connaissais bien.
- 9 Q. **[590]** Oui.
- 10 R. Il y avait un lien d'amitié également.
- Q. [591] Un lien d'amitié, lien familial, je veux dire
- au niveau des familles qui étaient amies?
- R. Les familles qui étaient amies. Mon épouse, son
- épouse, c'était deux homéopathes qui avaient étudié
- ensemble. Donc elles se connaissaient d'ailleurs.
- Q. [592] Depuis combien de temps?
- 17 R. Plusieurs années. Je ne peux pas vous dire
- exactement.
- 19 Q. [593] Plusieurs années. Assez ami avec monsieur
- Accurso pour prendre des repas, les couples
- ensemble?
- R. Oui, c'est arrivé. Quelques fois, pas souvent.
- 23 Q. **[594]** Quelques fois.
- R. Peut-être deux, trois fois dans une période de
- bien, bien des années.

- Q. [595] Prendre des vacances avec monsieur Accurso?
- 2 R. Oui, c'est déjà arrivé aussi.
- Q. [596] Oui. Des vacances où avec monsieur Accurso?
- R. Des vacances, on est allé dans les Îles Vierges une
- 5 fois.
- Q. [597] Monsieur Accurso y avait son bateau?
- R. Non. Non, je n'ai jamais été sur le bateau.
- Q. [598] Il a un bateau plus connu, le Touch. Mais son
- autre bateau précédemment?
- R. Non, pas l'autre bateau non plus. C'est un bateau
- qu'on avait loué
- Q. [599] O.K. Assez proche avec lui pour prendre des
- vacances?
- 14 R. Oui.
- Q. [600] Est-ce qu'il est exact aussi, ce n'est pas
- votre fils qui a habité chez monsieur Accurso
- pendant un certain temps?
- 18 R. Oui, mon fils a travaillé déjà pour la firme soit
- 19 Simard-Beaudry ou Louisbourg. Il a travaillé là.
- Puis il a travaillé aussi chez Tony Accurso. Il
- faisait le jardinage, puis tout ça.
- Q. [601] O.K. Et il y a habité pendant un certain
- temps dans la maison d'été...
- R. Absolument.
- Q. [602] ... qui se trouve en arrière?

- 1 R. Oui.
- Q. [603] On ne se trompe pas en disant que vous avez
- des liens assez près personnellement avec monsieur
- 4 Accurso?
- 5 R. Oui.
- Q. [604] Est-ce qu'il y a d'autres entrepreneurs de
- 7 Laval avec qui vous entreteniez des liens aussi
- près que ça?
- R. Aussi près, là, ça dépend des moments. J'ai été
- assez près de monsieur Nadon qui est un ami aussi,
- que j'ai connu...
- Q. [605] Monsieur Valmont Nadon.
- R. ... il y a très, très longtemps dans Laval.
- Q. [606] Oui. Monsieur Nadon, c'est un entrepreneur,
- mais il était aussi un promoteur immobilier?
- 16 R. Oui.
- 17 Q. [607] Un développeur. Est-ce qu'il y a d'autres
- développeurs ou des promoteurs avec qui vous avez
- entretenu des liens comme ça de près?
- 20 R. Des entrepreneurs en construction?
- Q. [608] Oui. Ou des développeurs, des gens qui
- allaient développer?
- R. Oui, il y a des gens que j'ai bien connus à Laval,
- comme monsieur Grothé, c'était un ami. Son voisin,
- mon voisin lorsque je demeurais à Duvernay, c'était

- son beau-frère. Donc, je l'avais rencontré là. On
- parle de trente (30) ans en arrière. Donc, c'est
- quelqu'un que j'ai bien connu.
- Q. [609] Je veux juste revenir. Vous avez parlé de
- 5 monsieur Valmont Nadon.
- 6 R. Oui.
- Q. [610] Valmont Nadon, c'est aussi celui qui a eu le
- contrat de la Ville de Laval au moment où vous
- étiez directeur général pour exploiter la carrière
- Lagacé, ou le Carré Laval, peu importe le nom qu'on
- lui donne?
- 12 R. Oui.
- Q. [611] C'est exact que c'était un contrat
- excessivement payant pour l'entreprise qui l'a
- exploité, dans ce cas-ci Valmont Nadon?
- 16 R. Probablement oui.
- 17 Q. [612] Est-ce que ce n'est pas exact aussi que ce
- contrat-là, votre service de génie avait recommandé
- qu'il soit donné en soumission, en appel d'offres
- et que vous avez plutôt choisi de le donner de gré
- à gré, parce que ce n'était pas nécessaire d'aller
- en appel d'offres, ce n'était pas une dépense que
- vous faisiez, c'était obtenir des revenus d'une
- entreprise?
- R. Mais il y a autre chose. Bon. Ça, c'est exact là

- que ce n'était pas... ce n'était pas une dépense
- là, mais en plus de ça, c'est que le contrat a été
- octroyé par le ministère des Transports.
- 4 Q. [613] À qui?
- 5 R. À monsieur Nadon.
- Q. [614] À monsieur Nadon.
- 7 R. C'est-à-dire attendez.
- 8 Q. **[615]** Oui.
- R. Il faut juste que je précise. Dans le contexte de
- la construction du métro à Laval, il était connu
- qu'il y aurait beaucoup de matériaux de remblai.
- 12 Q. **[616]** Oui.
- 13 R. Et c'était un objectif de la Ville parce que depuis
- trente (30) ans qu'on essayait de faire des projets
- dans le Carré Laval là et ça n'avait pas
- fonctionné, personne ne voulait aller construire
- dans le site, alors l'objectif a été de le
- remblayer. Lorsque est arrivé le contrat du métro,
- la Ville a demandé que la terre parce que ce sont
- des contrats avec le gouvernement provincial que le
- ministère des Transports octroyait a demandé que
- la terre de bonne qualité soit disposée dans le
- carré.
- Q. [617] On s'entend. Vous parlez de la terre ou du
- roc qui va être excavé dans le...

- R. Ah! Mais, tout. Enfin, tous les matériaux de
- 2 remblai.
- 3 Q. **[618]** Oui.
- R. Ça peut être le roc, ça peut être... Mais, d'après
- moi, c'était... le roc, ils devaient le réutiliser
- sur place là.
- Q. [619] Oui parce que c'est payant pour un
- entrepreneur de réutiliser le roc.
- R. Ça peut l'être s'il y a des travaux, oui, connexes.
- 10 Q. **[620]** O.K.
- R. Mais, de toute façon, ce n'est pas... L'essentiel
- là, c'est que le contrat a donc été octroyé par le
- ministère des Transports et l'entrepreneur qui
- faisait le travail pour le ministère des
- 15 Transports, je ne sais pas lequel c'était là ça,
- je ne peux pas malheureusement vous le dire là a
- donné un sous-contrat. Il a demandé à l'entreprise
- Valmont Nadon d'assurer le remblai du site.
- Q. [621] Le remblai et avec les matériaux excavés pour
- le métro.
- 21 R. Oui.
- 22 Q. [622] Oui! Et si je vous disais que ça s'est
- continué pendant des années et des années avec tous
- les déchets de construction que tous les
- entrepreneurs de la région allaient jeter là, ce

- n'étaient plus des déchets... ce n'était plus le remblai du métro là, c'étaient des déchets de construction qui ont été jetés, contrairement aux exigences du ministère des Transports qui voulait que ce soit uniquement les matières excavées du
- 7 R. Mais, je pense... je pense que ça a évolué là. Évidemment, c'est loin en arrière tout ça, mais... 8 À un moment donné, ça opérait sans... sans que la Ville intervienne autrement que d'avoir demandé que 10 ce soit disposé dans le site même. Et à un moment 11 donné, c'est qu'il y a eu... il y avait beaucoup de 12 trafics là, beaucoup de camionnages, alors la Ville 13 a établi certaines exigences à l'entreprise Nadon 14 « alors, vous allez devoir payer un loyer, vous 15 allez devoir pavez... 16
- Q. [623] Vous souvenez-vous du loyer?
- 18 R. Non. Le loyer!

métro.

- Q. [624] Si je vous suggère cinq mille dollars
 (5 000 \$) par mois à la Ville.
- R. Je ne me souviens pas de ça.
- 22 Q. [625] O.K.
- 23 R. Ils devaient faire paver le chemin d'accès, faire 24 différentes choses et fournir des rapports de 25 qualité de sol, de mémoire.

- Q. [626] Votre ami, Valmont Nadon, est-ce qu'il vous a
- déjà dit à quel point c'était rentable? La fortune
- qu'il a faite avec l'exploitation de cette
- 4 carrière-là.
- 5 R. Non.
- Q. [627] À accepter tous les déchets venant de la
- 7 région.
- R. Mais, pourquoi vous dites des « déchets », ce n'est
- 9 pas...
- Q. [628] Savez-vous... savez-vous si le ministère de
- 1'Environnement a porté des plaintes ou a fait des
- remarques à Ville de Laval de la qualité des
- matières qui étaient jetées à cet endroit-là?
- 14 R. Non.
- Q. [629] Contrairement à... Non! Est-ce qu'il y a eu
- un suivi au service d'ingénierie chez vous sur les
- matières qui étaient jetées au Carré Laval?
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[630]** Il y en a eu un suivi?
- R. Oui, l'entreprise devait fournir, de mémoire là,
- périodiquement...
- 22 Q. [631] Oui.
- 23 R. ... des données sur la nature des dépôts qui se
- faisaient là.
- Q. [632] Avez-vous déjà regardé ce qu'il y avait dans

- le dossier de Ville de Laval au service du génie
- sur le Carré Laval?
- 3 R. Non.
- Q. [633] Si je vous disais que c'est une chemise verte
- vide comme ça, il n'y a absolument rien dedans,
- est-ce que ça vous surprend?
- R. Bien, je ne vois pas pourquoi là il y aurait une
- 8 chemise vide.
- 9 Q. [634] Parce qu'on n'a fait aucun examen des
- matières qui étaient jetées dans ce remblai-là.
- 11 L'entrepreneur ne l'a pas fait et ne la Ville ne
- 1'a pas demandé. Est-ce que c'est un contrat que
- vous avez suivi personnellement ça, Monsieur
- 14 Asselin?
- 15 R. Non.
- 16 Q. [635] Qui était... Vous nous avez parlé tantôt
- monsieur Valmont Nadon a eu le contrat. Savez-vous
- s'il était associé avec monsieur Grothé dans ce
- 19 contrat-là?
- 20 R. Je ne pense pas qu'il était associé avec monsieur
- Grothé.
- Q. [636] Et savez-vous pourquoi? Vous savez que la
- Ville a fermé la carrière tout de suite après votre
- départ. Tout de suite après votre départ, la
- première chose qui a été faite, ça a été de fermer

- ce contrat-là de Valmont Nadon.
- 2 R. Possible là, je...
- Q. [637] Savez-vous pourquoi?
- 4 R. Non.
- Q. [638] Ça ne vous a pas intéressé de savoir ce qu'il
- en était.
- R. Non. J'imagine qu'il avait eu suffisamment de
- remblai là. Ça avait été remblayé beaucoup là. Ça
- 9 devait être...
- Q. [639] Ou encore, c'était trop pollué. Est-ce que ça
- peut être encore une option?
- R. Je n'ai pas entendu parler de ça. J'ai même entendu
- parler que c'était suivi et qu'un laboratoire
- faisait des essais tout le temps pour s'assurer que
- la qualité était là, le remblai, la qualité du
- remblai.
- 17 Q. [640] Oui! O.K. Les avez-vous déjà vus, comme
- directeur général de la Ville, la nature de ces
- rapports-là des laboratoires pour savoir ce qui
- était jeté dans ce terrain... Non! O.K.
- 21 R. Non.
- 22 Q. [641] Madame la Présidente, il est midi trente
- (12 h 30). On pourrait peut-être ajourner après
- dîner. Et si vous me permettiez, ce sera vers la
- fin du contre-interrogatoire, il y a une partie qui

```
m'a déjà annoncé qu'il y avait probablement un
1
          contre-interrogatoire. Peut-être je vous
          suggérerais peut-être de reporter à deux heures
3
          trente (14 h 30) pour qu'on ait le temps de finir
4
          ça.
         LA PRÉSIDENTE :
         Ça va. Parfait.
7
         Me PAUL CRÉPEAU :
          Merci.
9
      R. Deux heures trente (14 h 30), c'est ça?
10
          LA PRÉSIDENTE :
11
      Q. [642] Oui.
12
      R. Merci.
13
          SUSPENSION DE L'AUDIENCE
14
          REPRISE DE L'AUDIENCE
15
16
         LA PRÉSIDENTE :
17
         Bon après-midi.
18
          LA GREFFIÈRE :
19
          Monsieur Asselin, vous êtes toujours sous le même
20
          serment.
21
      R. Oui, Madame.
22
          (14:30:20)
23
          Me PAUL CRÉPEAU :
24
```

Q. [643] Et j'aurai quelques questions pour terminer

- dont certaines qui m'ont été transmises par des
 confrères. Monsieur Asselin, je voudrais juste vous
 ramener au moment où vous étiez directeur général
 en mil neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). Il y
 a eu un rapport publié par le Directeur général des
 élections du Québec au sujet des élections clés en
 main et qui parlait du cas de Laval. Vous souvenezvous de ce rapport-là?
- R. Pas du tout, Madame la Présidente.
- Q. [644] O.K. Vous ne vous souvenez pas que, dans ce rapport-là, on a mentionné des cas de collusion à Laval, particulièrement en ce qui concernait le contrat de... l'attribution du contrat de balayage des ondes à l'Hôtel de Ville, un contrat accordé à monsieur Claude Dumont.
- R. Je... ça, ça me dit quelque chose Claude Dumont, mais le rapport dont vous parlez ne me dit rien.
- Q. [645] O.K. Boulevard Le Corbusier, j'aimerais 18 juste... et je vais faire référence à une 19 technologie qui a été développée par l'entreprise 20 Sintra. Monsieur Théberge a témoigné à cet effet-là 21 ici à un moment donné qu'ils vous ont présenté des 22 résultats de ces recherches-là qu'ils faisaient et 23 qu'ils avaient une nouvelle technologie dont ils 24 voulaient faire la démonstration à Ville de Laval 25

- et qu'ils vous ont rencontré. Est-ce que ça vous
- 2 rappelle quelque chose?
- R. Oui, très bien.
- Q. [646] O.K. Et c'était quelque chose... c'était un
- sujet qui intéressait la Ville de Laval. Ça, on
- voulait l'essayer.
- R. Oui, c'est un nouveau type de... je dirais de
- correction de revêtement ou de changement de
- revêtement de pavage. Ils appelaient ça
- « émulsion » à émulsion, je crois...
- 11 Q. **[647]** Oui.
- R. ... asphaltique, quelque chose du genre. C'était
- quelque chose de nouveau là qui sortait.
- Q. [648] Et qui était intéressant à essayer à Ville de
- 15 Laval.
- R. Oui. Ils sont venus m'expliquer ça et j'ai trouvé,
- oui, que c'était une très bonne idée, une belle
- technologie.
- 19 Q. [649] O.K. Et vous vous souvenez, j'imagine que
- vous avez suivi le témoignage de monsieur Théberge
- là-dessus. Effectivement, c'est sur le boulevard Le
- 22 Corbusier où on a effectivement essayé cette
- technologie-là.
- 24 R. Oui.
- 25 Q. [650] O.K. Vous souvenez-vous... vous souvenez-vous

1	d'avoir	dit	à monsieur	Théberge	«	c'est	une	bonne
2	idée, or	n va	l'essayer :	»?				

- R. Oui, je trouvais que c'était une très bonne idée, en effet, et que ça valait la peine d'être...
- Q. [651] O.K. Maintenant, ce contrat-là sur le boulevard Le Corbusier, c'est un contrat qui a été accordé par appel d'offres.
- 8 R. Oui.
- Q. [652] Comment avez-vous fait pour faire obtenir le
 contrat à Sintra? Vous allez me permettre... je
 vais vous montrer, excusez-moi, on a même la pièce
 ici.
- 13 R. Hum, hum.
- Q. [653] Madame Blanchette, je vais vous demander de nous montrer la pièce 65P-715. Alors, on y voit le contrat 7774:
- Travaux de réhabilitation de chaussée
 par stabilisation...
- j'imagine que c'est ça la technologie
- 20 ... stabilisation au liant
- ciment/bitume sur le boulevard Le
- 22 Corbusier
- Et on voit que l'estimé est un million six cent mille (1,6 M\$), le contrat accordé : un million six
- cent vingt-six mille (1 626 000 \$) et les autres

- soumissionnaires. Donc, il y a eu appel d'offres
- dans ce cas-là.
- 3 R. Oui.
- Q. [654] Savez-vous si vous avez favorisé ou demandé à
- monsieur Deguise de s'assurer que ce soit bien la
- compagnie Sintra qui obtienne ce contrat-là?
- 7 R. Non.
- 8 Q. [655] « Non » à quoi?
- R. Non, je ne crois pas que c'était un contrat qui
- était organisé, comme on dit.
- 11 Q. **[656]** O.K.
- R. Ils sont en libre concurrence.
- Q. [657] En libre concurrence, d'après vous.
- 14 R. Oui.
- Q. [658] O.K. Et c'est Sintra qui l'a obtenu, malgré
- qu'il s'agissait d'une nouvelle technologie là,
- 17 c'est eux autres qui l'ont eu à titre de plus bas
- soumissionnaire.
- 19 R. C'est ce que je vois là, oui.
- Q. [659] O.K. Et savez-vous si... est-ce que ce serait
- un cas je vous pose la question où même le
- maire a pu intervenir, monsieur Vaillancourt, vous
- demandant de favoriser Sintra?
- R. Non, il ne m'a pas demandé ça du tout.
- 25 Q. [660] O.K.

- R. Pas dans ce contrat.
- Q. [661] Pas dans ce contrat-là. O.K. Un dernier sujet
- dont j'aimerais traiter avec vous, certains
- avantages. Alors, est-ce que vous personnellement
- avez déjà obtenu des cadeaux ou des avantages
- pendant que vous étiez à l'emploi de la Ville de
- Laval, jusqu'à, mettez de quatre-vingt-dix-sept
- 8 (97) à deux mille six (2006)?
- R. Oui. Ce qu'on appelle les cadeaux de courtoisie aux
- 10 fêtes, là.
- 11 Q. [662] Oui? Comme?
- R. Bien, du vin, comme ce qui a été dit ici déjà, des
- livres, une petite cafetière, des choses de
- courtoisie, là. Pas des grosses affaires, pas
- d'argent, là.
- 16 Q. [663] Pas d'argent?
- 17 R. Non.
- Q. [664] Jamais d'argent comptant?
- 19 R. Non.
- Q. [665] Et pas de cadeaux de grande valeur.
- 21 R. Non.
- 22 Q. [666] Si je vous suggérais que vous avez déjà reçu
- aussi des cadeaux alors que vous étiez directeur
- général de la Ville de Laval, des cadeaux de Paolo
- Catania, pendant... en deux mille deux (2002), deux

- mille trois (2003), deux mille quatre (2004)? Des
- bouteilles de vin à Noël?
- R. Je ne me souviens pas. Je ne connaissais pas
- 4 monsieur Catania, moi.
- Q. [667] O.K. Mais savez-vous...
- R. Mais il est possible que sa compagnie ait donné des
- 7 cadeaux. C'est possible.
- Q. [668] Que vous ayez reçu des cadeaux, des
- 9 bouteilles de vin, à Noël?
- R. C'est possible. Je ne me souviens pas de Catania en
- particulier, là.
- Q. **[669]** Les...
- R. Je m'excuse, pouvez-vous me dire l'année encore?
- Juste...
- Q. [670] Deux mille deux (2002), deux mille trois
- 16 (2003), deux mille...
- 17 R. D'accord.
- Q. [671] Deux mille trois (2003), deux mille quatre
- 19 (2004), deux mille cinq (2005). Alors que vous
- étiez directeur général. Alors, jamais de cadeaux
- en argent. Je vous... Et je fais référence aussi à
- un témoignage qui a été rendu ici, je vais demander
- à madame Blanchette de vous produire la pièce 62P-
- 691, une facture d'Équation Groupe Conseil... Non,
- pas une facture. Excusez-moi. Peut-être la page

- suivante. Il s'agit de... Comment on a appelé le
- document? C'est une offre de services
- professionnels présentée par monsieur Jean Roberge
- au nom de Plante & Associés ou Équation, pour faire
- des plans pour une fondation hydrofuge pour votre
- résidence personnelle.
- 7 R. Je me souviens très bien.
- Q. [672] Et vous avez entendu le témoignage de
- 9 monsieur Roberge à cet effet-là?
- 10 R. Oui.
- 11 Q. [673] Et on voit que vous prévoyez un montant
- forfaitaire, pour vos honoraires professionnels, de
- quatre cents dollars (400 \$) plus les taxes, et,
- s'il y a surveillance des travaux... Un petit peu
- plus bas, Madame... Je pense que c'est trois cents
- dollars (300 \$) de plus. La question : est-ce que
- vous avez payé cette facture-là?
- 18 R. Non. J'ai approuvé... On m'a transmis une offre de
- services.
- 20 Q. [674] Oui?
- 21 R. Une offre de services, que j'ai acceptée
- officiellement. J'ai signé mon nom, j'ai
- retransmis... C'était par télécopie qu'on m'a
- transmis ça. Monsieur Roberge, à l'époque, était
- dans une entreprise privée. Et j'ai accepté, oui.

Je trouvais que c'était correct. Alors, il a donc
préparé des plans, mais ça a pris un certain temps,
et finalement, la solution qui était proposée, à
savoir d'envelopper les fondations - il avait fait
un petit dessin pour ça - je ne l'ai pas pris. Je
vais vous dire pourquoi. C'est que la maison que je
voulais construire était située... Le sous-sol
aurait été à six pouces à l'intérieur de la cote
centenéale... Voyons...

Q. [675] Centenaire?

- 11 R. Centenaire, pardon. Alors, comme... J'ai réfléchi à

 12 ça, puis je ne voulais pas... Il y a quand même un

 13 risque, quand vous avez un petit peu... Même si

 14 c'est juste un peu d'eau, que ça peut arriver une

 15 fois par cent (100) ans, j'ai décidé, finalement,

 16 de rehausser ma maison d'un pied.
- 17 Q. **[676]** O.K.
- R. Ce qui était correct. Et donc, ça ne s'est jamais 18 fait. Ces travaux-là ne se sont jamais faits. Et il 19 a mentionné ici que je lui dois quatre cents 20 dollars (400 \$), sauf que je n'ai jamais eu de 21 facture pour ça, moi. Je n'ai jamais reçu de 22 facture. Et sur la maison, qui a coûté huit cent 23 mille dollars (800 000 \$), je n'ai pas pensé à ça 24 du tout. Je n'ai jamais repensé à ça. Ce n'est pas 25

- que je n'aurais pas voulu le payer, le quatre cents
- 2 piastres (400 \$)...
- Q. [677] Mais vous dites que vous n'avez pas reçu de
- facture. C'est votre explication.
- R. Non, je n'ai pas reçu de facture de ça.
- Q. [678] O.K. Ni de rappel, évidemment.
- 7 R. Non plus.
- Q. [679] O.K. Ce qui nous amène à parler un petit peu,
- justement, de cette résidence-là. Ce terrain-là,
- vous l'avez acheté, ça... Votre résidence est sur
- 11 Saint-Servan?
- 12 R. Oui.
- Q. [680] Vous l'avez acheté de quel entrepreneur? Quel
- 14 promoteur?
- R. J'ai acheté... J'ai acheté un terrain.
- 16 Q. **[681]** Oui?
- R. De la compagnie Borsa. Et j'ai construit moi-même
- avec une entreprise, là, qui fait de la
- 19 construction.
- Q. [682] Borsa, ça c'est monsieur Joe Borsellino?
- 21 R. Oui.
- Q. [683] O.K. Ces terrains-là, lorsqu'il vous a...
- Quand vous avez... Si je comprends bien, vous avez
- commencé par signer une promesse d'achat?
- 25 R. Oui.

- Q. [684] Quand vous avez signé la promesse d'achat,
- est-ce que monsieur Borsellino était propriétaire
- de ces terrains-là?
- R. Moi, à cette époque-là c'est un monsieur D'Onofrio,
- gui travaille pour monsieur Borsellino, qui m'a
- rencontré, qui m'a dit, « On a fait l'acquisition
- de ce site, et, bon, je voudrais le développer »,
- puis tout ça. J'ai dit que ça m'intéressait
- d'acheter un terrain. Alors, je ne me souviens pas,
- il y a quelqu'un qui a préparé mon document, pour
- dire... J'ai fait une offre. J'ai fait une offre
- d'achat.
- 13 Q. [685] Oui?
- 14 R. À ce moment-là.
- Q. [686] Et vous souvenez-vous quel était le prix que
- vous offriez pour le terrain?
- R. Non. Je ne me souviens pas vraiment, là. C'était
- peut-être dix dollars (10 \$)?
- Q. [687] Si je vous suggère que le prix était plus bas
- que le prix du marché? Pour ce...
- 21 R. Impossible.
- 22 Q. **[688]** Impossible?
- R. Dans l'offre d'achat que j'ai faite?
- Q. [689] Oui? Oui?
- R. Non non. Impossible. Non non. Il n'y avait pas

- encore de subdivisions à cet endroit-là, là.
- Q. [690] Il n'y avait pas de subdivisions.
- R. Il n'y avait rien, là. Le terrain brut valait peut-
- être, je ne sais pas, moi, trois dollars (3 \$) du
- 5 pied carré.
- 6 Q. **[691]** Oui?
- R. Mais moi je pense que j'ai offert dix dollars
- 8 (10 \$) c'est ça.
- Q. [692] O.K. Donc, vous l'avez payé le plein prix?
- R. Bien j'ai offert, ça c'est l'offre.
- 11 Q. [693] Oui?
- R. Lorsqu'est arrivé le moment de faire l'acquisition,
- 13 l'achat.
- 14 Q. [694] Oui?
- 15 (14:39:43)
- 16 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [695] Excusez-moi, êtes-vous en train de dire que
- le terrain valait trois dollars (3 \$) le pied carré
- et que vous lui en avez offert dix (10 \$)?
- 20 R. Oui, c'est exact.
- Q. [696] Est-ce qu'il y a une raison particulière
- pourquoi vous avez offert...
- R. C'est parce que le terrain...
- Q. [697] ... sept dollars (7 \$) de plus le pied carré
- que ce qu'il valait?

- R. Oui, mais on parle de terrain brut. Lui avait

 acheté ce terrain à trois dollars (3 \$), peut-être

 à trois dollars cinquante (3,50 \$) du pied carré,

 mais c'est un terrain brut avec... Après ça il

 fallait le subdiviser, mettre des services dessus

 et dans le montant que j'offrais ça comprenait
- Q. [698] O.K. Donc, le terrain ne valait plus trois dollars (3 \$) le pied carré une fois qu'il est préparé?

l'installation des services.

- R. Bien il est revenu, à mon avis ce que j'ai offert 11 c'était dix dollars (10 \$), il me semble que c'est 12 ça dix dollars (10 \$), c'est parce que je ne l'ai 13 pas sous les yeux, là. Alors, les services 14 coûtaient mettons quatre piastres (4 \$) du pied 15 carré et le terrain à peu près ça, là, peut-être 16 quatre dollars (4 \$). Il avait droit, je suppose, à 17 un certain profit, j'avais offert dix dollars 18 (10 \$), parce que le site m'intéressait, c'était un 19 site très bien là. 20
- Me PAUL CRÉPEAU :
- Q. [699] Je vous pose la question...
- R. Mais je lui avais offert à ce moment-là.
- 24 Q. [700] Oui?
- R. De mémoire, je voulais acquérir quinze mille

- 1 (15 000) pieds carrés et ça n'a pas été possible
- parce qu'il y avait une partie qui était en bande
- riveraine, tout ça. Donc, ça ne pouvait pas faire
- 1'objet d'une acquisition. Et dans ce que j'ai
- acheté, finalement, j'ai acheté je pense huit mille
- 6 (8000) pieds carrés et dans ça il y avait douze
- cents (1200) pieds carrés qui étaient en partie
- inondable. Donc, que je ne pouvais pas utiliser,
- donc, j'ai dû acheter quoi six mille huit cents
- 10 (6800) pieds nets si on veut.
- 11 Q. [701] O.K.
- 12 R. Bâtissable.
- Q. [702] Bâtissable. Et est-ce qu'il y a, est-ce qu'il
- y avait à cette époque-là un litige entre le
- promoteur monsieur Borsellino et la Ville de Laval
- sur le développement de ces terrains-là?
- 17 R. Non.
- 18 Q. [703] Il n'y a pas eu de litige?
- 19 R. Pas du tout.
- Q. [704] Êtes-vous déjà allé en voyage avec monsieur
- Borsellino?
- 22 R. Non.
- 23 Q. [705] À Aruba?
- 24 R. Non.
- Q. [706] Êtes-vous déjà allé à Aruba?

- R. Non. Non plus.
- Q. [707] Je vous pose la question.
- R. Ah, d'accord.
- Q. [708] Et pour terminer une question qui nous
- provient des représentants de l'Ordre des
- ingénieurs, est-ce que, selon votre opinion, est-ce
- que s'il y avait eu à Laval pendant cette, toute
- cette période-là et encore aujourd'hui un service
- du génie avec ses propres ingénieurs qui verrait à
- déterminer les besoins de la Ville, préparer les
- plans et devis, faire même la surveillance des
- travaux, est-ce que ça aurait pu éviter des actes
- de collusion dans l'attribution des contrats et
- 14 l'exécution des travaux?
- R. Ça je ne peux pas répondre à ça, c'est très
- hypothétique, possiblement, mais ce que je peux
- vous dire c'est pourquoi la Ville a fait ce choix.
- 18 Q. [709] Oui?
- R. Et ça date de longtemps, c'est avant...
- 20 Q. [710] Oui?
- 21 R. ... que je sois directeur général, mais j'ai quand
- même entendu parler beaucoup parce que ça a déjà
- été rediscuté, est-ce qu'il ne serait pas possible
- de grossir l'équipe puis faire des plans nous-
- mêmes, etc. La Ville a fait ce choix, d'abord parce

que c'est une ville en croissance, il y avait beaucoup de contrats, mais les contrats se faisaient une partie de l'année.

Et d'avoir, je ne sais pas moi fait un service, il y avait une centaine de personnes au génie, mais d'avoir eu, je ne sais pas, ça aurait peut-être pris trois cents (300) personnes pour répondre, là, parce qu'en période de pointe l'été compte tenu des consultants qui travaillaient pour la Ville, les surveillants de travaux et tout ça et il devait bien y avoir un deux cents (200) personnes en même temps.

Donc, c'est une question d'économie.

C'était pour ne pas avoir à l'année deux cents

(200) personnes de plus. Ils préféraient, c'est un

choix.

8

10

11

12

16

17 LA PRÉSIDENTE :

- Q. [711] Mais la question, la question n'était pas celle-là, la question était de savoir si ça aurait évité la collusion ou la corruption?
- 21 R. Bien j'ai répondu c'est hypothétique, peut-être.
 22 Peut-être.
- Q. [712] Mais comme directeur, ex-directeur d'une grande ville, vous pouvez répondre à cette question-là?

- 1 R. Oui.
- Q. [713] Oui, ça aurait évité la collusion?
- R. Ça aurait pu éviter, mais, parce que j'ai vu,
- écoutez, j'ai écouté votre Commission ici et j'ai
- entendu des choses, exemple, à la Ville de Montréal
- pour ne pas la nommer, il s'est passé beaucoup de
- 7 choses puis c'était des employés de la Ville aussi.
- Tout ça, donc, c'est pour ça que je vous dis que
- c'est hypothétique. En principe, ça aurait pu être
- peut-être plus facile à contrôler, ça aurait été de
- l'intérieur. Donc, ça aurait peut-être été facile,
- mais je ne peux pas être sûr de ça. Ça n'a pas eu
- lieu.
- 14 Me PAUL CRÉPEAU:
- Q. [714] Dans la mesure où on y met des mesures de
- 16 contrôle à l'interne?
- 17 R. Bien ça, toujours.
- Q. [715] O.K. Je voudrais juste terminer, je n'ai pas
- déposé ce matin une pièce, on a parlé du tableau
- qui s'appelait Soumissions des travaux
- d'ingénierie, il y avait trois pages, j'aimerais
- déposer, Madame la Présidente, sous 81P-769.

- 24 81P-769: Tableau des soumissions de travaux
- d'ingénierie de la Ville de Laval

concernant les soumissions ouvertes le 1 4 juin 2001, le 2 novembre 2004 et le 2 25 février 2005 3 Q. [716] Et je n'ai plus de questions pour le témoin. LA PRÉSIDENTE : Est-ce que des parties ont des questions? Maître Houle. Me DENIS HOULE : 9 J'aurai pour ma part une question, Madame la 10 Présidente. Vous pouvez y aller tout de suite si 11 vous voulez. 12 LA PRÉSIDENTE : 13 Bonjour, Maître Longtin. 14 Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN: 15 Bonjour. 16 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me JEAN-FRANÇOIS LONGTIN: 17 Q. [717] Alors, Monsieur Asselin, je représente, comme 18 vous savez sans doute, Ville de Laval, 19 l'institution, et ses fonctionnaires agissant dans 20 le cadre de leurs fonctions. Et j'ai une question 21 pour vous. Vous avez fait état de commandes que 22 vous auriez eues de l'ex-maire de Laval 23 relativement à la direction de certains contrats, 24

- 180 -

commandes que vous avez, selon ce que vous avez 1

expliqué, dirigées vers monsieur Claude Deguise,

qui était, à l'époque, directeur du service de 3

génie à Ville de Laval, c'est exact?

- R. Oui.
- Q. [718] Alors, ma question est bien simple. Avez-vous
- connaissance du rôle... d'un rôle quelconque
- d'autres fonctionnaires à Ville de Laval afin
- d'influencer l'octroi de contrats publics à
- l'époque, évidemment, où vous occupiez le poste de 10
- directeur général? 11
- R. Non, Madame. 12
- Q. [719] Merci. Je n'ai pas d'autres questions. 13
- LA PRÉSIDENTE : 14
- Maître Houle. 15
- CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE: 16
- Q. [720] Bonjour, Monsieur Asselin. 17
- R. Bonjour. 18
- Q. [721] Alors, Denis Houle. Je vais me présenter un 19
- peu. Alors, je représente l'Association des 20
- constructeurs de routes et grands travaux du 21
- Québec. Parce que, votre avocat, je pense que c'est 22
- sa première présence ici, je veux juste résumer 23
- très brièvement le rôle que j'ai et le mandat que 24
- j'ai de ma cliente. Alors, c'est de collaborer avec 25

- la Commission et ses procureurs pour la recherche
- de la vérité mais également pour comprendre les
- stratagèmes, pour lesquels vous avez témoigné
- depuis deux jours. Et surtout voir s'il y a, dans
- 1'industrie de la construction, des gens qui
- demeurent honnêtes, des entrepreneurs honnêtes.
- 7 O.K.? Alors, j'ai retenu que vous étiez directeur
- général de Laval depuis mil neuf cent quatre-vingt-
- huit (1988) jusqu'à deux mille six (2006)?
- 10 R. C'est exact.
- Q. [722] Vous avez admis d'emblée qu'il y avait des
- rumeurs mais que vous connaissiez l'existence du
- système collusionnaire à Laval, autant chez les
- firmes d'ingénieurs que chez les entrepreneurs,
- 15 c'est exact?
- 16 R. Exact.
- Q. [723] Et vous avez, à plusieurs reprises, répondu
- aux questions de maître Crépeau à l'effet que vous
- avez écouté les témoignages qui vous ont précédé
- sur Laval?
- 21 R. C'est exact aussi.
- Q. [724] Est-ce que vous avez retenu, comme moi, que
- la collusion a comme conséquence de faire gonfler
- les prix?
- 25 R. J'ai entendu ça, oui.

- Q. [725] Et il y a des entrepreneurs et des firmes
 d'ingénieurs qui ont parlé d'augmentation des
 profits normaux de six (6) à huit (8) à dix pour
 cent (10 %) et qui ont grimpé jusqu'à vingt-cinq
 (25) à trente pour cent (30 %) le prix pour de
 profit?
- 7 R. J'ai entendu.
- Q. [726] Étiez-vous conscient de ça lorsque vous étiez directeur général?
- 10 R. Non, je n'ai pas de raison de penser que les prix 11 étaient à ce point plus importants.
- Q. [727] Moi, la question qui me vient à l'esprit.

 Comment se fait-il que pendant quatre-vingt-huit
 deux mille six (88-2006), écoutez, ça fait

 plusieurs années, ça fait dix-huit (18) ans ça?
- 16 R. Oui.
- Q. [728] Que vous n'ayez pas eu connaissance que les 17 prix étaient gonflés de cette façon-là puisque les 18 prix étaient basés sur un historique. Les 19 soumissions, les évaluations plutôt, faites par les 20 ingénieurs privés, des firmes externes, étaient 21 basées sur un historique. Donc, à un moment donné, 22 on passe, j'imagine, de cent pour cent (100 %) à 23 cent trente pour cent (130 %). Ça n'apparaissait 24 pas dans les contrats qui vous étaient présentés 25

- 183 -

- chaque semaine?
- R. Maître Houle, ce n'est pas arrivé comme vous dites,
- là, passer de cent (100) à cent trente (130). Non,
- je ne saisis pas très bien le sens... vous avez dit
- que ça aurait dû être apparent?
- Q. [729] Il me semble que ça devait être apparent.
- R. Ce n'était pas... non, ce n'est pas évident comme
- 8 ça.
- 9 Q. [730] Est-ce que vous prenez pour acquis que la
- collusion existait, à Laval, avant que vous
- deveniez directeur général?
- R. C'est peut-être le cas mais je n'ai pas... je
- n'étais pas là comme...
- Q. [731] Non, mais vous...
- R. Je n'étais pas dans ce département-là mais...
- Q. [732] Les rumeurs? Les rumeurs?
- 17 R. Oui, ça se disait, oui.
- Q. [733] O.K. Et, comme vous avez dit, évidemment,
- s'il y a de la collusion puis s'il y a de la
- corruption de hauts fonctionnaires, comme monsieur
- Deguise et comme vous, malheureusement, vous y avez
- participé, nécessairement ça entraîne des
- paiements, on a entendu parler beaucoup du deux
- pour cent (2 %), certains témoins ont dit que, des
- fois, c'était un pour cent (1 %), des fois c'était

- zéro pour cent, s'il n'y avait pas de profit pour
- l'entrepreneur ou la firme d'ingénieurs.
- R. Je l'ai entendu, oui.
- Q. [734] Et c'était au bénéfice du PRO Lavallois?
- R. J'ai entendu ça aussi, oui. Exact.
- Q. [735] J'ai compris de certaines de vos réponses à
- maître Crépeau que vous ne participiez pas aux
- 8 élections?
- 9 R. Non, pas du tout. Pas d'élection, pas membre du...
- Q. [736] Vous n'étiez pas membre.
- 11 R. Non.
- Q. [737] Est-ce que vous contribuiez au parti?
- 13 R. Non.
- Q. [738] Pas davantage. De sorte que l'aspect
- politique, comme vous disiez, vous n'en discutiez
- même pas avec le maire?
- 17 R. Exact, je ne discutais pas de ça du tout.
- Q. [739] Sauf que je retiens de vos dernières réponses
- 19 que vous saviez qu'il pouvait y avoir un deux pour
- cent (2 %) qui se redonnait en redevances au parti
- 21 politique?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. [740] Et ça représente passablement d'argent si on
- regarde l'ensemble des contrats, entre autres les
- trois derniers tableaux que maître Crépeau vient de

- déposer, 81P-769, c'est, on a des milliards de
- dollars qui ont été donnés sur une période de dix,
- quinze (10-15) ans?
- R. Oui, il y a beaucoup, il y a un gros volume, c'est
- sûr, oui.
- Q. [741] Est-ce que c'est comme à Montréal, à Laval,
- est-ce qu'il y avait un pourcentage de prévu pour
- ce qu'on a appelé à Montréal la contingence?
- 9 R. C'est-à-dire?
- Q. [742] C'est-à-dire que, pour un contrat mettons de
- cinq cent mille dollars (500 000 \$), à Montréal, on
- prévoyait un coussin qu'on a appelé « contingence »
- de dix pour cent (10 %) au cas où il y ait ce qu'on
- appelé des extras. Est-ce que ça existait à Laval?
- R. Oui, exactement. Mais dans les... ce qu'on appelle
- dans les estimations préliminaires que préparent
- les ingénieurs, dans la cédule, comme on dit, il y
- a les coûts et il y a toujours un pourcentage
- d'imprévu dans tous, tous les... parce que ce
- n'est jamais à cent pour cent certain.
- 21 Q. [743] Et est-ce que ça avoisinne le dix pour cent
- 22 (10 %) de Montréal?
- R. Oui, c'est standard ça. D'après moi, c'est à peu
- près partout comme ça...
- 25 Q. [744] Certain...

- R. ... dans les documents.
- 2 Q. [745] Oui, je vous en prie.
- R. Non, dans les documents, c'est comme ça.
- Q. [746] Vous avez terminé, correct?
- 5 R. Oui.
- Q. [747] Et certains témoins, entrepreneurs ou firmes

- 186 -

- d'ingénieurs qui sont venus devant la Commission
- ont dit qu'à Laval, peu importe que les extras
- soient justifiés ou pas, cette contingence-là était
- toujours ... aux entrepreneurs?
- 11 R. J'ai entendu ça ici, oui.
- Q. [748] Est-ce que vous étiez au courant de...
- 13 R. Non.
- 14 Q. [749] ... cette façon de faire-là?
- R. Non, je n'ai pas... je n'étais pas au courant de
- 16 ça, non.
- Q. [750] Si vous aviez été mis au courant, je reviens
- avec des questions de madame la juge et de maître
- 19 Crépeau, est-ce que vous l'auriez dénoncé? Ou si
- vous répondriez la même chose qu'au niveau de la
- collusion, vous auriez laissé passer?
- 22 R. Je ne le sais pas. Comme je n'ai pas été en contact
- avec cette situation-là, c'était trop difficile
- hypothétiquement.

Le 19 juin 2013

- LA PRÉSIDENTE : 1
- Je m'excuse.
- Q. [751] Mais vous étiez en contact avec les prix 3 gonflés? 4
- R. Oui, mais ce dont on vient de parler spécifiquement
- des contingences ou des travaux payés sans,
- indûment...
- Me DENIS HOULE : 8
- Sans justification.
- PAR LE TÉMOIN : 10
- R. ... non, je n'étais pas... Il n'y a jamais un 11
- travail supplémentaire qui a été payé à Ville de 12
- Laval sans qu'il y ait un rapport qui vienne au 13
- comité exécutif qui approuvait ces dépenses-là. 14
- Me DENIS HOULE : 15
- Q. [752] Qu'il y ait un bordereau? 16
- R. Un rapport qui dit, bon, bien, dans tel dossier, il 17
- y avait telle quantité de pierre de prévue pour 18
- telle et telle raison avec des photos à l'appui, 19
- tout ça. Donc, il y a lieu de prévoir une dépense 20
- de tant de plus que ce qui avait été prévu. Par 21
- contre, dans d'autres éléments du même dossier, il 22
- y a des dépenses en moins. 23
- Q. [753] Mais je comprends que ces rapports-là étaient 24
- fournis par les firmes d'ingénieur privées? 25

les montants.

- R. Ingénieurs privés qui soumettaient au Service du génie qui faisait sa communication finale pour le comité exécutif après avoir obtenu des services concernés des certifications comme quoi il y avait des crédits disponibles, puis ça ne dépassait pas
- Q. [754] Service de génie qui était sous la direction de monsieur Dequise?
- 9 R. Oui.
- Q. [755] Est-ce qu'il y avait beaucoup d'employés comme ingénieurs?
- 12 R. Cent (100).
- 13 Q. [756] Pardon?
- R. Une centaine d'employés. Pas tous des ingénieurs.
- Q. [757] Non, non. Au Service d'ingénierie?
- R. Il y avait cent (100) personnes.
- Q. [758] Pour surveiller les chantiers, ces gens-là?
- 18 R. Non. Jamais de surveillance de chantier, jamais
 19 préparer de plans et jamais préparer d'estimations,
 20 sauf les estimations très préliminaires pour le
 21 programme triennal.
- Q. [759] Quand on prépare un appel d'offres et que ça passe par le Service d'ingénierie, ça arrive sur votre bureau à un moment donné et, là, ça s'en va
- au comité exécutif par la suite, c'est exact?

- 189 -

- R. Oui.
- Q. [760] Avant d'aller au comité exécutif, et vous
- dites que, dans presque toutes les réunions
- hebdomadaires, monsieur Deguise vous accompagne
- parce qu'il y a presque toujours des soumissions et
- des contrats de travaux publics...
- 7 R. Oui.
- Q. [761] ... à chaque semaine, est-ce que vous avez
- une rencontre préliminaire avec monsieur Dequise
- avant d'aller au comité exécutif...
- 11 R. Non.
- Q. [762] ... pour réviser? Non?
- R. Non. Parce que je reçois les communications. J'ai
- les documents que je lis. Habituellement, je lis
- ça, je lisais ces documents-là la veille. Et
- monsieur Deguise arrivait au comité exécutif avec
- des copies de... avec un petit ordre du jour, on
- appelait ça un ordre du jour pour le comité
- exécutif, mais un petit ordre du jour additionnel
- avec différents éléments qu'il pouvait présenter.
- Et les documents que j'avais reçus, bien, je les
- avais signés ceux-là. S'il y avait d'autres
- documents qu'il pouvait apporter, parce que
- c'est... Comment dire? C'est une machine qui
- fonctionnait. Donc, entre la fermeture de l'ordre

du jour de l'exécutif et le jour de la séance même,

il pouvait y avoir d'autres documents qui

entraient. Donc, il pouvait arriver avec des copies

de ces documents-là. Et c'était présenté à

passaient sur votre bureau.

1'exécutif. Il y avait des résolutions sur chacun

des items.

- Q. [763] Mais je ne me trompe pas en affirmant que
 tous les contrats qui se donnaient à Laval, que ce
 soit pour les fournisseurs, les professionnels,
 avocats, notaires, architectes, ingénieurs, de même
 que les entrepreneurs, tous ces contrats-là
- 13 R. Absolument.

- Q. [764] Et lorsque la commande du maire demande que
 ce soit telle firme d'ingénieurs qui soit sur tel
 contrat, et tel entrepreneur qui vienne exécuter le
 contrat, à ce moment-là, quand les documents
 reviennent sur votre bureau, vous avez autant à
 appel d'offres, l'estimation, que le contrat.
- 20 R. Oui.
- Q. [765] Que la soumission puis le contrat qui va venir.
- 23 R. Oui.
- Q. [766] De sorte que l'exercice que faisait maître

 Crépeau avec vous, avec ses trois tableaux, le 81P-

- 191 -

769, même si vous ne faisiez pas confectionner de tableaux, vous auriez pu voir jusqu'à quel point il y avait très peu de différences entre l'évaluation et le contrat qui était attribué. Vous aviez toute la documentation devant vous.

- R. En principe, oui, là.
- 7 Q. **[767]** Oui.
- R. Mais ça arrivait tout dans des documents séparés, 8 là. Il n'y avait pas de tableaux. Donc, c'était une communication, et, comme je vous dis, le réflexe 10 général, lorsqu'arrive une communication pour 11 octroyer un contrat, c'est de s'assurer que les 12 coûts n'excèdent pas ce qui a été estimé, là. 13 C'est... Et c'est là qu'il y a un certificat de 14 trésorerie, qui est signé par le trésorier de la 15 Ville. Et lorsque ce certificat apparaît sur un 16 document, on sait que les crédits sont disponibles 17 et que ça ne dépasse pas les seuils. Alors, c'est 18 surtout ça qui était examiné, là. 19
- Q. [768] C'est ça que vous examiniez.
- 21 R. Qui était regardé, là, dans le fond. Comme je vous 22 dis, il y avait dix mille (10 000) résolutions par 23 année, là. Quand même...
- 24 Q. [769] Oui.
- R. Il faut que je sois honnête, là.

- 192 -

- Q. [770] Je comprends que ce n'est pas une petite ville. Êtes-vous d'accord avec moi qu'un système de collusion et de corruption qui est décrit par différents témoins - je pense que ça fait une vingtaine de témoins sur la Ville de Laval - ne permet pas à des entrepreneurs honnêtes, des entrepreneurs de bonne foi, qui veulent y aller en libre concurrence, de soumissionner à Laval. Ils 8 sont nécessairement écartés. Premièrement parce qu'ils ne sont pas de Laval, et deuxièmement parce 10 qu'ils ne font pas partie du groupe collusionnaire. 11 Ils sont écartés. 12
- 13 R. C'est que, comme je pense l'avoir mentionné ce 14 matin, ce n'est pas tous les contrats qui étaient 15 préparés de cette façon. Il y avait des choses en 16 libre concurrence.
- Q. [771] J'allais vous demander...
- 18 R. Et dans ceux-là...
- 19 Q. [772] Oui?
- 20 R. ... les gens pouvaient soumissionner. N'importe qui pouvait soumissionner.
- Q. [773] Pouvez-vous nous évaluer, parce que vous avez
 dit à plusieurs reprises que plusieurs contrats
 étaient donnés en libre concurrence. Êtes-vous en
 mesure d'évaluer un pourcentage par rapport à

- 1 l'ensemble des contrats?
- R. C'est difficile à dire. Je vous dirais, je ne sais
- pas, un quart?
- Q. [774] Vingt-cinq pour cent (25 %) seulement?
- 5 R. À peu près, là.
- Q. [775] C'est très... Ce n'est pas beaucoup. C'est
- peu, vingt-cinq pour cent (25 %). Et vous voyez
- 8 ces...
- 9 R. Je dis ça à peu près, là.
- 10 Q. [776] Oui, c'est correct. Ça va.
- 11 (14:57:08)
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [777] Et dans cette proportion-là, est-ce que ce
- sont des... Est-ce que vous nous diriez que ce sont
- des contrats mineurs? C'est-à-dire que ce ne sont
- pas des contrats de grande importance? Parce que
- les contrats de grande importance, ils étaient
- attribués à, déjà, à des entrepreneurs du choix du
- maire.
- 20 R. Non, ça pouvait être des contrats d'une certaine
- impor... Ce n'était pas juste des contrats...
- 22 Q. [778] Comme lequel?
- R. Ah, je ne peux pas en spécifier un, là. Je
- m'excuse, là, je ne me souviens pas...
- Q. [779] Si c'est un contrat majeur qui aurait été

- donné en libre concurrence, vous pouvez peut-être
- nous le mentionner?
- R. Vous donner un ordre de grandeur? Bien, il pouvait
- y avoir des contrats de...
- 5 Q. [780] Non. Nous mentionner un contrat qui est
- 6 majeur.
- R. Non. Ça, je ne peux pas me souvenir d'un contrat en
- particulier, Madame. Je m'excuse.
- 9 Me DENIS HOULE:
- Q. [781] Mais, dans l'ensemble de ces contrats-là,
- Monsieur Asselin, alors vous parlez d'un
- pourcentage de vingt-cinq pour cent (25 %), vous
- les voyiez, évidemment, autant les appels d'offres
- que les contrats qui étaient accordés à différents
- entrepreneurs. Vous les voyiez?
- 16 R. Oui.
- Q. [782] Ça arrivait sur votre bureau...
- R. Oui. Toutes...
- 19 Q. [783] ... comme les soixante-quinze pour cent
- 20 (75 %) des autres.
- 21 R. Toutes les communications, pour tous les contrats,
- 22 oui.
- 23 Q. [784] Est-ce que vous voyiez, à ce moment-là, des
- entrepreneurs différents de ceux qui étaient en
- collusion? Et des firmes d'ingénieurs différentes?

- 195 -

- Ou c'était, de toute façon, le territoire de Laval,
- les gens savaient que c'était un territoire
- protégé?
- R. En général, c'était à Laval. C'est des
- entrepreneurs de Laval, et les ingénieurs aussi.
- Les ingénieurs de Laval. Oui. En effet.
- Q. [785] Si on pense aux contrats qui sont donnés aux
- fournisseurs, je pense, entre autres, aux cabinets
- d'avocats, je retiens de la preuve qui a été
- entendue depuis quelques semaines sur Laval que
- 11 c'était le cabinet Dunton Rainville qui avait la
- majorité, en fait, du travail professionnel
- 13 d'avocats.
- R. Je vais vous dire, moi j'ai quitté Laval, donc, en
- deux mille cinq (2005), à toutes fins pratiques.
- Après, je ne sais pas, mais avant ça, la firme
- Dunton Rainville faisait surtout des relations de
- travail. Mais ce n'était pas nécessairement un
- travail d'avocat, là. Et des avocats, à Laval, il y
- en a eu différents. Puis à partir de la Loi 106,
- bien, ça prenait des appels d'offres aussi, sauf
- s'il y avait litige.
- 23 Q. [786] O.K.
- R. S'il y avait déjà un litige de confirmé, je pense
- qu'il n'y avait pas d'appel d'offres. Mais le

- 196 -
- service, la Ville de Laval avait un service du
- contentieux avec beaucoup de monde, donc... Mais il
- y avait quand même des choses à l'extérieur, et on
- a vu des noms ici. Maître Lambert avait les
- 5 mandats, les mandats importants.
- 6 Q. [787] Oui.
- R. Pour le camp spatial, pour l'amphithéâtre, les
- projets de cette nature.
- 9 Q. [788] Connaissiez-vous le rôle de maître Lambert
- comme argentier du Parti PRO?
- 11 R. J'avais entendu parler, mais je pense que j'avais
- déjà quitté au moment, mais j'ai entendu ça ici.
- Q. [789] Connaissez Jean Bertrand, maître Jean
- 14 Bertrand?
- R. Oui.
- 16 Q. [790] Ami?
- R. Non. J'ai vu Jean Bertrand quelques fois dans ma
- vie.
- 19 Q. [791] Saviez-vous quel rôle il jouait?
- 20 R. J'avais entendu parler du rôle qu'il jouait, oui.
- Q. [792] Autant comme agent officiel que comme
- collecteur de fonds?
- R. Oui, mais je n'ai jamais parlé avec Jean Bertrand
- de cet aspect-là de son...
- Q. [793] Et maître Jean Gauthier, maintenant?

- 197 -

- 1 R. Même chose, c'est quelqu'un que je connais, Jean
 2 Gauthier que j'ai vu à plusieurs reprises comme ça,
 3 mais jamais pour parler de son mandat qui était
- d celui qui est décrit ici.
- Q. [794] Le collecteur de fonds?
- R. Le collecteur de fonds.
- Q. [795] Mais vous saviez qu'il jouait ce rôle?
- 8 R. J'avais entendu ça.
- 9 Q. [796] De sorte que vous n'étiez pas surpris 10 d'entendre leur témoignage et leur admission ici?
- 11 R. Bien j'étais surpris, oui, de certaines choses, des
 12 chiffres, ce n'est pas des choses que j'avais
 13 entendues, mais comme rôle j'avais entendu, oui.
- Q. **[797]** Vous voulez dire que comme nous vous avez été surpris de la grandeur des montants impliqués?
- R. Oui, c'est ça.
- Q. [798] L'énormité des montants. Je voulais savoir
 vous avez dit que vous connaissiez personnellement
 monsieur Accurso. Ça va. Est-ce que maintenant si
 on vous parle de monsieur Deguise. Alors, je
 comprends que vous êtes un ami personnel de
 monsieur Deguise?
- 23 R. Non, pas un ami personnel, dans le sens que je n'ai 24 jamais fréquenté monsieur Deguise en dehors du 25 bureau. Sa famille, ma famille.

- Q. [799] En dehors des relations professionnelles?
- R. Non, en dehors des relations professionnelles.
- Q. [800] Mais c'est un homme en qui vous faisiez
- 4 énormément confiance?
- R. Ah, oui, les questions de compétence et tout ça.
- Q. [801] De sorte que lorsqu'est venue la première
- demande, première commande du maire de donner tel
- contrat à une firme d'ingénieurs et l'exécution à
- une entreprise de construction, vous lui avez tout
- de suite donné le mandat de le faire?
- 11 R. Oui.
- 12 Q. [802] Et après, oui?
- 13 R. Oui.
- Q. [803] Et après ça au comité exécutif évidemment, il
- était presque toujours présent?
- 16 R. Oui.
- Q. [804] De sorte que vous n'aviez plus de commande à
- lui donner directement. C'est le maire qui lui
- disait au comité exécutif?
- 20 R. Bien non.
- 21 Q. [805] Non?
- R. Non, le maire ne pouvait pas dire au comité
- exécutif, en séance de comité exécutif à un employé
- Claude Dequise ou à quelqu'un d'autre, ce contrat à
- tel, non. Ce n'est pas possible ça.

- Q. [806] Pour prendre l'expression de certains
- témoins, donc le gagnant, le nom n'était pas
- mentionné au comité exécutif?
- 4 R. Ah, le résultat.
- 5 Q. [807] Le résultat gagnant?
- R. Oui, oui, oui. Ça c'est l'exécutif qui autorisait
- le contrat. Je pensais que vous vouliez dire la
- demande du maire. Non, le résultat était...
- 9 Q. [808] À partir du moment où vous passez la première
- demande, vous ne servez plus d'intermédiaire
- 11 autrement dit.
- 12 R. Oui.
- Q. [809] Monsieur Dequise est toujours là, il sait à
- qui attribuer le contrat?
- R. Oui.
- 16 Q. [810] D'accord.
- 17 (15:02:24)
- 18 LA PRÉSIDENTE :
- Q. [811] Est-ce que vous pourriez répondre, s'il vous
- plaît, parce que...
- R. Oui, c'est oui, Madame, Madame la Présidente.
- Me DENIS HOULE:
- Q. [812] C'est un peu votre homme de confiance,
- finalement, monsieur Dequise, là?
- 25 R. Oui.

- 200 -

1	Q.	[813]	Je	veux	dire	vous	vous	fiez	à	lui	pc	ur
2		s'occi	ıper	de i	la co	llusi	on pu	is de	to	ut	се	que

- nécessitait le système collusionnaire?
- R. Le service de l'ingénierie.
- Q. [814] Oui, mais la collusion en général?
- R. Ça fait partie de..., partie de ça. Une partie comme on dit.
- Q. [815] Chez Dessau, alors, on a entendu comme témoin
 monsieur Rosaire Sauriol. On a entendu parler de

 Jean-Pierre Sauriol à quelques reprises, sa
- démission je pense la semaine passée comme
- président. Est-ce que ce sont des amis personnels
- les Sauriol?

18

- 14 R. Non. Ce n'est pas des amis personnels, c'est des 15 gens que j'ai connus par affaire, mais c'est des
- gens que j'ai connus il y a très, très longtemps.
- J'ai connu le père, monsieur Paul-Émile Sauriol, le

fondateur du bureau, il y a, je ne sais pas, trente

- (30) ans. Mais j'ai connu Jean-Pierre Sauriol, j'ai
- connu Rosaire subséquemment, là.
- Q. [816] Comment s'est fait... Oui, allez-y?
- 22 R. À Laval, je les ai connus à Laval et aussi dans
- peut-être dans des soirées d'activités à caractère
- comme on dit social.
- 25 Q. [817] Comme s'est fait votre passage de la fin de

8

10

11

12

13

14

votre rôle comme directeur général à Dessau, est-ce que c'est vous qui les avez rencontrés ou si vous avez été sollicité?

R. Non, j'ai été pressenti. Mais je vais vous dire, moi j'ai annoncé au moins presque deux ans d'avance que j'allais quitter. On a engagé monsieur Turbide qui a bon préparé la relève comme on dit. Et en deux mille cinq (2005), au début de l'année j'ai annoncé officiellement, ça se savait, que j'allais quitter.

Alors, j'ai été pressenti par plusieurs firmes de génie et une firme d'urbanisme aussi. Et j'ai été donc pressenti par Jean-Pierre Sauriol.

- Q. [818] Monsieur Jean-Pierre Sauriol?
- R. Jean-Pierre Sauriol qui m'a dit : « Regarde, on 15 aimerait ça si tu es disponible, viens travailler 16 chez nous ». J'ai dit : « Là, je ne suis pas sûr de 17 ce que je veux faire exactement et quand, 18 mais... ». On a discuté de conditions et moi 19 c'était sûr d'une chose, je suis ingénieur, mais je 20 n'ai pas pratiqué le génie dans ma vie, mais j'ai 21 pratiqué l'urbanisme. Donc, c'est mon métier, ça, 22 être urbaniste. Donc, c'était la seule firme de 23 génie au Québec qui faisait à la fois de 24 l'urbanisme et du génie. Il n'y en avait pas 25

- d'autres. Aujourd'hui, il y en a plusieurs.
- 2 Q. [819] Et la filiale...
- R. À cette époque-là...
- 4 Q. [820] La filiale...
- 5 R. La filiale Plania.
- 6 Q. [**821**] Oui.
- 7 R. Plania.
- Q. [822] Existait avait votre arrivée ou ça a été
- g créé...
- 10 R. Non, elle existait.
- 11 Q. **[823]** Elle existait.
- R. Et elle s'appelait GGBB. Pourquoi, là? C'est des
- noms de personnes qui étaient là, à l'époque.
- Q. [824] Et vous en avez eu la présidence
- immédiatement?
- R. Oui, présidence du conseil, oui.
- Q. [825] Votre fils travaille toujours là?
- 18 R. Non, ça fait des années que mon fils... quand je
- suis entré chez Dessau, mon fils n'y était plus.
- Q. [826] Je regardais la pièce 81P-767, qui sont les
- notes personnelles de monsieur Gérard Jargaille.
- 22 R. Oui.
- Q. [827] Et on y voyait, justement, que... je ne sais
- pas de quelle année date ce document-là, je pense
- que ça n'a pas été précisé, c'est celui qui a

- précédé monsieur Dequise?
- 2 R. Oui, monsieur Jargaille est décédé en mil neuf cent

- 203 -

- quatre-vingt-seize (1996), donc...
- Q. [828] Vous étiez rendu à la Ville, évidemment.
- 5 R. Oui, oui.
- Q. [829] Vous l'avez vu comme directeur?
- 7 R. Oui.

- 8 Q. [830] O.K.
- 9 R. Je l'ai connu... oui.
- Q. [831] Et Dessau apparaissait comme la firme
- d'ingénieurs qui avait le plus haut pourcentage,
- égale avec ce qu'est devenu Tecsult, à vingt-huit
- pour cent (28 %)?
- R. Oui, j'ai vu, c'est bien ce qui est indiqué sur le
- document. J'ai dit que c'était à peu près la
- vérité, enfin, l'ordre de grandeur des choses...
- Q. [832] Et c'est toujours demeuré comme ça?
- 18 R. Avant la Loi 106, les pourcentages des ingénieurs,
- c'était un choix qui se faisait de gré à gré.
- 20 Q. **[833]** Oui, j'ai tout compris ça.
- 21 R. Ah! d'accord. Après ça c'est des comités puis tout
- 22 ça.
- Q. [834] Je ne veux pas vous amener à vous répéter,
- mais j'allais vous demander : Est-ce que le fait
- que Dessau soit la firme d'ingénieurs la plus

8

10

11

12

13

14

15

16

2 R. Non, pas du tout, pas du tout. Dessau c'était la 3 firme la plus présente, la plus active parce que 4 c'est celle qui était la plus... elle avait la plus

- 204 -

présente a favorisé votre engagement chez Dessau?

grande taille, le plus grand nombre de spécialités.

Dessau couvre toutes les dimensions du génie. Il y
a cinq mille (5 000) employés, Dessau, c'est gros.

Et un bureau chef à Laval. Maintenant, les choses

ont évolué, il y a des bureaux à Montréal, il y a trois édifices qui appartiennent à Dessau... ou qui sont occupés, pas qui appartiennent, qui sont occupés par Dessau. Mais, à l'époque, c'était le bureau le plus gros à Laval.

- Q. [835] Est-ce que c'est le même raisonnement qu'on peut faire pour Louisbourg, Simard Beaudry, c'est-à-dire que...
- R. Mais là, on n'est pas dans le domaine du génie.
- Q. [836] Non, non, je comprends. Non, non, mais est-ce 18 que cette compagnie-là ou ces compagnies-là étaient 19 davantage favorisées à cause de leur qualification 20 comme entrepreneur général, on sait que ce sont des 21 entreprises quand même... malgré les problèmes de 22 la famille Accurso, des entreprises qui sont de 23 bons entrepreneurs, au niveau de l'échéance et des 24 échéances respectées, des contrats et... 25

- R. Hum, hum.
- Q. [837] ... peu d'extra, et caetera. Est-ce que
- c'était ça qui faisait que ces compagnies-là
- étaient davantage impliquées, avaient davantage de

- 205 -

- contrats ou si c'était parce que Accurso était ami
- avec le maire et avec vous?
- R. Non, c'est une question de qualité, bien sûr, des
- entreprises. C'est une entreprise qui pouvait...
- enfin, c'est plusieurs facteurs ensemble. Là, vous
- me demandez une question à plusieurs...
- 11 Q. [838] Il y a deux volets.
- 12 R. ... volets, comme on dit.
- 13 Q. [839] Il y a deux volets.
- 14 R. Oui.
- Q. **[840]** Un volet, la qualité...
- R. Alors, la réponse c'est, les deux.
- Q. [841] Les deux. Ça n'a pas nuit, en fait, d'être
- ami autant...
- 19 R. Mais pas avec moi, là.
- 20 Q. [842] ... avec le maire qu'avec vous?
- 21 R. Non, je ne parlais pas d'entreprise de... avec les
- entrepreneurs.
- Q. [843] Alors, votre lien d'amitié...
- R. Pour toutes sortes de raisons.
- Q. [844] ... avec monsieur Accurso n'a pas facilité,

- en fait, l'augmentation des contrats en sa faveur?
- 2 R. Non. Non, non, pas du tout.
- 3 Q. [845] Merci, Monsieur.
- 4 LA PRÉSIDENTE:
- 5 Merci, Maître Houle.
- Q. [846] Monsieur Asselin, vous avez dit tantôt que
- vous avez eu des... vous avez eu plus de relations
- avec Jean-Pierre et Rosaire Sauriol à travers des
- 9 activités sociales.
- 10 R. Oui.
- Q. [847] Quel genre d'activités était-ce?
- R. Ah! il y a vingt-cinq (25) ans, je faisais partie
- d'un club qui s'appelle le Club des optimistes,
- avec beaucoup de monde de Laval, et il en faisait
- partie, Jean-Pierre. Pas Rosaire, Jean-Pierre
- faisait partie de ce club. C'est là que je l'ai
- 17 connu.
- Q. [848] Est-ce que vous avez fait aussi partie
- 19 d'activités politiques?
- 20 R. Jamais.
- 21 Q. [849] Merci.
- 22 R. Merci, Madame.
- LA PRÉSIDENTE :
- D'autres personnes veulent interroger monsieur
- Asselin? Merci.

- 207 -

```
1 R. C'est terminé?
```

- 2 Q. **[850]** Oui.
- R. Merci, Madame.
- 4 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS.
- 5
- 6 DISCUSSION
- 7 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Écoutez, si mon ton n'a pas été approprié ce matin,
- je vous prie de m'en excuser.
- 10 LA PRÉSIDENTE:
- Ca va, mais je vais vous rappeler aussi, puisque
- vous prenez la parole, pour vous dire qu'une
- commission d'enquête, nous avons été nommés, nous
- sommes... nous étions trois à l'origine, nous
- sommes toujours trois, mais il y en a deux présents
- et je pense bien que nous avons le droit, l'un et
- 1'autre, de poser des questions, de même que le
- procureur qui interroge les témoins.
- 19 Me GÉRALD SOULIÈRES :
- Je n'ai pas l'intention d'argumenter là-dessus.
- LA PRÉSIDENTE :
- Alors, bonne fin de journée, Maître Soulières.
- 23 (15:09:25)
- Me SONIA Lebel:
- Bonjour, Madame la Présidente; bonjour, Monsieur le

Commissaire. Peut-être avant de vous entretenir sur
la suite des choses. Mon collègue du DPCP maître

Poulin va déposer devant vous des requêtes
amendées. Il y a eu plusieurs requêtes pour
demander des ordonnances de non-publication
différées dans plusieurs témoins qui ont suivi
monsieur Ronnie Mergl et compagnie, Jean Bertrand,
Mike Mergl, et caetera, je ne les nommerai pas
tous, incluant monsieur Asselin.

Donc, mon collègue maître Poulin va déposer les requêtes amendées. Et il acquiescera, je crois, nous allons plaider ces requêtes-là en date du cinq (5) septembre. Donc, on va vous demander de joindre, vous avez hier déposé tous les deux sur le site Internet de la Commission la décision dans la requête de monsieur Ronnie Mergl. Et à l'intérieur de cette décision-là, on invitait les parties à venir vous entretenir sur le moment où la requête en non-publication différée devant prendre effet le cinq (5) septembre. Donc, peut-être juste déposer les requêtes.

Me PIERRE POULIN :

Bonjour. Alors, effectivement, nous avons déposé auprès de madame la greffière des requêtes amendées à l'égard de monsieur Gilles Théberge, Roger

LUME 110 DISCUSSION

- 209 -

Desbois, Marc Gendron, Pierre Allard et Jean 1 Bertrand pour les rendre conformes à la requête de Ronnie Mergl quant aux conclusions. Je vais vous 3 demander de rendre les mêmes ordonnances que dans le passé. LA PRÉSIDENTE : Alors donc, les requêtes seront déposées dans un paquet scellé, seront scellées. Et tant leur 8 contenu que la requête elle-même sera donc sous le coup d'une interdiction de publication. 10 Me PIERRE POULIN : 11 Et dans un second temps, effectivement, nous 12 plaiderons la décision que vous avez rendue dans 13 Ronnie Mergl. Et nous n'avons donc pas l'intention 14 de présenter des requêtes verbales pour une 15 ordonnance accélérée dans les cas de Jean Bertrand, 16 Pierre Lambert, Jean Gauthier et Claude Asselin. 17 LA PRÉSIDENTE : 18 Et donc, j'imagine que vous voulez que je convie 19 les parties au cinq (5) septembre quatorze heures 20 (14 h) pour débattre de ces requêtes? 21 Me PIERRE POULIN : 22 Absolument. 23 LA PRÉSIDENTE : 24 Alors c'est fait. 25

1	Me PIERRE POULIN :
2	Merci.
3	LA PRÉSIDENTE :
4	Merci.
5	Me SONIA LeBEL :
6	Donc, pour la suite des événements maintenant,
7	monsieur Asselin était le dernier témoin prévu pour
8	cette session. Donc, au nom des procureurs de la
9	Commission, Madame la Présidente, Monsieur le
10	Commissaire, je vous demanderais de bien vouloir
11	ajourner les audiences publiques jusqu'à l'automne.
12	Depuis le début, nous avons fait entendre
13	plus de quatre-vingts (80) personnes, comme vous le
14	savez, qui ont témoigné sur divers sujets,
15	notamment l'implication et le rôle des firmes de
16	génie-conseil et d'entrepreneurs en construction
17	dans les stratagèmes de collusion, l'existence de
18	partage de territoires par les entrepreneurs en
19	construction et les firmes de génie-conseil,
20	l'importance d'influencer les comités de sélection.
21	Nous avons également entendu des témoins
22	nous entretenir sur le paiement d'un pourcentage,
23	sur la valeur des contrats octroyés par certaines

municipalités, la corruption de fonctionnaires

municipaux afin d'influencer l'octroi de contrats.

24

On a également entendu des témoins nous entretenir sur la réclamation de ce qu'on a appelé les faux extra par les entrepreneurs et les firmes de génie-conseil.

L'implication naturellement également des entrepreneurs et des firmes de génie-conseil dans le financement des partis politiques a été un sujet qui a été abordé devant vous. L'utilisation de sommes d'argent comptant dans le financement des partis politiques, nous avons entendu des témoignages à cet effet-là. Le fonctionnement et l'utilisation également des élections clés en main dans le domaine municipal; l'influence et l'implication du crime organisé dans les stratagèmes de collusion et dans le milieu de la construction en général.

Mais nous n'avons pas terminé notre travail à cet effet-là non plus. Le dix-neuf (19) mars dernier, convenant que notre mandat était gigantesque, le gouvernement a accordé à la Commission une prolongation de ses travaux de l'ordre de dix-huit (18) mois. Nous allons donc nous employer à parfaire l'étude des sujets que je viens de vous énumérer et enquêter sur plusieurs autres naturellement.

Nous sommes conscients de l'importance de 1 notre tâche et de la confiance que les gens nous 2 accordent. Nous sommes également conscients de 3 l'impact que nos travaux a sur la vie de plusieurs. 4 Toutefois, il est dans l'intérêt public, dans notre 5 intérêt à tous que nous puissions accomplir le mandat qui nous a été confié sans détour et de 7 façon efficace. Les prochaines semaines seront donc 8 consacrés aux enquêtes et aux analyses qui en découlent en vue des audiences de l'automne. Et sur 10 ce, j'aimerais vous souhaiter un bon été. 11 Me DENIS HOULE : 12 Madame, avec votre permission, j'aurais peut-être 13 deux choses à vous demander comme précision. À la 14 fin de l'interrogatoire de la doctorante madame -15 mon doux, attendez un petit peu que je me retrouve 16 - Valentina Tenti, maître Rochefort avait demandé 17 un engagement, de produire son rapport qu'elle 18 était pour parfaire sur le Québec, comme rapport de 19 doctorat, comme mémoire de doctorat. Il y avait eu 20 cet engagement-là. Est-ce qu'il est de l'intention 21 de la Commission de nous favoriser de ce rapport-22 là? 23 LA PRÉSIDENTE : 24

Je vais demander à...

- 213 -

Me SONIA LeBEL : 1 Oui. Maître LeBel. Merci. LA PRÉSIDENTE : 3 Oui, Maître LeBel, de répondre à la question. Me SONIA LeBEL : Non. Bien, je veux dire, je ne veux pas contredire mon confrère maître Houle, mais je ne me souviens 7 pas qu'il y avait eu un engagement de pris. Il y avait eu une discussion... LA PRÉSIDENTE : 10 Oui. 11 Me SONIA LeBEL: 12 ... et le doctorat de madame Tenti était fait à 13 titre d'étudiante à l'Université de Montréal. 14 Naturellement, je pourrai toujours le vérifier, 15 mais, moi, écoutez, j'étais le procureur qui 16 interrogeait et je me souviens qu'il y avait eu des 17 discussions, mais il n'y avait pas eu d'engagement 18 et c'était, de fait, d'ailleurs à titre privé et 19 non pas à la demande de la Commission. 20 Ce qui avait été discuté, c'est que si un 21 jour cette thèse voyait le jour, je pense que c'est 22 le cas, mais je ne suis pas certaine, et qu'il y 23 avait une certaine pertinence, il n'était pas exclu 24

de ramener madame Tenti comme témoin. Mais, pour

UME 110 DISCUSSION

- 214 -

l'instant là, ce n'est pas dans les projets, si

- vous voulez, et il n'y a pas d'engagement de
- déposer le document en question.
- 4 Me DENIS HOULE:
- Alors, c'est une réponse adéquate. Et l'autre
- sujet, Madame, c'est que je retiens justement de la
- prolongation de votre mandat que vous avez un
- rapport à produire en janvier deux mille quatorze
- 9 (2014) et j'ai demandé, je me suis informé à
- quelques reprises auprès de maître LeBel, est-ce
- que les parties, on va être invité à préparer un
- mémoire intérimaire?
- 13 LA PRÉSIDENTE:
- Alors, vous serez avisé en temps et lieu de la
- procédure qui sera suivie.
- Me DENIS HOULE:
- 17 Ce ne sera pas avant l'ajournement, avant cet été,
- Madame.
- 19 LA PRÉSIDENTE:
- 20 Certainement pas.
- Me DENIS HOULE:
- Ah! O.K. Merci.
- LA PRÉSIDENTE :
- Alors, donc les audiences de l'hiver et du
- printemps étant terminées, puisque les requêtes,

comme vient de le dire maître LeBel, sont reportées au cinq (5) septembre prochain, le Commissaire Lachance et moi-même tenons, comme à chaque fin de session, à remercier les différentes personnes qui ont participé de près ou de loin aux travaux de la Commission.

Alors, cela inclut donc tout le personnel de la Commission, tous les avocats des parties et les intervenants, toutes les personnes qui contribuent à l'avancement de nos travaux et toutes les différentes agences policières qui collaborent avec nous. Nous remercions une fois de plus les médias pour leur travail essentiel de transmission des informations et d'analyse auprès des auditeurs.

Alors, tel que vous l'a dit maître LeBel, les audiences sont suspendues pendant les mois de juillet et août. Et comme elle vous l'a dit, les enquêtes, elles, se poursuivent en vue des audiences de l'automne. De plus, il reste certaines décisions à rendre par la Commission suite à des requêtes qui ont été plaidées ou qui le seront en non-publication. Cela dit, nous reprendrons les audiences publiques le mardi trois (3) septembre prochain, soit sitôt après la Fête du Travail.

Alors, nous vous souhaitons donc un bon été

- 216 -

1	chaud, rempli de soleil et nous vous donnons un
2	rendez-vous au trois (3) septembre prochain et nous
3	suspendons donc les audiences pour la période de
4	l'été. Merci.
5	
6	AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE
7	
8	

1	SERMENT D. OFFICE
2	
3	Nous, soussignés, ROSA FANIZZI, et JEAN LAROSE,
4	sténographes officiels, dûment assermentés,
5	certifions sous notre serment d'office que les
6	pages qui précèdent sont et contiennent la
7	transcription fidèle et exacte des notes
8	recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9	le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10	qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11	à la Loi.
12	Et nous avons signé,
13	
14	
15	
16	
17	ROSA FANIZZI
18	
19	
20	
21	
22	
23	TRAN TAROGE
24	JEAN LAROSE